

RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
GROUPE COGELEC  
2024



# SOMMAIRE

<b>1. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>9</b>
1.1 FAITS MARQUANTS	10
1.2 INFORMATIONS SUR LE GROUPE	12
1.3 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE	17
1.4 INFORMATIONS BOURSIERES	19
1.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS	21
1.6 SUCCURSALES	21
1.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES	21
1.8 GESTION DES RISQUES	22
1.9 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	30
1.10 ELEMENTS DU RAPPORT DE GESTION PRESENTES DANS D'AUTRES PARTIES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	31
<b>2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>32</b>
2.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	33
2.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS	41
2.3 AUTRES ELEMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	42
2.4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	43
<b>3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2024</b>	<b>48</b>
3.1 BILAN CONSOLIDE	49
3.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	50
3.3 ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	50
3.4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	51
3.5 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	52
3.6 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	53
<b>4. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2024</b>	<b>107</b>
4.1 COMPTE DE RESULTAT	108
4.2 BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	110
4.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	112
4.4 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	133
<b>5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>135</b>
5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	136
5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	139
5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	143
<b>6. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>145</b>
6.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	146
6.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	149

## LE COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction de COGELEC est composé de 5 membres :



Roger LECLERC,  
Président directeur général



Victor d'ALLANCE,  
Director of International Development



Anne FONTENEAU,  
Directrice des Ressources  
Humaines



Véronique POCHET,  
Directrice Financière



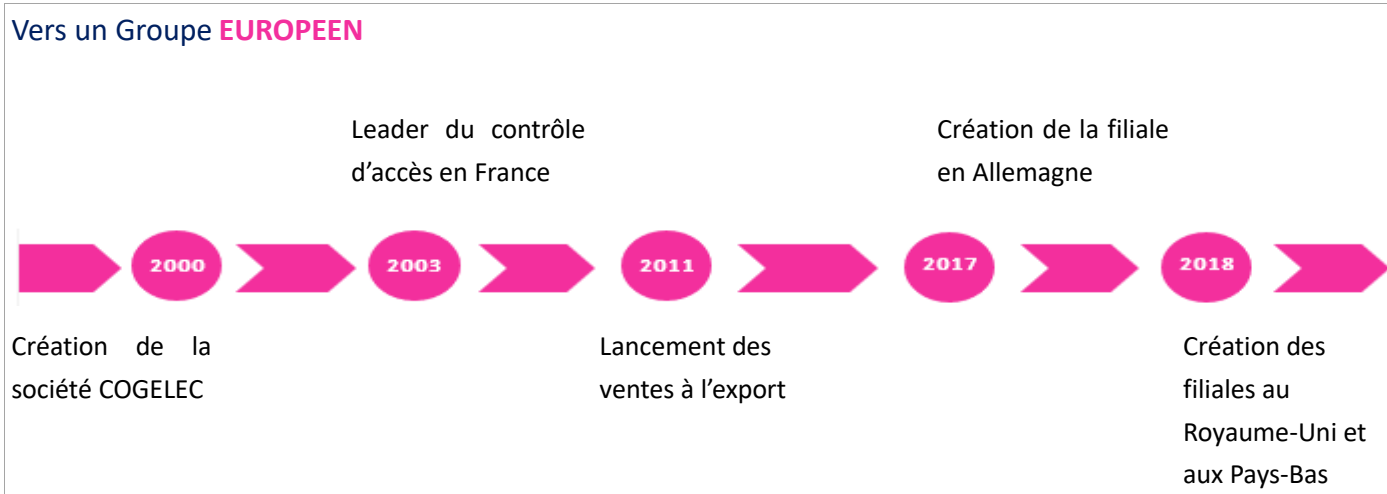
Eric NICOLE,  
Directeur Technique

## L'ENTREPRISE, SES ACTIVITES

Créé en 2000 à Mortagne-sur-Sèvre (85), COGELEC est un Groupe qui révolutionne le contrôle d'accès.

Fondée sur des valeurs d'innovation et de qualité de service, l'entreprise concrétise jour après jour son objectif initial : mettre la technologie au service de ses clients et utilisateurs pour faciliter leur quotidien et renforcer leur sécurité.

COGELEC conçoit et fabrique l'ensemble de ses gammes en France, dans ses locaux, répartis entre son siège en Vendée, son bureau Recherche et Développement à Nantes, son showroom à Paris, et ses filiales européennes.

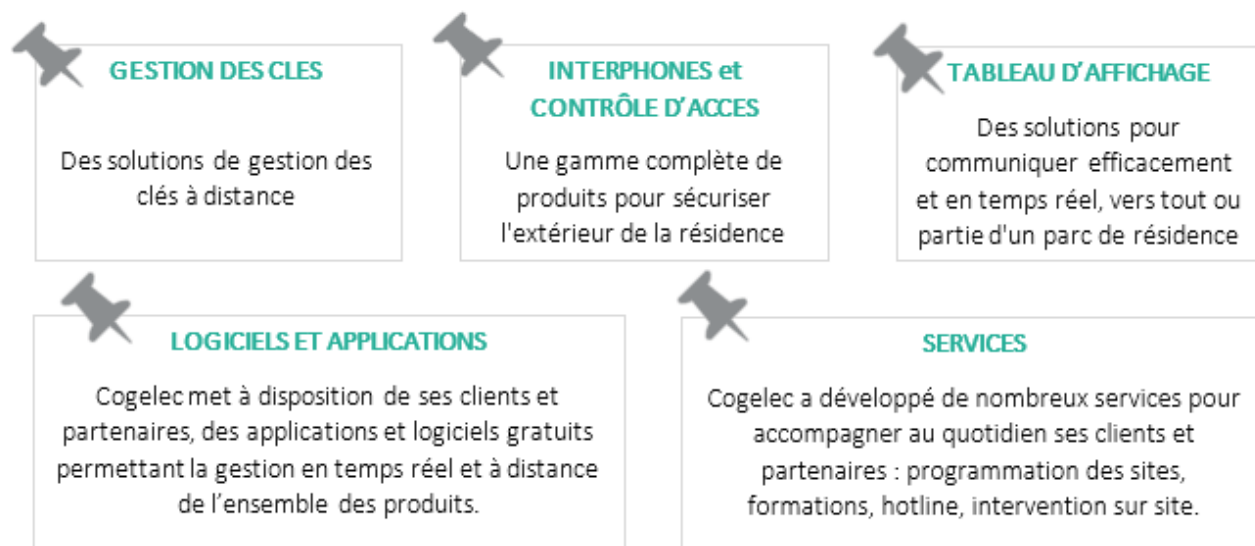


## L'ENTREPRISE, SES MARQUES, PRODUITS ET SERVICES

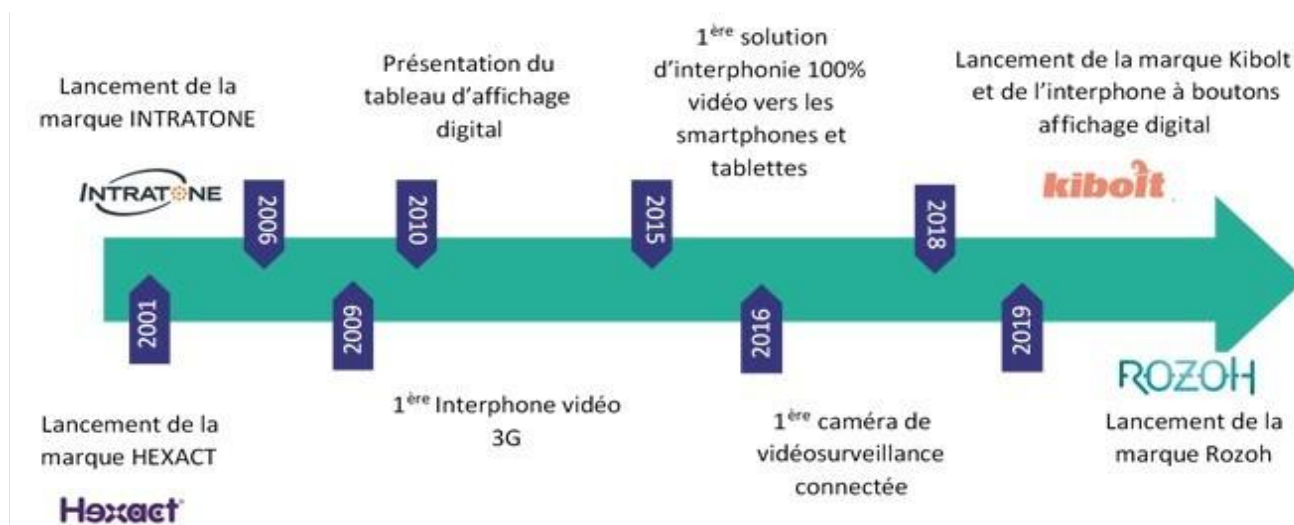
### SES MARQUES

COGEELEC couvre l'ensemble du marché du contrôle d'accès (habitat collectif et individuel, secteur tertiaire et collectivités) à travers les produits de ses quatre marques :

### SES PRODUITS ET SERVICES pour répondre à l'ensemble des besoins de ses clients



### SON HISTOIRE



## POLITIQUE SOCIALE ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

COGELEC place le collaborateur au centre de la réussite de l'entreprise



La liberté pour chacun  
d'exprimer ses talents



Un environnement  
agréable et convivial



Un Groupe leader avec une  
croissance dynamique

Et propose un cadre de travail épanouissant :

- *Espaces détente et repas*
- *Cours de sport organisés sur site lors de la pause déjeuner ou en fin de journée*
- *Horaires individualisés*
- *Pauses bien-être (rendez-vous mensuels de « massages assis », réflexologie, ...)*
- *Copil QVCT trimestriel*
- *Team-building annuel et événements de cohésion par pôle*
- *Environnement de travail moderne et agréable*
- *Sponsoring de projets sportifs portés par les collaborateurs*
- *Conciergerie d'entreprise*
- *Charte de Télétravail*

## UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

### Par le développement de nouveaux usages

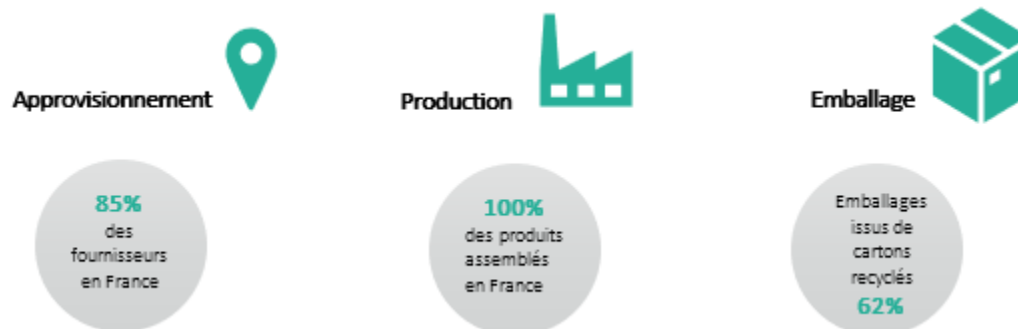
COGELEC développe et conçoit des produits permettant le développement de nouveaux usages et comportements en phase avec son engagement social et environnemental.

La solution GSM appliquée à l'interphonie accompagne cette démarche environnementale, et ne nécessite ni combinés, ni câblage dans les logements à l'installation.

Chaque année sont installés en France 700 000 combinés d'interphone filaire, les solutions sans fils permettraient donc d'éviter des tonnes de déchets potentiels de cuivre et de plastique.

De même, à l'utilisation, la solution GSM offre des fonctionnalités d'affichage et de mise à jour à distance des informations qui permettent de réduire les déplacements sur site et émissions de CO<sup>2</sup> associées.

### Sur toute la chaîne de valeur des produits



## UNE DEMARCHE ESG :

En décembre 2024 COGELEC a reçu une notation, selon le référentiel Ethifinance, de 64/100 au titre des données 2023. Avec une note globale de **64/100**, COGELEC affiche une réelle progression par rapport à l'évaluation des exercices antérieurs (avec 43/100 en 2022 – notation corrigée à iso référentiel soit référentiel « Ethifinance ESG Rating 2024 ») et démontre ainsi un réel engagement en matière d'ESG. Ce résultat met en lumière les efforts de la Société pour intégrer des pratiques responsables au cœur de sa stratégie.

Cette progression a été portée par une amélioration de la Gouvernance (avec notamment la création d'un comité RSE), des progrès en matière sociale (développement des compétences internes, initiatives pour l'environnement de travail...) et des avancées sur le plan environnemental (lancement du Bilan des émissions de Gaz à effets de serre, analyse d'impact sur la biodiversité...), et des progrès concernant les relations avec les parties prenantes externes (mise en place d'une politique d'achats responsables, audits fournisseurs ....)

Cette notation correspond à un niveau de maturité ESG supérieur au regard des entreprises comparables utilisées dans le benchmark de référence.



## Classements de Cogelec

**Classement national**  
184/361

**Classement sectoriel**  
54/272

**Classement par catégorie de CA**  
92/559

Sur les grandes thématiques de la RSE, les notes de COGELEC se situent toutes au-delà de la moyenne des sociétés incluses dans le panel de référence, compte tenu des nombreuses initiatives déjà menées au sein de COGELEC pour remplir les exigences en matière de RSE. Les éléments suivants sont particulièrement mis en avant :

- **Gouvernance** : Fondée par 6 salariés actionnaires, la gouvernance de COGELEC s'est structurée avec la mise en place en 2018 d'un Conseil d'Administration associant des administrateurs indépendants pour accompagner la croissance du Groupe en France et à l'international.



- **Social** : Dans une optique de fidélisation mais également d'optimisation des conditions de travail, COGELEC a initié différentes mesures de QVT, et se montre particulièrement attentif au développement des compétences des salariés pour soutenir sa dynamique innovante.
- **Environnement** : Le Groupe accorde une importance cruciale aux meilleures actions de maintenance pour lutter contre l'obsolescence. Sa politique de R&D se focalise notamment sur la diminution de consommation de matières, la gestion et la réduction des déchets dans un souci permanent de réduction d'empreinte environnementale de ses produits.
- **Parties prenantes externes** : Le Groupe donne la priorité à un approvisionnement local et a développé une relation de proximité et de partenariat avec ses fournisseurs et sous-traitants. Il axe son développement sur des produits de qualité et sécurisés, tout en prenant en compte les demandes et besoins évolutifs de ses clients.

Des axes d'amélioration rapidement atteignables ont été identifiés pour les exercices à venir et concernent notamment la mise en place d'un organe dédié référent pour piloter les différents critères de la performance extra-financière au sein du Groupe.

Cette mesure accompagnée de la formalisation d'initiatives dans les différents domaines contribuera à construire un cadre cohérent entre les nombreuses initiatives déjà menées au sein du Groupe et de déployer une vision stratégique extra-financière, portée également par le Conseil d'Administration de la Société qui s'est doté, depuis le 26 septembre 2023, d'un Comité RSE ayant pour mission de réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

En parallèle de la notation Ethifinance, COGELEC est attentif à sa notation par RAISE, investisseur clé dans le Groupe. Le questionnaire ESG permet à RAISE d'analyser la maturité du Groupe sur les thématiques de gouvernance, d'empreinte environnementale et sociale et de chaîne d'approvisionnement. Cette notation sert également à mesurer les progrès réalisés par le Groupe au regard des objectifs fixés dans la feuille de route RAISE.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement européen CSRD le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Groupe a anticipé la complexité du nouveau format de reporting et engagé ses équipes, la direction et le Conseil d'Administration dans une démarche de sensibilisation aux enjeux RSE d'une part, d'analyse de double matérialité, d'autre part, ceci avec l'appui d'un cabinet spécialisé. Cette démarche a permis au Groupe de capitaliser sur l'existant et de définir ses grands axes ESG prioritaires, tout en prenant en compte les intérêts des parties prenantes. Après avoir défini la matrice de double matérialité, son modèle d'affaires, sa chaîne des valeurs et la cartographie de ses parties prenantes, le Groupe poursuit en 2025 le déploiement de sa politique RSE, la mise en place de plans d'actions et la construction de son premier rapport de durabilité.

COGELEC finalisera également courant 2025 son bilan carbone (BGES) sur la base des données 2024. Le Groupe bénéficie également sur ce sujet de l'accompagnement d'un cabinet spécialisé.



# 1. Rapport de gestion

## 1.1 FAITS MARQUANTS

---

### Mise en place de plans d'attributions gratuites d'actions

Faisant usage de l'autorisation conférée par la 9<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 22 juin 2023, le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 26 mars 2024, décidé de renouveler dans les mêmes termes le programme de rachat d'actions mis en œuvre le 16 novembre 2022 aux fins de couvrir les futurs plans d'attributions gratuites d'actions pour une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 22 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration a également, lors de sa réunion du 26 mars 2024, fait usage de l'autorisation conférée par la 16<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 22 juin 2023 afin de mettre en place plusieurs plans d'attributions gratuites d'actions au bénéfice de certains membres du personnel salarié de la Société et plus généralement du Groupe dont :

- (i) Les membres du Comité de Direction du Groupe (à l'exception de Roger LECLERC), à hauteur d'un maximum de 120.000 actions, représentant 1,35% du capital social de la Société à la date d'attribution (le « **Plan n°2024-01** ») ;
- (ii) Les *managers* locaux des filiales du Groupe, à hauteur d'un maximum de 60.000 actions, représentant 0,67% du capital social de la Société à la date d'attribution réparties à hauteur de 20.000 actions chacun entre le *manager* de la division britannique du Groupe (le « **Plan n°2024-02-01** »), la *manager* de la division allemande du Groupe (le « **Plan n° 2024-02-02** ») et le *manager* de la division néerlandaise du Groupe (le « **Plan n° 2024-02-03** ») ;
- (iii) Certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe, à hauteur d'un maximum de 250.000 actions, représentant 2,81% du capital social de la Société à la date d'attribution (le « **Plan n° 2024-03** »).

L'ensemble de ces plans est soumis à une période d'acquisition de 40 mois (sans période de conservation), soit le 26 juillet 2027, et à des conditions de présence et de performance, ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires.

La mise en place de ces plans a pour but de renforcer les liens existants entre la Société et les salariés concernés du Groupe en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances futures de la Société et plus généralement du Groupe.

Ces plans représentent par ailleurs pour la Société un coût réduit en matière d'instrument de motivation et, pour les actionnaires, un effet dilutif maîtrisé.

Les actions émises à l'issue de la période d'acquisition pourront être des actions ordinaires nouvelles ou des actions existantes, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société, tel que décrit à la section 1.4.3 du rapport de gestion.

Le Conseil d'Administration a également, lors de sa réunion du 12 décembre 2024, fait usage de l'autorisation conférée par la 17<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 24 juin 2024 afin de mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe (le « **Plan n°2024-03 Bis** ») à hauteur de 55 000 actions maximum.

Lors de cette réunion, le Conseil d'Administration a également mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés de la filiale britannique du Groupe (le « **Plan n°2024-02-01 Bis** ») à hauteur de 10 000 actions maximum, et au bénéfice de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés de la filiale allemande du Groupe (le « **Plan n°2024-02-02 Bis** ») à hauteur de 5 000 actions maximum.

La période d'acquisition de ces nouveaux plans arrivera également à échéance le 26 juillet 2027 (sans période de conservation), lesdits plans étant soumis à des conditions de présence et de performance, ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires.

La mise en place de ces nouveaux plans a pour but, comme pour le Plan n° 2024-03, de reconnaître les performances opérationnelles de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe et de renforcer leurs liens avec la Société en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances futures de la Société et plus généralement du Groupe. Ces plans représentent par ailleurs pour la Société un coût réduit en matière d'instrument de motivation et, pour les actionnaires, un effet dilutif maîtrisé.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres. La charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Compte tenu des départs de salariés depuis la mise en place des Plan n°2024-01, Plan n°2024-02-01, Plan n°2024-02-02, Plan n°2024-02-03 et Plan n°2024-03, ceux-ci aboutiraient, à la date du présent rapport, à l'attribution de 385 000 actions. Pour cela, il a été retenu une probabilité de présence, à la date d'acquisition, de 100% des salariés encore présents au 31 décembre 2024. Ces hypothèses arrêtées, la charge liée à ces plans s'élève à 812 K€, contribution patronale comprise. La part concernant les salariés des filiales étrangères a été refacturée à Intratone LTD et Intratone BV pour un montant global de 59 k€.

En revanche, les derniers plans ayant été approuvés fin décembre 2024 ils n'ont fait l'objet d'aucune provision pour sortie de ressources sur l'exercice 2024 car le montant calculé est non significatif.

### Fiscalité

Le 9 décembre 2022, COGEELEC a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices 2020 et 2021. Cet examen a commencé en janvier 2023. Le 8 décembre 2023, la Société a reçu une proposition de rectification interruptive de prescription visant uniquement l'exercice clos le 31 décembre 2020 en matière de TVA et d'IS et excluant le CIR 2020 déposé en 2021. Les montants redressés ont été acceptés par la Société pour un montant de 10 335 euros au titre de la TVA et de 13 973 euros au titre de l'IS.

Le 22 octobre 2024, la Société a également accepté la procédure de régularisation en matière de CIR (2020 et 2021) pour la somme de 134 167 € et de TVA (2021) pour la somme de 21 443 €. L'ensemble de ces montants a été normalement acquitté auprès des services fiscaux en novembre 2024.

### Démarrage Kibolt

Les premières ventes de la clé Kibolt Smart ont débuté en septembre 2024. La Société a donc commencé l'amortissement de l'ensemble des frais de R&D ayant été capitalisés à l'actif du bilan pour un montant de 2 126 208 €.

### Abandons de créances

Afin de financer le développement commercial de ses filiales, la Société a consenti différentes avances ces dernières années, réduites par les abandons de créances de 3,85 M€ consentis au cours des exercices 2023 et 2024 (avec clause de retour à meilleur fortune), soit un montant cumulé de 22,5 M€ au 31 décembre 2024. Ces avances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 20,4 M€ dans les comptes sociaux, et concernent les créances rattachées aux filiales anglaise et allemande.

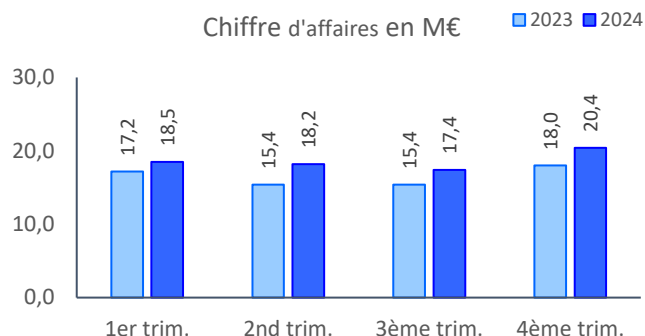
De plus dans le cadre de sa politique de prix de transfert, la Société a pris en charge une contribution au coût de distribution de ses filiales pour un montant de 4,1 M€ pour l'année 2024.

## 1.2 INFORMATIONS SUR LE GROUPE

### 1.2.1 COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2024

#### Ventes

En 2024, le Groupe a poursuivi sa dynamique commerciale en France et en Europe et a connu une progression de 12,9% de son chiffre d'affaires annuel. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :



En M€	2024	2023	Variation en %
1er trim.	18,5	17,2	+7,7 %
2nd trim.	18,2	15,4	+ 17,7 %
3ème trim.	17,4	15,4	+ 13,1 %
4ème trim.	20,4	18,0	+ 13,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>74,5</b>	<b>66,0</b>	<b>+ 12,9 %</b>

Au 4<sup>ème</sup> trimestre, le volume d'activité de COGELEC atteint 20,4 M€, en progression de 13,6%. Cette performance reflète la croissance des revenus récurrents qui sous-tendent le modèle COGELEC et reflète la croissance des parts de marché d'Intratone tant auprès des bailleurs que des promoteurs et des syndicats.

En 2024, le chiffre d'affaires du Groupe a bénéficié en plus d'une progression sur son marché GSM, de hausses tarifaires appliquées au cours de l'année.

#### Ressources humaines

En 2024, l'effectif moyen du Groupe s'élève à 346 collaborateurs dont 52 employés dans les 3 filiales internationales. L'effectif du groupe a donc varié de 11 personnes. En France, cela s'est traduit notamment par le renfort de 20 personnes sur ses pôles vente, clients, système d'information et son pôle conception directement lié à la forte croissance de l'activité. En Allemagne, à la suite de la réorganisation de son pôle commercial en novembre 2023, l'effectif a été réduit de 11 personnes.

### 1.2.2 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires s'établit à 74,5 M€, en croissance de +12,9 % par rapport à 2023. Dans un contexte de marché globalement tendu, COGELEC continue de profiter des avantages de son modèle d'abonnement générant un chiffre d'affaires récurrent de plus en plus important.

En France, l'activité enregistre une hausse de +10,8 % pour atteindre 63,6 M€. En Europe, cette hausse d'activité ressort à +26,9 % pour 10,9 M€.

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de matériels	51 074	45 999
Ventes de prestations de services	23 440	20 001
<b>TOTAL</b>	<b>74 514</b>	<b>66 000</b>

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
France	63 644	57 436
Export	10 870	8 564
<b>TOTAL</b>	<b>74 514</b>	<b>66 000</b>

Porté par son modèle unique d'abonnement, COGELEC a enregistré une nouvelle performance avec un chiffre d'affaires lié aux prestations d'abonnement à 23,4 M€ (20,0 M€ en 2023), en hausse de 17,2%. Cette activité représente à fin 2024, 31,5% du chiffre d'affaires global. La marque Intratone a ainsi réalisé un gain de 325 000 logements supplémentaires abonnés en 2024. Au total, 2,5 millions de logements bénéficient en France et en Europe du service d'interphonie GSM de COGELEC.

En Europe, les équipes continuent leurs avancées commerciales pour déployer les solutions Intratone sur les marchés de l'habitat collectif. Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, le chiffre d'affaires est de 3,0 M€, en progression de 31,7%. Sur 2024, le chiffre d'affaires généré en Europe est de 10,9 M€ contre 8,6 M€ un an auparavant (26,9% de croissance). Les marchés européens représentent désormais 15% du chiffre d'affaires Groupe, contre 13% un an auparavant.

### 1.2.3 INDICATEURS CLÉS

#### Marge brute

Le taux de marge brute consolidé s'est renforcé en 2024 pour passer au-dessus de 66%, ce qui confirme la bonne résilience du modèle. Cette hausse s'explique par une bonne maîtrise des achats renforcée par un effet favorable du cours Euro/USD conjuguée à un mix produits favorable aux services ainsi qu'une contribution additionnelle de marge en provenance des filiales.

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>74 514</b>	<b>66 000</b>
Autres produits de l'activité	28	24
Achats consommés	-29 057	-22 627
Variation de stocks de produits en-cours et produits finis	3 856	-11
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>49 341</b>	<b>43 386</b>
<i>En pourcentage de CA</i>	<i>66,2%</i>	<i>65,7%</i>

#### EBITDA

Dans un contexte économique perturbé, le Groupe affiche un EBITDA très largement positif et en nette progression tout en poursuivant son effort d'investissement dans les filiales.

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>7 039</b>	<b>4 784</b>
Dotations aux amortissements	4 746	4 861
Dépréciations des actifs nettes des reprises	-185	526
Charges IFRS 2	841	
<b>EBITDA</b>	<b>12 441</b>	<b>10 171</b>
<i>En pourcentage de CA</i>	<i>16,7%</i>	<i>15,4%</i>

## 1.2.4 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Au 31 décembre 2024, le résultat opérationnel courant du Groupe ressort à 7 353 K€ contre 5 083 K€ l'année précédente. Cette nette amélioration du résultat opérationnel s'explique principalement par l'accroissement de la marge brute tirée par le volume d'activité et la maîtrise des charges opérationnelles courantes.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>74 514</b>	<b>66 000</b>
% évolution CA	+12,9%	+10,5%
Résultat opérationnel courant	7 353	5 083
Résultat opérationnel	7 039	4 784
Impôts sur les résultats	-2 103	-595
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>5 664</b>	<b>4 511</b>

## 1.2.5 STRUCTURE FINANCIERE

Le total bilan ressort à 98 M€ au 31 décembre 2024 contre 88,9 M€ au 31 décembre 2023.

### *Bilan simplifié au 31 décembre 2024*

ACTIF en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	8 711	7 177
Immobilisations corporelles	13 216	13 374
Titres mis en équivalence	330	400
Autres actifs financiers	536	506
Autres actifs non courants	8 561	7 119
<b>Total actif non courant</b>	<b>31 354</b>	<b>28 575</b>
Stocks et en-cours	20 846	16 028
Créances clients	16 493	16 445
Autres actifs courants	4 599	4 035
Actifs d'impôts courants	80	1 336
Trésorerie et équivalents	24 627	22 489
<b>Total actif courant</b>	<b>66 645</b>	<b>60 332</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>97 999</b>	<b>88 909</b>

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
<b>Total capitaux propres</b>	<b>10 217</b>	<b>7 909</b>
Emprunts et dettes financières	12 319	17 402
Provisions pour engagement de retraite	549	408
Autres provisions à long terme	1 678	1 673
Autres passifs non courants	40 847	34 712
Passifs d'impôts non courants	303	615
<b>Total passif non courant</b>	<b>55 696</b>	<b>54 810</b>
Emprunts et dettes financières	6 664	7 030
Dettes fournisseurs	7 534	6 136
Autres passifs courants	16 221	12 921
Passifs d'impôts courants	1 667	103
<b>Total passif courant</b>	<b>32 086</b>	<b>26 191</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>97 999</b>	<b>88 909</b>

## Immobilisations et investissements

Le Groupe a réalisé en 2024 des investissements pour un montant de 6,2 M€.

Les investissements incorporels représentent 52,8% des investissements, soit 3,3 M€. Ils correspondent principalement à des frais de développement sur de nouveaux produits ou technologies et aux investissements en solutions informatiques. Par ailleurs, les investissements corporels 2024 comprennent notamment des agencements complémentaires de ses bâtiments à Mortagne-sur-Sèvre ainsi que des outillages pour les nouveaux produits.

Principaux investissements en K€	31/12/2024	31/12/2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 297</b>	<b>2 404</b>
Dont frais de développement	0	4
Dont immobilisations incorporelles en cours	2 556	1 885
Dont autres immobilisations incorporelles	741	515
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 944</b>	<b>3 443</b>
Dont ensemble immobilier	655	68
Dont immobilisations en cours	623	589
Dont installations techniques, matériels et outillages	663	558
Dont autres immobilisations corporelles	1 003	2 229
<b>Total investissements</b>	<b>6 241</b>	<b>5 847</b>

## Capitaux propres

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres du Groupe s'établissent à 10,217 M€ contre 7,909 M€ au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 2,3 M€.

### 1.2.6 ENDETTEMENT FINANCIER NET

Au 31 décembre 2024, le *gearing* (ratio d'endettement financier net rapporté aux capitaux propres) ressort à -55,2%, contre 24,6% au 31 décembre 2023. COGELEC a donc une trésorerie supérieure à son endettement à la fin de l'exercice.

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Partie à long terme des dettes financières	12 319	17 402
Partie à court terme des dettes financières	6 663	7 029
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	1	1
<b>Total dettes brutes</b>	<b>18 983</b>	<b>24 432</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 627	22 489
<b>TOTAL ENDETTEMENT NET</b>	<b>-5 644</b>	<b>1 943</b>



### 1.2.7 FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a augmenté de 2,13 M€. En effet, l'activité du Groupe a continué à générer des flux de trésorerie opérationnels très excédentaires comprenant un remboursement de trop versé d'IS de 2023 qui ont permis notamment de financer les échéances des emprunts qui étaient plus importantes qu'en 2023.

En milliers d'€	2024	2023
Trésorerie d'ouverture	22 488	23 438
Trésorerie de clôture	24 626	22 488
Variation des écarts de conversion	-13	-5
Variation de la trésorerie	2 125	-955

## 1.3 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

---

### 1.3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DE COGEELEC

Le chiffre d'affaires de la Société connaît une progression de 11,4 % à hauteur de 69,927 M€ au 31 décembre 2024 contre 62,785 M€ au 31 décembre 2023.

### 1.3.2 RESULTATS

Au 31 décembre 2024, le résultat d'exploitation s'établit à 6,266 M€, en forte augmentation (+6,821 M€) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par la diminution des abandons de créances concédés à deux de ses filiales pour 3,35 M€ et une diminution de la contribution aux coûts de distribution de ses filiales pour 1,945 M€. Le résultat net de l'exercice 2024 affiche un bénéfice de 5,658 M€ (en progression de 3,4 M€), avec un résultat financier de 2,76 M€ composé de reprises sur créances rattachées aux participations dans les filiales pour 1,123 k€ et des intérêts sur comptes courants des filiales à hauteur de 993 k€.

### 1.3.3 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

#### *Informations sur la recherche et le développement*

En conformité avec sa stratégie, la Société continue d'investir dans l'innovation, l'amélioration de ses produits et le développement de nouveaux produits. Les équipes de développement sont réparties dans deux bureaux d'études et représentent 17,4% des effectifs du Groupe. Les principaux axes R&D sont l'innovation technique, le développement de nouveaux produits, services et concepts ainsi que l'évolution des gammes existantes.

#### *Nouveaux produits*

Nous avons lancé en mai 2024, notre lecteur mains libres Vigik+, une évolution technologique majeure pour améliorer la sécurité et la gestion des accès dans les halls d'immeuble. Cette nouvelle solution connectée offre des mises à jour automatiques, une gestion en temps réel des droits d'accès, et une réduction des coûts d'exploitation.

Dans l'univers de nos services, nous avons lancé en septembre 2024 une offre Sirocco, qui inclut l'interphone vidéo Intratone Only-One. Spécialement conçu pour les petites copropriétés de 1 à 10 logements, cet interphone intègre un module de communication GSM pour une installation simplifiée.

Au cours du dernier trimestre 2024, nous avons démarré la commercialisation de la 2<sup>ème</sup> génération de la clé et du cylindre électronique Kibolt Smart. Cette solution de serrurerie innovante permet de gérer les droits d'accès de manière flexible via nos plateformes web gratuites. Cette solution est idéale pour sécuriser les portes communes des immeubles et des bâtiments que ce soit dans l'habitat, le tertiaire ou pour les collectivités. Elle offre une gestion simplifiée et une sécurité renforcée.

Comme chaque année COGEELEC, via sa marque Intratone a également répondu présent sur l'ensemble des grands événements nationaux du secteur du logement collectif : HEXPO, salon de la copropriété, mais aussi sur d'autres salons pour les marques Kibolt et Rozoh comme le salon des séniors, le salon silver éco et le salon des Maires.

### Informations sur les brevets et licences

La Société dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre par ses différents bureaux d'études.

A la fin de l'exercice 2024, la Société détenait 67 familles de brevets valides, 36 marques et 35 modèles. Au cours de l'exercice 2024, la Société a effectué le dépôt de 12 brevets.

#### 1.3.4 CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les charges non déduites fiscalement, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, sont :

- Les loyers non déductibles sur véhicules à hauteur de 251,8 k€, et l'impôt correspondant à hauteur de 62,95 k€ ;
- La taxe sur les véhicules de sociétés à hauteur de 48,2 k€ et l'impôt correspondant à hauteur de 12,1 k€.

#### 1.3.5 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 se décomposent de la manière suivante :

En jours	Factures reçues non réglées au 31 décembre 2024 dont le terme est échu						Factures émises non réglées au 31 décembre 2024 dont le terme est échu					
	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1et plus)	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 et plus)
Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	14	81	4	4	41	130	932	1 506	774	308	756	3 344
Montant des factures concernées (TTC en K€) <sup>(1)</sup>	3	253	-35	-22	-10	186	2 521	755	460	24	142	1 381
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,00%	0,39%	-0,05%	-0,03%	-0,01%	0,30%						
% du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							2,40%	0,72%	0,44%	0,02%	0,14%	1,32%
Factures exclues relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	14						35					
Montant total des factures exclues (TTC en K€)	314						48					
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L441-14 ou article L443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture						Délais contractuels : Réception de factures et 45 jours FDM Délais légaux : 30 jours suivant la date d'exécution de la prestation					

<sup>(1)</sup> Les montants négatifs sont associés à des règlements d'acomptes pour lesquelles les factures seront reçues début 2025

## 1.4 INFORMATIONS BOURSIERES

### 1.4.1 MARCHE DU TITRE COGELEC

Les actions COGELEC sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 7 décembre 2020. Auparavant, les actions COGELEC étaient cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment C.

Le nombre d'actions en circulation s'élève à 8.898.048 au 31 décembre 2024.

### 1.4.2 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE EN 2024

Le cours de bourse au 31 décembre 2024 s'établit à 15,70 €.

Mois	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Dernier Cours
Janvier 2024	8,20	8,05	8,20
Février 2024	8,15	8,15	8,15
Mars 2024	8,15	8,05	8,15
Avril 2024	9,50	9,30	9,50
Mai 2024	9,80	9,60	9,80
Juin 2024	10,80	10,50	10,70
Juillet 2024	11,60	11,20	11,40
Août 2024	11,00	10,80	10,80
Septembre 2024	12,30	11,90	12,20
Octobre 2024	15,00	14,90	14,90
Novembre 2024	16,00	15,70	15,70
Décembre 2024	15,80	15,40	15,70

### 1.4.3 RACHAT D' ACTIONS

#### *Synthèse des achats et des ventes d'actions de l'exercice 2024*

Au cours de l'exercice 2024, la Société a procédé à l'achat et à la revente d'actions COGELEC, dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 25 juin 2018 avec Louis Capital Markets UK LLP et d'un contrat de rachat d'actions en date du 30 octobre 2018 également conclu avec Louis Capital Markets UK LLP, sur la base duquel le Conseil d'Administration réuni le 16 novembre 2022 a mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions en vue de couvrir les futurs plans d'attributions gratuites d'actions, les rachats étant effectués par TP ICAP MidCap, mandaté à cet effet. Le détail de ces achats et ventes est indiqué ci-après.

Ce programme de rachat d'actions, renouvelé une première fois le 26 mars 2024, est arrivé à échéance le 21 décembre 2024 et a été renouvelé dans les mêmes termes par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2024, conformément à l'autorisation conférée par la 10<sup>ème</sup> résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2024. Pour mémoire, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées par la Société ne peut excéder 10% du capital social à la date de ces achats. Le prix d'achat maximal par la Société de ses propres actions ne peut excéder 23,50€ par action et le montant global affecté à ce programme ne peut pas être supérieur à 5 000 000 €.

	Nombre d'actions	Valeur des actions
Actions détenues au 31/12/2024	603 716	3 994 761 €
Actions acquises au cours de l'exercice 2024	107 690	1 030 287 €
Actions cédées au cours de l'exercice 2024	52 377	585 128 €

Les programmes de rachat d'actions lancés en 2018 et en 2022 (renouvelé en 2024) en vue de couvrir les plans d'attributions gratuites d'actions ont respectivement donné lieu au rachat de 380 160 et 208 547 actions au 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a procédé à l'attribution gratuite d'actions COGEELEC à des salariés du Groupe (dans les conditions décrites à la section 1.1 du rapport de gestion). Les actions attribuées pourront, à l'issue des périodes d'acquisition respectives des plans d'attributions gratuites d'actions, être définitivement acquises sous la forme d'actions existantes, provenant de rachats effectués par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions, ou d'actions nouvelles, à émettre dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital.

Au cours de l'exercice 2024, la Société n'a pas procédé à l'annulation ou la réaffectation d'actions.

### *Dividende par action*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents est le suivant :

Exercice	Nombre d'actions	Dividendes nets par action
2021	8 898 048	0
2022	8 898 048	0
2023	8 898 048	0,29*

\* Correspondant à un dividende exceptionnel prélevé sur le compte « Prime d'émission, de fusion, d'apport »

## 1.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société INTRATONE GMBH située à Düsseldorf et créée le 4 décembre 2017. En 2024, INTRATONE GMBH a poursuivi son développement malgré une réduction de ses effectifs commerciaux par suite d'une réorganisation mise en œuvre en novembre 2023. Cette filiale ne détient pas de participation dans la Société ni dans aucune autre société. Au 31 décembre 2024, le capital social de INTRATONE GMBH était de 25 K€.

Une deuxième filiale, INTRATONE Ltd, dont le capital est détenu à 76% par la Société et à 24% par son Directeur Commercial et Marketing (cession intervenue le 31 décembre 2023), a été créée à Londres en février 2018. En 2024, cette société a poursuivi son développement, et ses effectifs sont stables. Cette filiale ne détient pas de participation dans la Société ni dans aucune autre société. Au 31 décembre 2024, le capital social d'INTRATONE Ltd était de 100€.

Une troisième filiale, INTRATONE BV, dont le capital est intégralement détenu par la Société, a été créée à Amsterdam en octobre 2018. En 2024, cette société a poursuivi son développement, et ses effectifs sont en légère hausse. Cette filiale ne détient pas de participation dans la Société ni dans aucune autre société. Au 31 décembre 2024, le capital social d'INTRATONE BV était de 10 K€.

Le Groupe a pris, fin 2023, une participation minoritaire à hauteur de 35% dans la société PORTACONNECT qui développe une solution connectée de surveillance à distance du fonctionnement des portes et portails automatiques. COGELEC possède l'exclusivité de la commercialisation de cette solution et bénéficie d'une nouvelle diversification dans sa gamme de produits.

Les comptes sociaux des filiales et de la prise de participation sur la période écoulée sont synthétisés comme suit :

Sociétés	Méthode de consolidation	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice
INTRATONE GMBH	IG	1 475 K€	(252) K€
INTRATONE LTD	IG	3 606 K€	116 K€
INTRATONE BV	IG	3 660 k€	(18) K€
PORTACONNECT	MEE	31 k€	(200) k€

Il n'y a pas de participations croisées au sein du Groupe.

## 1.6 SUCCURSALES

La Société n'a pas de succursales.

## 1.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES

### 1.7.1 EVENEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est intervenu.

### 1.7.2 PERSPECTIVES

Avec un parc installé de plus de 2,5 millions de logements confortant une base solide de revenus récurrents, associé à une offre de services très innovante, le Groupe anticipe une croissance de l'activité en 2025 supérieure à celle de 2024 accompagnée d'une nouvelle amélioration du ratio d'EBITDA.

## 1.8 GESTION DES RISQUES

### 1.8.1 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

La Direction Générale a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs identifiés à la date du présent rapport financier annuel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, en complément des principaux risques présentés ci-dessous, vous trouverez une présentation des risques de taux, de change et de liquidité à la section « 3. ETATS CONSOLIDES NOTE 3.6.2 « Appréciation des facteurs de risque » du présent rapport financier annuel.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n°2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) n°2019/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques à la Société et au Groupe, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Dans chaque catégorie de risque, sont présentés en premier lieu les risques les plus significatifs.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif. Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après.

Tableau synthétique :

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
<b>Risques émergents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Risques liés à la hausse globale des prix en raison de la guerre en Ukraine et à l'environnement macroéconomique</li> </ul>	<u>Faible</u>
<b>Risques liés à l'activité et au marché de la Société</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Dépendance aux opérateurs téléphoniques</li> <li>– Défaillances technologiques</li> <li>– Dépendance aux sous-traitants</li> <li>– Dépendance aux fournisseurs</li> <li>– Dépendance à l'égard des personnes-clé</li> <li>– Concurrence</li> <li>– Rupture technologique</li> <li>– Réputation de la Société</li> <li>– Développement international</li> </ul>	Modéré
<b>Risques juridiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Propriété intellectuelle</li> </ul>	Modéré
<b>Risques financiers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Besoins de financement</li> </ul>	Modéré



## RISQUES LIÉS A LA HAUSSE GLOBALE DES PRIX EN RAISON DE LA GUERRE EN UKRAINE ET A L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Le Groupe n'exerce pas d'activité dans les pays concernés par la Guerre en Ukraine qui a démarré en février 2022 et n'est pas directement impacté à ce jour sans qu'il soit possible de chiffrer avec précision les incidences potentielles du fait de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise.

Néanmoins, la Société reste vigilante à la préservation des marges et au maintien de l'activité en raison des impacts que peuvent avoir l'inflation, les éventuelles ruptures de chaîne d'approvisionnement et la hausse des taux d'intérêt dans un contexte géopolitique et économique qui demeure incertain.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme faible.

### *Risques liés à l'activité et au marché de la Société*

#### RISQUES LIÉS A LA DÉPENDANCE AUX OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES

En raison de la nature de ses activités, la Société se trouve dépendante de la relation qu'elle entretient avec les opérateurs téléphoniques et des contrats conclus avec eux (des contrats sont actuellement en vigueur avec les opérateurs Orange, SFR et Bouygues Télécom).

Du fait de sa dépendance aux opérateurs téléphoniques susvisés, la Société identifie les risques suivants, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives :

- La perte de la licence d'opérateur de télécommunication, par un ou plusieurs opérateurs ;
- La perte d'une ou plusieurs fréquence(s) par un ou plusieurs opérateurs ;
- L'indisponibilité d'un réseau ou de plusieurs réseaux concomitamment ;
- La dégradation des réseaux en place et/ou de la qualité de services liés à ces réseaux ;
- La résiliation d'un contrat conclu avec la Société, par un opérateur ou simultanément par plusieurs opérateurs ;
- La forte variation à la hausse des conditions tarifaires négociées avec un ou plusieurs opérateurs.

Afin de limiter l'impact de ces risques, la Société a fait le choix de conclure des accords avec plusieurs opérateurs et non un seul. Ainsi, la Société peut remplacer un opérateur par un autre en fonction des besoins spécifiques de ses projets.

Par ailleurs, le risque lié à une éventuelle variation à la hausse des conditions tarifaires négociées avec un ou plusieurs opérateurs est atténué car la Société a la capacité de répercuter ces hausses sur ses clients finaux.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- La dépendance aux opérateurs téléphoniques est extrêmement importante ;
- Bien que la dépendance aux opérateurs téléphoniques soit atténuée en répartissant les risques liés à cette dépendance auprès d'une pluralité d'opérateurs, plusieurs opérateurs pourraient être confrontés en même temps aux risques énoncés (ex : indisponibilité de plusieurs réseaux concomitamment, perte de fréquences de plusieurs opérateurs, dégradation des réseaux en place gérés par plusieurs opérateurs différents).

#### RISQUES LIÉS AUX DÉFAILLANCES TECHNOLOGIQUES

Les perturbations susceptibles d'affecter les activités du Groupe comptent diverses origines, dont beaucoup échappent au contrôle de ce dernier, notamment : la perte de puissance et la défaillance des systèmes de télécommunication ; les erreurs, pannes, défauts ou le plantage des logiciels et du matériel ; les virus informatiques et autres problèmes perturbateurs similaires ; les incendies, inondations et autres catastrophes naturelles ; les attaques liées au réseau ou les dommages occasionnés aux outils de veille commerciale, les logiciels et systèmes introduits par des hackers ou des cybercriminels ; et

la performance des fournisseurs tiers. Par ailleurs, la croissance du nombre de clients finaux et des services connectés fournis peut entraîner des perturbations dues à la volumétrie du trafic de données.

La Société a mis en place des mesures (systèmes de sécurité, procédure de sauvegarde des données, protection des accès et plan d'urgence) assurant la fiabilité et la sécurité de ses systèmes informatiques, tant pour les moyens informatiques internes (bureau d'Etudes, commerce, marketing, production et comptabilité) que pour les moyens informatiques externes en vue d'assurer la continuité d'activité en cas de survenance d'un des risques mentionnés précédemment.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- La Société a mis en place des mesures de sécurité concernant les défaillances qui pourraient survenir, toutefois la prévention de telles défaillances technologiques dépend du savoir-faire d'organismes tiers dont cette activité est le cœur de métier ;
- La Société a engagé un projet d'évolution de son infrastructure pour l'adapter aux nouveaux besoins de service ;
- Si à l'avenir la Société n'était pas en mesure de faire face à l'un des risques liés à la gestion des systèmes informatiques, son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives pourraient en être affectés.

#### RISQUES LIES A LA DEPENDANCE AUX SOUS-TRAITANTS

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des coûts, la Société sous-traite la fabrication des cartes électroniques présentes dans ses produits. L'ensemble de la production des cartes électroniques est sous-traité à quatre sociétés situées au plus près géographiquement de la Société, notamment dans la région Pays de la Loire et Bretagne, afin de favoriser la réactivité et la fluidité des échanges.

La Société s'assure que ses sous-traitants disposent des moyens matériels et humains suffisants pour suivre ses développements, et/ou diversifier ses sources d'approvisionnement. Malgré ces mesures, la Société pourrait se trouver confrontée à des délais de livraisons rallongés par rapport au calendrier initial. Un tel retard pourrait à son tour entraîner un retard dans la réalisation du chiffre d'affaires des produits concernés.

La Société n'a pas mis en place de dispositions contractuelles spécifiques avec ses sous-traitants (tels que des engagements de volume).

La Société s'organise actuellement pour doubler le nombre de ses sous-traitants, afin de limiter les risques inhérents à la production et de disposer de capacités de production supplémentaires, à utiliser ou non, en tout ou partie, en fonction de la rapidité de son développement à venir.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- La Société ne peut fournir de garantie sur le fait que ses sous-traitants poursuivront leurs relations commerciales avec elle dans la durée ou maintiendront un niveau opérationnel en phase avec ses besoins et en cas de défaillance de sous-traitants, la Société pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement ;
- La réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur l'activité de l'ensemble des sous-traitants de la Société en même temps malgré la multiplication des sous-traitants auxquels la Société fait appel.

#### RISQUES LIES A LA DEPENDANCE AUX FOURNISSEURS

Pour la fabrication de ses produits, la Société s'appuie sur un nombre important de composants livrés par différents fournisseurs, pour la plupart interchangeables. Les principaux marchés d'approvisionnement de la Société sont l'Europe et l'Asie (ce qui induit un risque de change, décrit à la section 3. ETATS CONSOLIDES NOTE 3.6.2 « Appréciation des facteurs de risque » du présent rapport financier annuel).

Si la Société attache une grande importance à la qualité de ses fournisseurs, le recours à des fournisseurs implique un certain nombre de risques, notamment de rupture d'approvisionnement, de qualité insuffisante des composants, d'origine des produits ou de non-respect des réglementations applicables et des droits de propriété intellectuelle de tiers. Le recours à des fournisseurs peut en conséquence entraîner des risques financiers et des risques pour la réputation de la Société, notamment dans l'hypothèse où ces fournisseurs ne se conformeraient pas eux-mêmes à la réglementation applicable en particulier à la sécurité des produits.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- La Société ne peut fournir de garantie sur le fait que ses fournisseurs poursuivront leurs relations commerciales avec elle dans la durée ou maintiendront un niveau opérationnel en phase avec ses besoins et en cas de défaillance de fournisseurs, la Société pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement ;
- La réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur l'activité de l'ensemble des fournisseurs de la Société auxquels la Société fait appel.

#### RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PERSONNES CLÉS

Le Groupe s'appuie sur des personnes clés au sein de la Direction et du reste du personnel. En ce sens, tout départ desdits membres de Direction ou dudit personnel pourrait causer des préjudices aux activités du Groupe.

Le Groupe doit également relever le défi qui consiste à attirer, à former et à conserver du personnel qualifié tout en maîtrisant ses coûts de main-d'œuvre. L'aptitude du Groupe à accompagner sa stratégie peut se trouver limitée par sa capacité à recruter, former, motiver et conserver un nombre suffisant de collaborateurs qualifiés.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes-clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (non atteinte des objectifs de la Société, désorganisation, impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité).

#### RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

COGELEC doit faire face à une concurrence active qui s'exerce essentiellement sur les prix mais aussi sur la capacité à proposer des offres GSM. Les innovations dont font preuve les sociétés concurrentes pourraient affecter la croissance future de la Société. Il est de façon générale fort probable que la grande majorité des acteurs du marché se lance à court terme dans des dispositifs similaires à ceux développés par la Société.

En réponse, COGELEC procède à des investissements importants dans l'innovation.

Face à cette concurrence, COGELEC pourrait être amené à repositionner sa stratégie de façon à conserver ses parts de marché et sa marge.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- L'efficacité des mesures mises en place par la Société pour appréhender l'environnement concurrentiel renforcé dans lequel elle évolue peut être atténuée (en cas de retards dans le développement des projets innovants ou en cas de développement de nouveaux produits concurrents de ceux proposés par la Société) ;
- La réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

## RISQUES DE RUPTURE TECHNOLOGIQUE

Des technologies innovantes en cours de développement, potentiellement plus efficaces, plus sûres et/ou moins coûteuses ou d'autres non connues à ce jour pourraient, dans un futur plus ou moins proche, être commercialisées.

Afin d'anticiper ces évolutions possibles, la Société dispose d'une équipe en charge de la veille technologique qui s'informe des récentes recherches et des derniers progrès dans nos domaines d'activité.

Toutefois, la Société pourrait ne pas parvenir à évaluer correctement les opportunités technologiques, informatiques et commerciales que pourraient offrir ces nouvelles technologies, et potentiellement être distancée par la concurrence.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré le positionnement innovant de la Société sur le marché et les investissements en cours sur les nouvelles technologies.

## RISQUE DE RÉPUTATION

La réputation de la Société est essentielle dans la présentation de ses produits et services, ainsi que dans le cadre de sa stratégie de fidélisation des clients et de conquête de nouveaux marchés. Le succès de la Société au cours des prochaines années sera ainsi largement lié à sa réputation et à sa fiabilité quant à la qualité des produits et services que la Société proposera. Cette réputation a d'ores et déjà permis à la Société de consolider ses parts de marché et a fortement contribué à son développement.

La Société pourrait se retrouver fragilisée si une mauvaise expérience d'un ou plusieurs clients se répandait en ligne ou via d'autres canaux d'information tels que les réseaux sociaux, phénomène extrêmement difficile à maîtriser.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- La Société estime que la diffusion de critiques relatives à la Société est probable, mais que la Société sera en mesure de réagir efficacement grâce à la veille des outils Internet et des réseaux sociaux ;
- La réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (dégradation de la réputation de la Société, perte d'attractivité des produits du Groupe, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

## RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

La Société fait de son développement à l'international un élément important de sa stratégie de croissance. Pour étendre son leadership en Europe, la Société, qui propose ses solutions dans 10 pays européens, a créé ses premières filiales étrangères en Allemagne (Düsseldorf), au Royaume-Uni (région de Londres) et aux Pays-Bas (Amsterdam). Le périmètre international des activités de la Société est un élément de complexité qui accroît les risques inhérents à son activité. Différents risques sont associés à cette expansion internationale, parmi lesquels :

- La soumission à des exigences légales et réglementaires, à une fiscalité ou des lois commerciales différentes ;
- La possible survenance de changements inattendus dans le cadre juridique, politique ou économique des pays dans lesquels la Société se fournit ou vend ses produits ;
- La difficulté d'identifier, recruter et retenir des salariés talentueux et compétents dans des pays étrangers ;
- La nécessité d'adapter au marché local les offres de produits et de s'adapter aux pratiques locales et aux divers standards culturels, et la nécessité de se montrer compétitif vis-à-vis d'autres concurrents ayant potentiellement une meilleure connaissance du marché local ;
- Les différences de réglementation sociale d'un pays à l'autre ;
- Les limitations de la capacité de la Société à réinvestir les bénéfices de ses opérations dans un pays pour financer les besoins en capitaux de ses opérations dans d'autres pays ;
- La fluctuation des taux de change des devises contre l'Euro pour les activités de la Société en dehors de la zone Euro) ;
- L'augmentation des coûts liés à la présence de la Société à l'international ;

- La réglementation évolutive d’un pays ou d’une région à l’autre en matière de sécurité des données, d’accès et d’utilisation non autorisés des informations commerciales et personnelles ;
- La protection limitée ou défavorable de la propriété intellectuelle dans certains pays.

Par ailleurs, si la Société ne ressent plus les effets de la crise sanitaire liée à la Covid 19 dans la mesure où l’activité a repris aujourd’hui un rythme normal, le Groupe pourrait de nouveau être exposé à un risque de pandémie comme celle de la Covid 19 en 2020 et 2021, notamment du fait de sa présence croissante à l’international.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (dégradation de la réputation de la Société, perte d’attractivité des produits du Groupe, impact sur le chiffre d’affaires et le niveau de rentabilité de la Société ainsi que sur son développement et ses perspectives).

### Risques juridiques

#### RISQUES LIÉS A LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Société détient actuellement 67 familles de brevets, 36 marques et 35 modèles. Elle a aussi obtenu la concession de plusieurs licences d’exploitation de marque VIGIK pour des produits qu’elle conçoit, fabrique et commercialise. Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques, dessins et modèles ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses secrets commerciaux et son savoir-faire).

La Société a une démarche très active en matière de protection de ses droits de propriété intellectuelle, et s’adjoit le conseil de deux cabinets d’avocats spécialisés en cette matière, l’un traitant les brevets, et l’autre les marques, modèles et logos.

En outre, dans le cadre de ses projets en développement, la Société ne peut être certaine que la confidentialité de ses technologies non brevetées, ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu’en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés. Dans ces hypothèses, la Société exige la signature d’accords de confidentialité (notamment dans le cadre d’accords de partenariat). En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que la Société tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité, le cas échéant.

Les réclamations de propriété intellectuelle par un tiers ou le défaut ou l’incapacité du Groupe à protéger ses droits de propriété intellectuelle pourraient diminuer la valeur de la marque du Groupe et affaiblir sa position concurrentielle.

Cependant, afin de limiter les risques susvisés, la Société commence toujours un projet de R&D par une analyse de l’état de l’art, et notamment une revue des brevets existants qui pourraient avoir un rapport avec le projet, notamment dans le but de toujours s’assurer que, si elle parvient à lever les verrous technologiques identifiés, la Société disposera bien de la liberté d’exploitation de son innovation. Ensuite et après avoir obtenu l’homologation des brevets déposés, elle lance ses nouveaux produits et services sur le marché.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- Le nombre de brevets déposés dans son secteur d’activité est très important, avec des niveaux de complexité technique importants sur des technologies proches, ce qui augmente la probabilité d’être confronté à des plaintes pour utilisation non autorisée de brevets de tiers ;
- La réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (perte d’avantages compétitifs, impact sur le chiffre d’affaires et le niveau de rentabilité de la Société, risques de contentieux).

## Risques financiers

### RISQUE SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT

Les besoins de trésorerie annuels de la Société ont été jusqu'à présent assurés grâce à des outils tels que l'augmentation de capital, l'aide publique à l'innovation (avance remboursable BPI), le Crédit Impôt Recherche, le Crédit d'Impôt Innovation et l'emprunt bancaire.

La Société continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement et la commercialisation de ses produits. La Société pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher des sources de financement en particulier via le recours à des financements bancaires permettant un effet de levier, via l'émission d'instruments financiers classés en passifs financiers ou via l'émission d'actions nouvelles.

La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait notamment devoir limiter le développement de nouveaux produits ou retarder ou renoncer à la commercialisation sur de nouveaux marchés.

Par ailleurs, dans la mesure où la Société lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner accès à terme au capital de la Société, ses actionnaires pourraient être dilués.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- La Société met en œuvre les démarches pour obtenir les financements nécessaires au développement de son activité ;
- La réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (freins dans le développement des activités de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

## 1.8.2 ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité.

Le montant des charges supportées par la Société au titre de l'ensemble des polices d'assurance s'élevait à 212 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 et 221 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Les principales polices de la Société, souscrites auprès de compagnies d'assurance, sont les suivantes :

Nature de l'assurance	Garanties principales
<b>Transport de marchandises</b>	Achats approvisionnements Ventes Propre compte
<b>Bâtiments</b>	Dommmages matériels aux biens assurés Pertes de loyers et/ou pertes d'usage/pertes financières Frais et pertes (incluant honoraires d'expert assuré, frais de déblais, de gardiennage) Responsabilités
<b>Flotte automobile</b>	Flotte entreprise Missions ponctuelles avec utilisation du véhicule personnel
<b>Multirisques</b>	Incendies et risques annexes  Vol Bris de glace Bris de machines Pertes d'exploitation
<b>Responsabilité civile professionnelle</b>	Dommmages avant livraison, pendant et après  Défense Recours
<b>Global secure</b>	Assistance déplacements collaborateurs
<b>Hommes clés</b>	Garantie Décès-Invalidité Absolue et Définitive (IAD) Accident/Maladie Garantie Invalidité Permanente Totale
<b>Responsabilité civile</b>	Mandataires sociaux Administrateurs
<b>Vol de données/ piratage et cyber-attaque</b>	Violation de données personnelles Atteinte à des données confidentielles Perte d'exploitation Cyber-responsabilités Virus

La synthèse détaillée des polices souscrites est présentée à la section 4.8 du document de base de la Société, disponible sur le site internet de la Société.



## 1.9 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

---

### 1.9.1 LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans les sociétés du Groupe vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- La fiabilité des informations financières, et
- D'une façon générale, le dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait garantir de manière absolue que tous les risques sont maîtrisés. Il vise avant tout à réduire leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, via le déploiement d'actions appropriées.

### 1.9.2 ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

#### *Planification, pilotage et processus de reporting*

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- En fin d'année, un budget détaillé est préparé pour l'exercice suivant par la Direction générale. Ce budget est ensuite présenté au Conseil d'Administration.
- Une réunion mensuelle du Comité de Direction a pour but de suivre et de mesurer les écarts par rapport au budget et de déterminer les actions correctives à mettre en œuvre.

#### *Procédures d'arrêtés des comptes*

Le Groupe procède à une situation mensuelle de certains indicateurs clés et à une clôture semestrielle de ses comptes consolidés complets. Ces opérations sont réalisées par le cabinet d'expertise comptable qui accompagne la Société depuis sa création.

Un expert-comptable intervient pour préparer la liasse fiscale, les comptes consolidés ainsi que la liasse de consolidation en normes IFRS. Les comptes sont ensuite contrôlés par les commissaires aux comptes et arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### *Normes applicables*

D'une manière générale, l'ensemble des options comptables de la Société est défini par la Direction puis fait l'objet d'une discussion avec les commissaires aux comptes. Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes IFRS. Les états financiers de la Société sont établis conformément aux règles françaises.

## 1.10 ELEMENTS DU RAPPORT DE GESTION PRESENTES DANS D'AUTRES PARTIES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

---

Les éléments du rapport de gestion sont repris intégralement au travers de différentes sections de ce document :

- Politique de couverture de risques de taux et de change, et facteurs de risques – section 3.6.2 du chapitre relatif aux états financiers consolidés ;
- Informations relatives au gouvernement d'entreprise – section 2.1 du chapitre relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Tableau des résultats des 5 derniers exercices – section 4.4 du chapitre relatif aux comptes annuels de la Société ;
- Informations sur le capital, l'actionnariat et les opérations sur les actions propres – section 2.4 du chapitre relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- État de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice – section 2.4.10 du chapitre relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

---

## **2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

## 2.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce et en complément du rapport de gestion, le présent rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- De la composition, du fonctionnement et des pouvoirs du Conseil ;
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- De la rémunération des mandataires sociaux ;
- Des conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale ;
- Des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Depuis le mois de juin 2018, la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de Middlednext, mis à jour en septembre 2021. Le Code est consultable sur le site internet [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com).

Par ailleurs, conformément à la recommandation R22 du Code Middlednext, le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code, et déclare en avoir fait la revue à l'occasion de l'établissement du présent rapport.

Toutes les recommandations du code ont été étudiées et la Société s'y conforme ou apporte des explications circonstanciées.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, en complément des informations figurant au présent rapport, l'état d'application des recommandations du Code de référence est le suivant :

Recommandations du Code MiddleNext	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
<b>R1 : Déontologie des membres du Conseil</b>	X		
<b>R2 : Conflits d'intérêts</b>	X <sup>(1)</sup>		
<b>R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil</b>	X <sup>(2)</sup>		
<b>R4 : Information des membres du Conseil</b>	X		
<b>R5 : Formation des membres du Conseil</b>	X <sup>(3)</sup>		
<b>R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités</b>	X		
<b>R7 : Mise en place de comités</b>	X		
<b>R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)</b>	X <sup>(4)</sup>		
<b>R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil</b>	X		
<b>R10 : Choix de chaque administrateur</b>	X		
<b>R11 : Durée des mandats des membres du Conseil</b>	X		
<b>R12 : Rémunération de l'administrateur</b>	X		
<b>R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil</b>	X		
<b>R14 : Relations avec les « actionnaires »</b>	X <sup>(5)</sup>		
<b>R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise</b>	X <sup>(6)</sup>		
<b>R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux</b>	X		
<b>R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »</b>	X		
<b>R18 : Cumul contrat de travail et mandat social</b>	X		
<b>R19 : Indemnités de départ</b>	X		
<b>R20 : Régimes de retraite supplémentaires</b>	X		
<b>R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions</b>	X <sup>(7)</sup>		
<b>R22 : Revue des points de vigilance</b>	X		

- (1) Conformément à la recommandation R2 du Code Middlenext, et à la procédure prévue à l'article 9.4 du règlement intérieur du Conseil d'Administration, le secrétaire en charge de l'établissement du procès-verbal du Conseil d'Administration, applique la procédure de révélation et de suivi des conflits d'intérêts qui consiste, au début de chaque réunion du Conseil d'Administration visant à arrêter les comptes annuels, à poser ouvertement la question à tous les administrateurs afin de savoir s'ils se trouvent ou non en situation de conflit d'intérêts et de leur rappeler leur devoir, le cas échéant, de s'abstenir de participer aux délibérations ou au vote. En cas de doute sur la présence ou non d'un conflit d'intérêts, les administrateurs non concernés peuvent délibérer et voter à main levée sur la nécessité de faire sortir de la salle l'administrateur en situation de conflit d'intérêts. En cas d'égalité, l'administrateur indépendant a une voix prépondérante. Outre le renforcement de la révélation de ces conflits, et afin également d'en assurer le suivi, le Conseil d'Administration délibère annuellement afin de réaliser un état des lieux sur l'existence de tels conflits d'intérêts et le cas échéant de les gérer. Cette procédure a été renouvelée et aucune situation de conflits d'intérêts n'a été révélée au cours de l'exercice.
- (2) Le Conseil d'Administration de la Société est composé de 5 administrateurs dont 2 administratrices indépendantes, à savoir Madame Brigitte Geny et Madame Dominique Druon. La Société se conforme donc à la recommandation R3 du Code Middlenext.
- (3) Conformément à la recommandation R5 du Code Middlenext, et dans le cadre des dispositions prévues à l'article 11 du règlement intérieur du Conseil d'Administration, des journées de formation et de sensibilisation sur les nouvelles thématiques CSRD ont été organisées avec des cabinets de conseil spécialisés pour les membres du Conseil d'Administration, pour le Comité de Direction et pour un grand nombre de managers de l'entreprise. Le Conseil d'Administration, son Président-Directeur Général mais également la plupart des organes de direction de la Société, se sont réunis à 4 reprises en séance plénière d'une journée afin de construire ensemble la stratégie RSE de la Société et d'intégrer les nouvelles obligations réglementaires. Par ailleurs, des visites de site ont été régulièrement organisées afin de permettre aux administrateurs de bien comprendre les enjeux opérationnels de la Société.
- (4) Conformément à la recommandation R8 du Code Middlenext, le Conseil d'Administration, réuni le 26 septembre 2023 a décidé de créer un comité RSE. L'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que ce comité RSE a pour mission de réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise. En 2024, cette réflexion s'est développée autour de la stratégie RSE du Groupe. Le comité RSE se réunit autant que de besoin, sur convocation de sa présidente qui fixe l'ordre du jour des réunions, en tenant compte d'éventuelles propositions des membres du Comité. Le comité RSE est actuellement composé de Madame Dominique Druon, Madame Brigitte Geny et Monsieur Patrice Guyet. Il est présidé par Madame Brigitte Geny, administratrice indépendante.

- (5) Conformément à la recommandation R14 du Code Middlednext, le Conseil d'Administration réuni le 08 avril 2025 a porté une attention particulière aux votes négatifs et a analysé les votes des actionnaires minoritaires sur les résolutions de l'assemblée générale réunie le 24 juin 2024.
- (6) Conformément à la recommandation R15 du Code Middlednext, le Conseil d'Administration réuni le 08 avril 2025 a pris connaissance du rapport transmis par la Direction des ressources humaines de la Société sur la politique engagée en matière d'égalité professionnelle et salariale mais aussi en matière de diversité et d'équité, notamment au regard de l'équilibre hommes-femmes et des résultats obtenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Il a procédé aux vérifications et moyens mis en œuvre au sein de la Société pour atteindre l'équilibre hommes-femmes et l'équité mise en place au sein de la Société.
- (7) Le Conseil d'Administration a, lors de ses réunions du 26 mars 2024 et du 12 décembre 2024, mis en place plusieurs plans d'attributions gratuites d'actions au bénéfice des salariés du Groupe (dans les conditions décrites à la section 1.1 du rapport de gestion).

### 2.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé depuis le 22 juin 2023 de cinq membres comme suit :

Prénom, Nom, Fonction	Membre Indépendant	Date de première nomination	Echéance du mandat	Comité stratégique	Comité RSE	Expérience et expertise apportée
<b>Roger LECLERC, Président</b>	Non	23 avril 2018	AG 2027 statuant sur les comptes 2026	Président		Président Directeur général depuis la création de la Société Recherche et développement
<b>Brigitte GENY</b>	Oui	22 juin 2023	AG 2026 statuant sur les comptes 2025	Membre	Présidente	Expérience de commissaire aux comptes, de Direction Générale Finance et Juridique, de gestion des risques et RSE.
<b>Dominique DRUON</b>	Oui	22 juin 2023	AG 2026 statuant sur les comptes 2025	Membre	Membre	Dirigeante de grands groupes cotés en innovation technologique, entrepreneur, conseil en gouvernance de sociétés cotées et non cotées.
<b>Patrick FRUNEAU</b>	Non	23 avril 2018	AG 2025 statuant sur les comptes 2024	Membre		Expertise technique Recherche et développement
<b>Patrice GUYET</b>	Non	23 avril 2018	AG 2026 statuant sur les comptes 2025		Membre	Production et finance

Tableau relatif à la composition du Conseil d'Administration et des Comités, conformément à la recommandation R3 du Code Middlednext. La durée maximale des mandats est de 3 ans. Certains administrateurs ont été nommés pour une durée plus courte, dans le respect des dispositions statutaires de la Société, afin de permettre un échelonnement des mandats conformément à la recommandation R11 du Code Middlednext.

L'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2024 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Roger Leclerc pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, qui se tiendra en 2027. Le Conseil d'Administration du 24 juin 2024 a également renouvelé le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Roger Leclerc pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

## LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2024 PAR CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Société	Fonction/ Mandat
<b>Roger LECLERC</b>	COGELEC SA	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
	COGELEC DEVELOPPEMENT	Président
	INTRATONE GMBH	Gérant
	INTRATONE UK	Gérant
	INTRATONE BV	Gérant
	SRC	Président de HRC, Président de SRC
	HRC	Président
	SCI LA CRUME	Gérant
	CHOISY PRESTATIONS	Gérant
	SCEA G&E	Gérant
<b>Brigitte GENY</b>	COGELEC SA	Administratrice
	FINANCIELLE PERFORMANCE	Présidente
	DFCG	Vice-Présidente du Bureau Ile-de-France
	Haute Autorité de l'Audit (H2A)	Membre du Collège (en qualité de personne qualifiée en matière de certification des informations en matière de durabilité)
	Groupe EXOSENS	Administratrice indépendante, Présidente du Comité d'audit et membre du comité
	Groupe BIOSYNEX	Administratrice indépendante, Présidente du comité RSE
<b>Dominique DRUON</b>	COGELEC SA	Administratrice
	CONSTELLA CONSEIL	Présidente
	ENTECH SMART ENERGIES	Administratrice Référente, membre des comités d'audit, et stratégique, présidente du comité Gouvernance/nomination/rémunération
	LIGHTON	Administratrice indépendante, membre comité d'audit, présidente comité nomination/rémunération
<b>Patrick FRUNEAU</b>	COGELEC SA	Administrateur
<b>Patrice GUYET</b>	SC PRONOIA	Gérant
	COGELEC SA	Administrateur
	SAS HESTIA	Président
	PRONESTIA LTD	Gérant de PRONOIA, Président

## INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Madame Brigitte GENY et Madame Dominique DRUON sont les deux administratrices indépendantes du Conseil depuis l'assemblée générale du 22 juin 2023. Elles remplissent les cinq critères d'indépendance au sens de la recommandation R3 du Code Middlenext. Aussi, la Société se conforme au Code Middlenext qui recommande que le Conseil comporte au moins deux administrateurs indépendants.

La Société n'exclut pas de proposer la nomination d'autres administrateurs indépendants à l'avenir.

## ABSENCE DE CONDAMNATIONS POUR FRAUDE

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent rapport :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;

- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- Aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

#### ABSENCE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres des organes d'Administration et de la Direction générale et leurs intérêts privés.

#### *Mission du Conseil*

Les missions du Conseil d'Administration sont conformes avec l'article L. 225-35 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration :

- Nomme et révoque le Président et le Directeur général, fixe le montant de leur rémunération, ainsi que l'étendue et la durée de leurs pouvoirs ;
- Nomme les membres des comités spécialisés qui lui sont rattachés ;
- Examine et valide les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- Procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Étudie et valide les plans mis en place face aux principaux risques de la Société, ainsi que les plans de contrôle interne, suit régulièrement l'activité et la performance de la Société et s'assure de la transparence dans la communication des informations ;
- Met en place et contrôle les limitations de pouvoir des dirigeants mandataires sociaux.

#### *Fonctionnement du Conseil*

En conformité avec la recommandation R9 du Code Middlednext, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur dont la dernière mise à jour a été approuvée le 26 septembre 2023.

Conformément à la recommandation R1 du Code Middlednext, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités et obligations qui lui incombent, notamment au moment de sa nomination, par la remise qui lui est faite du règlement intérieur rappelant l'ensemble des droits et devoirs des membres du Conseil, les modalités de fonctionnement de ce dernier ainsi que les règles de déontologie qu'ils se doivent d'appliquer.

#### MISSIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

#### FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou que la législation l'impose et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est réuni à quatre reprises.

Le taux de participation moyen constaté au cours des 4 réunions qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2024 a été de 100 %. Les réunions du Conseil se sont tenues, sur convocation du Président, au siège social. Le Conseil d'Administration se réunit désormais également sous forme de comité d'audit pour pouvoir faire une revue préalable et plus approfondie des comptes



semestriels et annuels du Groupe en la présence des commissaires aux comptes. Enfin, et conformément à la recommandation R6 du Code Middlednext, les membres du Conseil échangent entre eux régulièrement et de manière informelle hors cadre des réunions.

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil a notamment examiné et approuvé les comptes semestriels et annuels, autorisé la tacite reconduction du contrat de prestation de services conclu avec la société HRC S.A.S. et mis en place des plans d'attributions gratuites d'actions au bénéfice de salariés du Groupe (dans les conditions décrites à la section 1.1 du rapport de gestion). Le Conseil a également renouvelé dans les mêmes termes le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Roger Leclerc et proposé aux actionnaires de renouveler le mandat de commissaire aux comptes du cabinet DELOITTE.

#### CONVOCATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont convoqués par courrier électronique (et prévenus préalablement téléphoniquement). Un ordre du jour est joint à la convocation et un dossier de travail est transmis par mail préalablement à la réunion.

#### INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à la recommandation R4 du Code Middlednext et selon les conditions spécifiées dans le règlement intérieur, les membres du Conseil reçoivent, préalablement aux réunions, les documents nécessaires à leur mission dans des délais suffisants, et des situations d'exploitation leur sont régulièrement envoyés.

#### PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

Les procès-verbaux des réunions de Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et leur approbation est effectuée au cours du Conseil suivant.

### 2.1.2 LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est doté d'un comité stratégique et d'un comité RSE. Les comités sont destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

#### *Comité stratégique*

Le 7 décembre 2020, les actions COGEELEC ont été transférées du marché réglementé d'Euronext Paris vers le marché Euronext Growth Paris, de sorte que depuis cette date, la Société n'est pas soumise à l'obligation de constituer un comité d'audit, conformément aux dispositions des articles L. 821-67 et L. 821-68 du Code de commerce. Par ailleurs, la réglementation dite du say on pay relative à la rémunération des mandataires sociaux n'est également plus applicable à la Société en raison du transfert susvisé rendant la réunion du comité des nominations et des rémunérations moins nécessaire.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 juin 2021, a décidé de supprimer ces deux comités et de modifier l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'Administration afin de créer un cadre juridique permettant la constitution d'un comité stratégique.

Le comité stratégique a pour mission de soutenir et d'accompagner la stratégie de l'entreprise concernant des projets de court, moyen ou long terme. Il présente au Conseil d'Administration les rapports, études ou autres investigations qu'il a mis en œuvre et formule le cas échéant tout avis ou recommandation, à charge pour le Conseil d'Administration d'apprécier les suites qu'il entend y donner. Il se réunit aussi souvent que nécessaire sur convocation de son Président.

Depuis le 26 septembre 2023, le comité stratégique est composé de quatre membres, Monsieur Patrick FRUNEAU, Madame Dominique DRUON, Madame Brigitte GENY et Monsieur Roger LECLERC qui a été désigné président du comité, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Le comité stratégique se réunit selon les termes de l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'Administration, aussi souvent que nécessaire sur convocation de son Président.

Le comité stratégique s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2024.

### *Comité RSE*

Lors de sa réunion du 26 septembre 2023, le Conseil d'Administration a modifié l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'Administration afin de créer un cadre juridique permettant la constitution d'un comité RSE. Jusqu'à cette date, le Conseil d'Administration avait la possibilité de se réunir en formation RSE (sans mise en place d'un comité *ad hoc* dans la mesure où le Conseil d'Administration ne comptait que quatre administrateurs).

Le comité RSE a pour mission de réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise. Il se réunit aussi souvent que nécessaire sur convocation de son président.

Depuis le 26 septembre 2023, le comité stratégique est composé de trois membres, Madame Dominique DRUON, Madame Brigitte GENY et Monsieur Patrice GUYET. Il est présidé par Madame Brigitte GENY, administratrice indépendante.

Au cours de l'exercice 2024, le comité RSE s'est réuni à de nombreuses reprises, systématiquement avant chaque Conseil d'Administration puis à chaque étape de validation des travaux, afin d'accompagner la Société dans la construction de son rapport de durabilité : sélection des cabinets de consultant, mise en place des actions de formation et de sensibilisation, formalisation de l'engagement RSE du Groupe, construction du reporting CSRD (matrice de double matérialité, modèle d'affaire, chaîne de valeur, cartographie des parties prenantes, revue des risques et des opportunités) - Réalisation du Bilan Gaz à effet de serre Définition des critères de sélection des auditeurs de durabilité - Veille réglementaire - Revue des éléments budgétaires – Questionnaires et évaluations ESG (Ethifinance et RAISE)

## 2.1.3 LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE

La Direction générale apporte ses compétences au Conseil d'Administration dans l'élaboration et le suivi de la stratégie validée en Conseil. Elle met tout en œuvre pour la bonne gestion de l'entreprise et la réalisation du budget validé par le Conseil d'Administration.

### *Le Président Directeur Général*

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 23 avril 2018, il a été décidé de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que le Code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Par ailleurs, le règlement intérieur liste un certain nombre d'opérations pour lesquelles le Président Directeur Général doit obtenir une autorisation préalable du Conseil comme suit :

- Prendre ou céder toutes participations directes ou indirectes de la Société, dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupements et organismes, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, lorsque l'exposition financière de la Société excède cinq millions d'euros (5 000 000 €) pour l'opération considérée ;
- Consentir tous apports, échanges, portant sur des biens, titres ou valeurs (à l'exclusion de tout apport en compte courant par la Société à ses filiales), pour un montant excédant cinq millions d'euros (5 000 000 €) ;
- En cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis, pour un montant excédant un million d'euros (1 000 000 €) ;

- Toute opération d’acquisition ou de cession d’immeubles dont le montant excède trois millions d’euros (3.000.000 €) ;
- Consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances par la Société, ou autoriser à cet effet les filiales de la Société, pour un montant excédant cinq millions d’euros (5 000 000 €) ;
- Acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances, pour un montant excédant un million d’euros (1 000 000 €) ;
- Consentir toutes garanties, cautions et avals pour un montant excédant un million d’euros (1 000 000 €).

### *Le Comité de Direction*

Le Comité exécutif se doit avant tout de mettre en œuvre la vision et la stratégie de l’entreprise. Il est bien entendu l’instance où les décisions, guidées par cette vision, sont prises afin d’optimiser la gestion et la croissance de l’entreprise. Il permet à la fois de traiter les sujets importants nécessitant des décisions de Direction, des sujets de communications stratégiques, l’occasion de remonter et descendre de l’information structurante, mais aussi une réunion d’analyse synthétique des chiffres clés des Directions et des projets.

Il est composé de 5 membres :

- Roger LECLERC, Président Directeur Général
- Victor d'ALLANCE, Directeur Développement International
- Véronique POCHET, Directrice Financière
- Anne FONTENEAU, Directrice des Ressources Humaines
- Eric NICOLE, Directeur Technique

## 2.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS

### 2.2.1 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS

#### *Rémunérations attribuées au Président Directeur Général, Roger Leclerc*

	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2023	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2024
Fixe	300 K€	300 K€
Variable	260 K€	296 K€
Exceptionnelle	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>560 K€</b>	<b>596 K€</b>

Les objectifs de performance (EBITDA d'au moins 10M€) conditionnant l'activation de la part variable de Roger Leclerc ont été atteints d'où l'attribution d'une rémunération variable également en 2024.

### 2.2.2 REMUNERATION DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

#### *Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration*

	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2023	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2024
Roger Leclerc	Néant	Néant
Brigitte Geny	12 K€	20 K€
Dominique Druon	12 K€	20 K€
Patrick Fruneau	Néant	Néant
Patrice Guyet	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>24 K€</b>	<b>40 K€</b>

Lors de sa réunion du 22 avril 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'allouer, au titre de l'exercice 2023, à Madame Brigitte Geny et à Madame Dominique Druon la somme de 12 K€ chacune, conformément à la politique de rémunération des administrateurs arrêtée par le Conseil d'Administration le 26 avril 2023.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié d'aucune rémunération en tant que mandataire social.

Lors de la réunion du 22 avril 2024, le Conseil d'administration a modifié la politique de rémunération des administrateurs à compter de l'exercice 2024 en portant le montant annuel à répartir entre les administrateurs à 40 K€, dans la limite de l'enveloppe globale fixée par les actionnaires, l'assemblée générale du 24 juin 2024 ayant également fixé le montant maximum annuel global de la rémunération des administrateurs à répartir entre eux au titre de l'exercice 2024, à 40 K€. Lors de sa réunion du 08 avril 2025, le Conseil d'Administration a décidé d'allouer, au titre de l'exercice 2024 à Madame Brigitte Geny et à Madame Dominique Druon la somme de 20 K€ chacune.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié d'aucune rémunération en tant que mandataire social.

## 2.3 AUTRES ELEMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

### 2.3.1 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS OU LES ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET LES FILIALES DE LA SOCIETE

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice 2024 entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

### 2.3.2 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Une convention réglementée a été conclue au cours de l'exercice 2024. Il s'agit de la convention conclue entre COGELEC et la société HRC S.A.S., le 23 avril 2018 et tacitement renouvelée sur autorisation préalable du Conseil d'Administration le 18 avril 2019, le 21 avril 2020, le 20 avril 2021, le 30 mars 2022, le 23 mars 2023 et le 26 mars 2024. Il s'agit d'une convention au titre de laquelle la société HRC S.A.S. fournit des prestations de services commerciales et techniques.

Aucune autre convention réglementée, conclue au cours d'un exercice antérieur et dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice, n'est en vigueur au sein de la Société.

### 2.3.3 ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'inscription en compte des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation.

Les Assemblées sont tenues et délibèrent conformément à la loi et aux règlements.

Par ailleurs, les dirigeants se tiennent à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient échanger ou obtenir des informations en dehors des Assemblées générales, conformément à la recommandation R14 du Code Middledent. Le Conseil d'Administration porte également une attention particulière et analyse annuellement, la manière dont s'est exprimée la majorité des actionnaires minoritaires lors de l'assemblée générale annuelle.

### 2.3.4 ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIETE ET MODIFIES EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTROLE

La Société a conclu un contrat de partenariat et de services « machine to machine » avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR) le 18 octobre 2011, modifié ensuite par plusieurs avenants.

Ce contrat a pour objet de mettre à la disposition du Groupe des cartes SIM et les services qui y sont associés, afin d'équiper les produits commercialisés par le Groupe, en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément aux conditions tarifaires prévues par le contrat. Le contrat assure une couverture géographique sur plus de 50 zones, en plus de la France.

Le contrat a été conclu pour une durée initiale expirant le 31 décembre 2012. Il se renouvelle depuis par tacite reconduction par période de 12 mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Le contrat prévoit également plusieurs cas de résiliation à la main de SFR (ex : mauvaise utilisation des cartes SIM, terme ou retrait des autorisations d'établissement et d'exploitation de SFR, liquidation judiciaire, faible taux de réalisation des objectifs par la Société, changement de contrôle de la Société ou prise de participation dans la Société par un concurrent de SFR).

## 2.4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### 2.4.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2024, le capital social s'établit à 4 004 121,60 euros composé de 8.898.048 actions d'une valeur nominale de 0,45 euro, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

	01/01/2024	31/12/2024
Nombre d'actions	8 898 048	8 898 048
Dont actions à droit de vote double	5 347 828	5 348 508
Dont actions privées de droit de vote	499 996	603 716
Nominal en €	0,45 €	0,45 €
<b>Capital en euros</b>	<b>4 004 122</b>	<b>4 004 122</b>

### 2.4.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'exercice 2024, la Société n'a procédé à aucune opération capitalistique.

### 2.4.3 STRUCTURE DU CAPITAL ET NOMBRE DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2024

Au 31 décembre 2024				
Répartition du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droit de vote	% du droit de vote
SAS SRC <sup>(1)</sup>	5 347 065	60,09%	10 694 130	78,39%
PUBLIC	2 947 247	33,12%	2 947 247	21,61%
SAS HRC <sup>(2)</sup>	20	0,00%	40	0,00%
COGELEC <sup>(3)</sup>	603 716	6,78%	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>8 898 048</b>	<b>100%</b>	<b>13 641 417</b>	<b>100%</b>

(1) SAS au capital social de 2 808 326 €, dont le siège social est situé au 370 rue de Maunit, 85290 Mortagne-sur-Sèvre, immatriculée au RCS de la Roche-sur-Yon sous le numéro 802 817 585.

(2) SAS au capital social de 2 126 576 €, dont le siège social est situé à Chambrette, 85130 Les Landes-Genusson, immatriculée au RCS de la Roche-sur-Yon sous le numéro 451 628 309. L'associé majoritaire de la société HRC est Roger LECLERC.

(3) Titres d'autocontrôle

### 2.4.4 DÉTENTION ET CONTRÔLE

A ce jour, le contrôle de la Société est assuré par la société SRC, elle-même détenue intégralement par la société COGELEC Développement. La Société n'a pas mis en place de mesures particulières en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

L'application des recommandations du Code Middlednext et notamment la composition du comité stratégique assure la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

#### 2.4.5 TRANSACTIONS DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et à l'article 19 du règlement UE n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, il est précisé qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants de la Société, ou une personne liée, sur le titre COGELEC au cours de l'exercice 2024.

#### 2.4.6 PACTE D'ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 22 juillet 2021 entre les sept associés de la société COGELEC Développement. Les principales stipulations de ce pacte sont décrites dans la décision de l'AMF en date du 21 juillet 2021 sous le numéro 221C1838.

#### 2.4.7 ENGAGEMENTS COLLECTIFS

A la connaissance de la Société, aucun engagement collectif de conservation d'actions COGELEC n'est en vigueur à ce jour.

#### 2.4.8 SEUILS DE PARTICIPATION

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote, dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce.

#### 2.4.9 DELEGATIONS ET AUTORISATIONS EN MATIERE D'EVOLUTION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité au 31 décembre 2024 en matière d'augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale du 24 juin 2024 a conféré au Conseil d'Administration certaines délégations l'autorisant à augmenter le capital de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi :

Objet	Date Assemblée Générale	Durée de la délégation	Plafond/Limite	Utilisation faite de ces délégations
<b>Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société</b>	24 juin 2024	18 mois	5 000 000 € 10% du capital social	Délégation utilisée par le Conseil d'Administration réuni le 12 décembre 2024 afin de renouveler dans les mêmes termes le programme de rachat en vue de couvrir les plans d'attributions gratuites d'actions mis en place par la Société (voir sections 1.1 et 1.4.3 du rapport de gestion).
<b>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société</b>	24 juin 2024	26 mois	2 300 000 € *	Néant
<b>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public</b>	24 juin 2024	26 mois	2 300 000 € *	Néant
<b>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes**</b>	24 juin 2024	18 mois	2 300 000 € *	Néant
<b>Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription</b>	24 juin 2024	26 mois	2 300 000 € * Dans la limite de 15% de l'émission initiale	Néant



Objet	Date Assemblée Générale	Durée de la délégation	Plafond/Limite	Utilisation faite de ces délégations
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	24 juin 2024	26 mois	1% du capital social *	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des Sociétés liées	24 juin 2024	38 mois	15% du capital social	Autorisation utilisée par le Conseil d'Administration réuni le 26 mars 2024 afin de mettre en place les plans d'attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du Comité de Direction du Groupe, des <i>managers</i> locaux des filiales du Groupe et de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe, et le 12 décembre 2024 afin de mettre en place de nouveaux plans d'attributions gratuites d'actions au bénéfice de collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe, de la filiale britannique et de la filiale allemande (voir section 1.1 du rapport de gestion).
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des Sociétés liées	24 juin 2024	38 mois	10% du capital social	Néant
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	24 juin 2024	26 mois	L'augmentation du capital social pourra être réalisée en une ou plusieurs fois et dans la proportion et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	24 juin 2024	24 mois	10% du capital social par périodes de 24 mois	Néant

\*le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées s'impute sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 2.300.000 € (16<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 24 juin 2024).

\*\*définition de la catégorie de personnes : (i) des sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers, investissant à titre habituel ou ayant investi au cours des 36 derniers mois plus de 5 millions d'euros dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs de la sécurité et/ou des nouvelles technologies, ou (ii) des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, ou (iii) des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité, ou (iv) ou les créanciers détenant des créances liquides, exigibles ou non, sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en actions de la Société et pour lesquels le Conseil d'Administration de la Société jugerait opportun de compenser leur créance avec des actions de la Société.

#### 2.4.10 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE ECOULE

La Société a mis en place un plan d'épargne entreprise.

La Société ayant dépassé le seuil des 50 salariés, une participation des salariés légale est calculée sur la base des résultats de l'exercice.

### **3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2024**

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€), sauf indication contraire, et les différences de  $\pm 1$  K€ sont dues aux arrondis.

### 3.1 BILAN CONSOLIDE

#### 3.1.1 ACTIF

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	3.6.7.1	8 711	7 177
Immobilisations corporelles	3.6.7.2	13 216	13 374
Titres mis en équivalence		330	400
Autres actifs financiers	3.6.7.3	536	506
Autres actifs non courants	3.6.7.4	8 561	7 119
Actifs d'impôts non courants	3.6.7.5		
<b>Total actif non courant</b>		<b>31 354</b>	<b>28 575</b>
Stocks et en-cours	3.6.7.6	20 846	16 028
Créances clients et comptes rattachés	3.6.7.7	16 493	16 445
Autres actifs courants	3.6.7.7	4 599	4 035
Actifs d'impôts courants	3.6.10.1	80	1 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6.7.8	24 627	22 489
<b>Total actif courant</b>		<b>66 645</b>	<b>60 332</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>97 999</b>	<b>88 909</b>

#### 3.1.2 PASSIF

PASSIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	3.6.7.9 et 3.5	4 004	4 004
Primes d'émission	3.5	4 799	4 799
Autres éléments du résultat global	3.5	-365	-112
Réserves consolidées part du Groupe	3.5	-1 736	-3 243
Résultat consolidé part du Groupe	3.5	5 606	4 505
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>3.5</b>	<b>12 308</b>	<b>9 953</b>
Réserves consolidées part des minoritaires	3.5	-2 149	-2 050
Résultat consolidé part des minoritaires	3.5	58	6
<b>Capitaux propres part des minoritaires</b>	<b>3.5</b>	<b>-2 091</b>	<b>-2 044</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>10 217</b>	<b>7 909</b>
Emprunts et dettes financières	3.6.7.10	12 319	17 402
Provisions pour engagements de retraite	3.6.7.12	549	408
Autres provisions à long terme	3.6.7.13	1 678	1 673
Autres passifs non courants	3.6.7.15	40 847	34 712
Passifs d'impôts non courants	3.6.7.5	303	615
<b>Total passif non courant</b>		<b>55 696</b>	<b>54 810</b>
Emprunts et dettes financières	3.6.7.10	6 664	7 030
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.6.7.15	7 534	6 136
Autres passifs courants	3.6.7.15	16 221	12 921
Passifs d'impôts courant	3.6.10.1	1 667	103
<b>Total passif courant</b>		<b>32 086</b>	<b>26 191</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>97 999</b>	<b>88 909</b>

### 3.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3.6.8.1</b>	<b>74 514</b>	<b>66 000</b>
Autres produits de l'activité		28	24
Achats consommés	<b>3.6.8.2</b>	-29 057	-22 627
Charges de personnel	<b>3.6.8.3</b>	-24 820	-21 401
Charges externes	<b>3.6.8.4</b>	-11 672	-11 318
Impôts et taxes		-770	-737
Dotations / Reprises amortissements	<b>3.6.7.1 et 3.6.7.2</b>	-4 746	-4 861
Dotations / Reprises provisions et dépréciations		-99	-585
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		3 856	-11
Autres produits et charges opérationnels courants	<b>3.6.8.5</b>	118	602
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>7 353</b>	<b>5 083</b>
Autres produits et charges opérationnels	<b>3.6.8.6</b>	-315	-299
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>3.6.4.25</b>	<b>7 039</b>	<b>4 784</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		746	530
Coût de l'endettement financier brut		-395	-348
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>3.6.4.25 et 3.6.8.7</b>	<b>352</b>	<b>182</b>
Autres produits et charges financiers	<b>3.6.8.7</b>	446	140
Charges d'impôt	<b>3.6.10.1</b>	-2 103	-595
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence		-70	
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>5 664</b>	<b>4 511</b>
Part du Groupe		5 606	4 505
Part des minoritaires		58	6
<b>RESULTAT NET DE BASE PAR ACTION en €</b>	<b>3.6.4.26</b>	<b>0,6758</b>	<b>0,5395</b>
<b>RESULTAT NET DILUE PAR ACTION en €</b>	<b>3.6.4.26</b>	<b>0,6758</b>	<b>0,5395</b>

### 3.3 ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

	31/12/2024	31/12/2023
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>5 664</b>	<b>4 511</b>
<b>Éléments recyclables en compte de résultat</b>		
Ecart de conversion	-438	-183
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres		
<b>Éléments non recyclables en compte de résultat</b>		
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	11	-10
Ecart actuariels	-43	37
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		
<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>	<b>-470</b>	<b>-156</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>	<b>5 194</b>	<b>4 355</b>
Part du Groupe	5 241	4 393
Part des minoritaires	-47	-38

### 3.4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Conformément à IAS7, les flux d'investissements et de financements relatifs aux contrats de crédit-bail et de location sont considérés comme non-cash et donc exclus du présent état de flux (cf notes 3.6.9.10 et 3.6.9.13).

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE</u></b>			
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>3.2</b>	<b>5 664</b>	<b>4 511</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence		70	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	<b>3.6.7.1-3.2-3.3-3.7-3.12-3.13</b>	4 784	5 259
Reprises de subventions	<b>3.6.8.5</b>	-220	-605
Part des produits constatés d'avance repris au résultat	<b>3.6.7.15</b>	-4 762	-4 117
Plus et moins-values de cessions	<b>3.6.9.1</b>	108	291
Ecart de change sur réciprocity		-385	-174
Charges sans incidence sur la trésorerie (paiements fondés sur des actions)		589	
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>5 849</b>	<b>5 164</b>
Coût de l'endettement financier net	<b>3.6.8.7</b>	-352	-182
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	<b>3.6.9.2</b>	2 002	504
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>7 499</b>	<b>5 487</b>
<b>Impôts versés</b>	<b>3.6.9.3</b>	638	-2 853
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :</b>			
- Autres actifs non courants	<b>3.6.9.4</b>	-1 424	-760
- Stocks	<b>3.6.9.5</b>	-4 818	-18
- Clients	<b>3.6.9.6</b>	-15	-1 459
- Autres actifs courants (hors prêts et cautions)	<b>3.6.9.7</b>	-611	-34
- Autres passifs non courants	<b>3.6.9.8</b>	6 048	4 426
- Fournisseurs	<b>3.6.9.9</b>	1 534	593
- Autres passifs courants	<b>3.6.9.10</b>	8 261	5 492
	<b>Total</b>	<b>8 975</b>	<b>8 242</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>17 112</b>	<b>10 875</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Acquisitions d'immobilisations	<b>3.6.9.11</b>	-4 460	-4 201
Cessions d'immobilisations	<b>3.6.9.12</b>	75	55
Variation des prêts et avances consenties	<b>3.6.9.13</b>	-50	-9
Prise de participation dans une société mise en équivalence			-400
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-4 435</b>	<b>-4 556</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u></b>			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	<b>3.5</b>	-3 151	-2 437
Augmentation de capital en numéraire	<b>3.5</b>		
Actions propres	<b>3.5</b>	-445	-1 039
Emissions d'emprunts	<b>3.6.9.14</b>	12	2 015
Remboursements d'emprunts	<b>3.6.7.15</b>	-7 319	-5 995
Coût de l'endettement financier net	<b>3.6.8.7</b>	352	182
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-10 552</b>	<b>-7 275</b>

<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>2 125</b>	<b>-956</b>
Trésorerie d'ouverture		22 488	23 438
Trésorerie de clôture	<b>3.6.7.8</b>	24 626	22 488
Variation des écarts de conversion		-13	-5
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>2 125</b>	<b>-956</b>

### 3.5 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Primes	Autres éléments du résultat global	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Dont Intérêts minoritaires	Dont Capitaux propres Groupe
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>4 004</b>	<b>18 551</b>	<b>540</b>	<b>-15 735</b>	<b>-292</b>	<b>7 069</b>		<b>7 068</b>
<b>Mouvements :</b>								
Affectation résultat N-1		-11 315	-541	11 564	292			
Dividendes versés par la société mère		-2 437				-2 437		-2 437
Actions propres				-1 078		-1 078		-1 078
Écarts actuariels			27			27		27
Écart de change			-183			-183	-44	-139
Cession partielle IT UK							-2 006	2 007
Résultat consolidé					4 511	4 511	6	4 505
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>4 004</b>	<b>4 799</b>	<b>-156</b>	<b>-5 249</b>	<b>4 511</b>	<b>7 909</b>	<b>-2 044</b>	<b>9 953</b>
<b>Mouvements :</b>								
Affectation résultat N-1			156	4 355	-4 511			
Dividendes versés par la société mère				-3 151		-3 151		-3 151
Actions propres				-324		-324		-324
Écarts actuariels			-32			-32		-32
Écart de change			-438			-438	-105	-333
Paiements fondés sur des actions				589		589		589
Résultat consolidé					5 664	5 664	58	5 606
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>4 004</b>	<b>4 799</b>	<b>-470</b>	<b>-3 780</b>	<b>5 664</b>	<b>10 217</b>	<b>-2 091</b>	<b>12 307</b>

L'assemblée générale du 24 juin 2024 a décidé (i) de la distribution d'un dividende unitaire de 0.26 € par action (à l'exception des actions auto détenues) prélevé sur le bénéfice de l'exercice 2023, ainsi que (ii) de la distribution d'un dividende exceptionnel de 0.12 € par action (à l'exception des actions auto détenues) prélevé sur les réserves distribuables, le tout représentant un dividende total de 3 151 k€.

Les actions propres sont retraitées conformément à la note 3.6.7.9.

## 3.6 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

---

### 3.6.1. PRESENTATION DU GROUPE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS

#### 3.6.1.1 Information relative à la Société et à son activité

La société COGELEC est une Société Anonyme (SA). Les comptes IFRS comprennent la société mère COGELEC et ses filiales.

Adresse du siège social : 370 rue Maunit, Mortagne-sur-Sèvre (85290), France.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 433 034 782

COGELEC est un fabricant français d'interphones téléphoniques et de solutions de contrôle d'accès dans l'habitat collectif et individuel. La Société est organisée de façon à apporter la meilleure offre globale à ses clients et à développer de nouveaux produits, en investissant dans la recherche-développement.

La société COGELEC et ses filiales est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

Dans le cadre de son développement à l'export, le 4 décembre 2017, la société COGELEC a souscrit au capital de la société INTRATONE GmbH. Son siège est à Düsseldorf et la société a été immatriculée le 28 décembre 2017. Le 12 février 2018, la société COGELEC a souscrit au capital de la société INTRATONE LTD dont le siège est à Londres. Le 29 octobre 2018, la société COGELEC a souscrit au capital de la société INTRATONE BV dont le siège est à Amsterdam. Ces sociétés ont été créées dans le but de faciliter la commercialisation des produits INTRATONE à l'international. Elles sont toujours en phase de déploiement.

En application du contrat de distribution, la société COGELEC a pris en charge les coûts de distribution de ses filiales à hauteur de 4,1 M€ afin que leur EBIT respectif représente 3,5% du chiffre d'affaires, ce qui est le reflet de la marge commerciale qu'elles réalisent. Tous ces montants ont correctement été neutralisés dans les comptes consolidés.

Le 22 décembre 2023, la société COGELEC a pris une participation de 35% pour un montant de 400 k€ dans le capital de la société PORTACONNECT qui développe une solution connectée de surveillance à distance du fonctionnement des portes et portails automatiques. La gérance de PORTACONNECT est assurée par un tiers extérieur au Groupe et COGELEC n'intervient pas dans les prises de décisions de cette structure. COGELEC possède l'exclusivité de la commercialisation de cette solution et bénéficie d'une nouvelle diversification dans sa gamme de produits.

La société PORTACONNECT est mise en équivalence dans la consolidation du Groupe.

#### 3.6.1.2 Événements marquants au cours de l'exercice 2024

##### Mise en place de plans d'attributions gratuites d'actions

Faisant usage de l'autorisation conférée par la 9<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 22 juin 2023, le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 26 mars 2024, décidé de renouveler dans les mêmes termes le programme de rachat d'actions mis en œuvre le 16 novembre 2022 aux fins de couvrir les futurs plans d'attributions gratuites d'actions pour une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 22 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration a également, lors de sa réunion du 26 mars 2024, fait usage de l'autorisation conférée par la 16<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 22 juin 2023 afin de mettre en place plusieurs plans d'attributions gratuites d'actions au bénéfice de certains membres du personnel salarié de la Société et plus généralement du Groupe dont :



- (i) Les membres du Comité de Direction du Groupe (à l'exception de Roger LECLERC), à hauteur d'un maximum de 120.000 actions, représentant 1,35% du capital social de la Société à la date d'attribution (le « **Plan n°2024-01** ») ;
- (ii) Les *managers* locaux des filiales du Groupe, à hauteur d'un maximum de 60.000 actions, représentant 0,67% du capital social de la Société à la date d'attribution réparties à hauteur de 20.000 actions chacun entre le *manager* de la division britannique du Groupe (le « **Plan n°2024-02-01** »), la *manager* de la division allemande du Groupe (le « **Plan n° 2024-02-02** ») et le *manager* de la division néerlandaise du Groupe (le « **Plan n° 2024-02-03** ») ;
- (iii) Certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe, à hauteur d'un maximum de 250.000 actions, représentant 2,81% du capital social de la Société à la date d'attribution (le « **Plan n° 2024-03** »).

L'ensemble de ces plans est soumis à une période d'acquisition de 40 mois (sans période de conservation), soit le 26 juillet 2027, et à des conditions de présence et de performance, ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires.

La mise en place de ces plans a pour but de renforcer les liens existants entre la Société et les salariés concernés du Groupe en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances futures de la Société et plus généralement du Groupe.

Ces plans représentent par ailleurs pour la Société un coût réduit en matière d'instrument de motivation et, pour les actionnaires, un effet dilutif maîtrisé.

Les actions émises à l'issue de la période d'acquisition pourront être des actions ordinaires nouvelles ou des actions existantes, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société, tel que décrit à la section 1.4.3 du rapport de gestion.

Faisant usage de l'autorisation conférée par la 10<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 24 juin 2024, le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 12 décembre 2024, décidé de renouveler dans les mêmes termes le programme de rachat d'actions mis en œuvre le 16 novembre 2022 aux fins de couvrir les futurs plans d'attributions gratuites d'actions pour une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 23 décembre 2025 inclus.

Le Conseil d'Administration a également, lors de sa réunion du 12 décembre 2024, fait usage de l'autorisation conférée par la 17<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 24 juin 2024 afin de mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe (le « **Plan n°2024-03 Bis** ») à hauteur de 55 000 actions maximum.

Lors de cette réunion, le Conseil d'Administration a également mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés de la filiale britannique du Groupe (le « **Plan n°2024-02-01 Bis** ») à hauteur de 10 000 actions maximum, et au bénéfice de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés de la filiale allemande du Groupe (le « **Plan n°2024-02-02 Bis** ») à hauteur de 5 000 actions maximum.

La période d'acquisition de ces nouveaux plans arrivera également à échéance le 26 juillet 2027 (sans période de conservation), lesdits plans étant soumis à des conditions de présence et de performance, ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires.

La mise en place de ces nouveaux plans a pour but, comme pour le Plan n°2024-03, de reconnaître les performances opérationnelles de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe et de renforcer leurs liens avec la Société en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances futures de la Société et plus généralement du Groupe. Ces plans représentent par ailleurs pour la Société un coût réduit en matière d'instrument de motivation et, pour les actionnaires, un effet dilutif maîtrisé.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

La charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Compte tenu des départs de salariés depuis la mise en place des Plan n°2024-01, Plan n°2024-02-01, Plan n°2024-02-02, Plan n°2024-02-03 et Plan n°2024-03, ceux-ci aboutiraient, à la date du présent rapport, à l'attribution de 385 000 actions. Pour cela, il a été retenu une probabilité de présence, à la date d'acquisition, de 100% des salariés encore présents au 31 décembre 2024. Ces hypothèses arrêtées, la charge liée à ces plans s'élève à 841 K€, contribution patronale comprise après retraitement IFRS 2.

En revanche, les plans ayant été approuvés fin décembre 2024 n'ont fait l'objet d'aucune provision pour sortie de ressources sur l'exercice 2024.

### Fiscalité

Le 9 décembre 2022, COGELEC a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices 2020 et 2021. Cet examen a commencé en janvier 2023. Le 8 décembre 2023, la Société a reçu une proposition de rectification interruptive de prescription visant uniquement l'exercice clos le 31 décembre 2020 en matière de TVA et d'IS et excluant le CIR 2020 déposé en 2021. Les montants redressés ont été acceptés par la Société pour un montant de 10 335 euros au titre de la TVA et de 13 973 euros au titre de l'IS.

Le 22 octobre 2024, la société a également accepté la procédure de régularisation en matière de CIR (2020 et 2021) pour la somme de 134 167 € et de TVA (2021) pour la somme de 21 443 €. L'ensemble de ces montants a été normalement acquitté auprès des services fiscaux en novembre 2024.

### Démarrage Kibolt

Les premières ventes de la clé Kibolt Smart ont débuté en septembre 2024. La société a donc commencé l'amortissement de l'ensemble des frais de R&D ayant été capitalisés à l'actif du bilan pour un montant de 2 126 208 €.

#### 3.6.1.3 Synthèse et perspectives

Avec un parc installé de plus de 2,5 millions de logements confortant une base solide de revenus récurrents, associé à une offre de services très innovante, le Groupe anticipe une croissance de l'activité en 2025 supérieure à celle de 2024 accompagnée d'une nouvelle amélioration du ratio d'EBITDA.

### 3.6.2 APPRECIATION DES FACTEURS DE RISQUE

COGELEC peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, COGELEC met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de COGELEC est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

- *Risque de crédit*

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture.

En ce qui concerne les créances clients, la Société évalue régulièrement, en interne, le risque de crédit client et la situation financière de ses clients. Il est précisé que le poste clients se compose d'un très grand nombre de factures de petits montants répartis sur de nombreux tiers différents. Cette configuration tend à limiter le risque en question.

- *Risque de liquidité*

La trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 24 626 K€ au 31 décembre 2024.

La trésorerie disponible est placée essentiellement sur (i) des comptes bancaires et (ii) des comptes de placements à court et moyen termes (comptes à terme) très liquides et facilement convertibles à une échéance inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur est très faiblement exposée à des risques de variation.

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps de 12 mois.

Un risque significatif en matière de liquidités serait que les clients concernés demandent en même temps la résiliation de leurs contrats d'abonnements prépayés et exigent le remboursement des sommes perçues d'avance par la Société (PCA). La probabilité d'occurrence de ce risque est cependant jugée faible par la Société.

- *Risque de change*

La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats.

Le Groupe est exposé aux risques de change dans le cadre de ses achats de composants aux États-Unis et en Asie (achats effectués en dollars). Ces achats en devises s'élèvent à 8.0 M\$ en 2024 contre 7.1 M\$ en 2023

Le Groupe gère avec ses partenaires bancaires son exposition au risque de change principalement le dollar américain (USD) en procédant à des opérations d'achats à terme.

- *Risque de taux d'intérêt*

Au 31 décembre 2024, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de volatilité de taux d'intérêt dans la mesure où la Société est endettée à taux fixes.

- *Risque de marché*

Les risques financiers de marché (risques sur actions propres) sont suivis par un prestataire externe. Pour le détail des opérations de l'exercice, voir note 3.6.7.9.

### 3.6.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 2024

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est intervenu.

### 3.6.4 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

#### 3.6.4.1 Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes, arrêtés par le conseil d'Administration le 08 avril 2025, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2023 établi selon le même référentiel.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par le Groupe sont décrits ci-après.

#### 3.6.4.2 Principe de préparation des états financiers

Les comptes IFRS du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des unités de crédits projetés, les emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti (voir note 3.6.11.3).

#### 3.6.4.3 Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Conseil d'Administration.

#### 3.6.4.4 Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2024.

#### **Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2024**

- . Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
- . Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail
- . Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement des dettes fournisseurs

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes, amendements et interprétations mentionnés ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2024 :

- . Modifications d'IAS 21 – Absence de convertibilité

- . Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers
- . Modifications d'IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers
- . Modifications d'IFRS 19 – Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique

Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative de l'application des modifications décrites ci-dessus sur ses états financiers des exercices futurs, à l'exception de celles induites par la norme IFRS 18 – Etats financiers.

La norme IFRS 18 remplace la norme IAS 1, et reprend, sans les modifier, bon nombre des dispositions d'IAS 1, en plus d'en ajouter de nouvelles. De plus, certains paragraphes d'IAS 1 ont été déplacés à IAS 8 et IFRS 7. L'IASB a également apporté des modifications mineures à IAS 7 et IAS 33 Résultat par action.

IFRS 18 introduit également de nouvelles dispositions visant à :

- Présenter, dans l'état du résultat net, les catégories spécifiées et les sous-totaux définis ;
- Fournir des informations sur les mesures de la performance définies par la Direction dans les notes des états financiers ;
- Améliorer le regroupement et la ventilation des informations.

Le Groupe est tenu d'appliquer la norme IFRS 18 à l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2027. Une application anticipée est permise. Les modifications d'IAS 7 et d'IAS 33, ainsi que les versions révisées d'IAS 8 et d'IFRS 7, entreront en vigueur lorsque le Groupe appliquera la norme IFRS 18. Cette dernière doit être appliquée de façon rétrospective, et des dispositions transitoires sont prévues.

#### *3.6.4.5 Méthode de consolidation*

Le Groupe applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats », IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 28 « Participation dans des entreprises associées ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle.

La norme IAS 28, qui traite des entreprises associées, définit l'influence notable comme le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sur ces politiques. Un investisseur qui exerce une influence notable sur une entité doit comptabiliser sa participation dans l'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

#### *3.6.4.6 Utilisation de jugements et d'estimations affectant les actifs et les passifs*

La Direction de la Société revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Celles-ci constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments de produits et de charges et d'actif et de passif. Ces estimations ont une incidence sur les montants de produits et de charges et sur les valeurs d'actifs et de passifs. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- L'évaluation des immobilisations incorporelles liées aux développements (se référer aux notes 3.6.6.1 et 3.6.7.1)
- L'évaluation des stocks (se référer aux notes 3.6.4.11 et 3.6.7.6)
- L'évaluation des provisions pour engagement de retraites (se référer aux notes 3.6.4.15 et 3.6.7.12)
- Les provisions pour charges (se référer aux notes 3.6.4.16 et 3.6.7.13)
- Le crédit impôt recherche (se référer à la note 3.6.4.19).
- L'évaluation des actifs non courants (se référer aux notes 3.6.4.10 et 3.6.7.4)
- L'évaluation de la charge IFRS2 (se référer à la note 3.6.4.15)

### 3.6.4.7 Ventilation des actifs et des passifs en courant/non courant

Conformément à la norme IAS 1, la Société présente ses actifs et passifs en distinguant les éléments courants et non courants :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant, à l'exception des actifs financiers qui sont ventilés en courant et non courant.
- Les provisions au passif entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en passifs non courants.
- Les dettes financières qui doivent être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

### 3.6.4.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de frais de développement et d'immobilisations en cours. Les immobilisations en cours sont constituées de dépenses réalisées pour des projets non encore activés.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des produits qui donnent lieu à un ou plusieurs brevets.

Les frais de développement sont ainsi immobilisés dans la mesure où les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés :

- Faisabilité technique en vue de la mise en service ou de la vente,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux différents projets.

Les frais de développement activés sont des frais directement affectables à un projet, tels qu'ils résultent du suivi des coûts par projet. La quote-part du crédit d'impôt recherche lié aux projets activés est retraitée en produits constatés d'avance.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 Intérêts d'emprunts n'a pas conduit à inclure d'intérêts dans les coûts de développement.

La Société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif, tant que la Société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux projets, et notamment lorsque la Société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies à la note 3.6.6.1.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la Société, sur une durée de cinq ans, à compter du lancement de leur commercialisation.

Les immobilisations incorporelles sont aussi constituées de coûts d'obtention du contrat. Conformément à la norme IFRS 15, ces coûts liés à des contrats comprenant des prestations sur plusieurs exercices, sont capitalisés et amortis sur la durée de chaque contrat.

Enfin, les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels et licences, amortis sur une durée comprise entre 1 et 5 ans. Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat de location soit une durée allant de 2 à 5 ans.

### 3.6.4.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux terrains et constructions, aux installations et agencements générales, à des matériels et outillages, aux matériels de transport, de bureau et d'informatique, et au mobilier. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.

Des composants ont été identifiés pour l'ensemble immobilier. Chaque composant a été amorti sur une durée d'utilisation appropriée :

– Gros-œuvre :	35 ans
– Bardage :	20 ans
– Installations générales :	15 ans
– Agencements :	10 ans

Pour les autres immobilisations corporelles, les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

– Installations générales et aménagements :	1 à 35 ans
– Matériels et outillages :	1 à 10 ans
– Matériels de transport :	2 à 5 ans
– Matériel de bureau :	3 à 5 ans
– Matériel informatique :	2 à 5 ans
– Mobilier :	3 à 10 ans

Concernant les droits d'utilisation, ils sont amortis sur la durée du contrat de location soit une durée allant de 2 à 9 ans.

Les plans d'amortissements et les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revus chaque année.

### 3.6.4.10 Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)

La revue de l'évaluation des actifs non courants (actifs incorporels et actifs corporels) est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre la juste valeur et la valeur d'utilité.



La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la Direction du Groupe, associés à la détermination d'une valeur terminale (actualisation des flux de trésorerie à l'infini).
- Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les actifs incorporels et corporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. La valeur recouvrable de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les mêmes principes que ceux détaillés ci-dessus.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés.

Les pertes de valeur sont constatées lorsqu'il apparaît que la valeur comptable d'un actif est notablement supérieure à sa valeur recouvrable.

#### *3.6.4.11 Stocks*

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, sous déduction des frais de commercialisation.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

#### *3.6.4.12 Créances clients et autres créances*

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation ou une perte sur créance irrécouvrable est comptabilisée en résultat net. Cette évaluation du risque-crédit repose sur l'expérience passée en matière de recouvrement de créances et de défauts de paiement, le niveau d'antériorité des créances dont l'échéance est dépassée, ainsi que sur les conditions de paiements octroyées.

Les créances comprennent des créances liées à des contrats de location de matériels aux clients.

Les créances disposent d'une nature commerciale et à ce titre, le Groupe a opté pour les mesures de simplifications applicables au calcul de la provision pour pertes attendues et préconisées par la norme IFRS 9.



L'ensemble des créances à plus d'un an sont présentées en autres actifs non courants.

### *3.6.4.13 Les actifs et passifs financiers*

#### *Les actifs financiers*

Les actifs financiers comprennent des prêts, des parts bancaires et des dépôts et cautionnements.

Le Groupe applique les normes IAS 32, IFRS 9 et IFRS 7. La norme IFRS 9 définit deux catégories d'actifs financiers :

- Les actifs financiers en juste valeur dont les variations sont comptabilisées soit au compte de résultat s'ils sont détenus à court terme, soit en capitaux propres s'ils correspondent à un investissement à long terme,
- Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti tels que les prêts et créances.

En tout état de cause, la société COGELEC évalue au coût les actifs financiers déduction faite de toute perte de valeur éventuelle.

#### *Les passifs financiers*

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

### *3.6.4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de comptes de placements à court terme (comptes à terme) très liquides et facilement convertibles sur une durée inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur est très faiblement exposée à des risques de variation.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

### *3.6.4.15 Avantages du personnel*

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations de la société COGELEC en matière de pension, complément de retraite et indemnité de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables en France. La couverture des obligations en matière de pension et complément de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Il n'y a pas d'avantage au personnel concernant les sociétés étrangères.

#### *Attribution gratuite d'actions*

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés aux managers. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service

et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé *in fine* est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

La charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Par ailleurs, la contribution patronale fait l'objet d'une provision dans les comptes.

#### Avantages postérieurs à l'emploi

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement de la Société au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

Hypothèses	31/12/2024	31/12/2023
Référence taux d'actualisation	Taux IBOXX corporate AA + 10 ans	
Taux d'actualisation	3,16%	3,65%
Table de mortalité	INSEE 2017-2019	INSEE 2016-2018
Progression des salaires	4% dégressif	4% dégressif
Taux de turn-over moyen	2,90%	2,90%
Age de départ à la retraite	64 ans non-cadres 65 ans cadres	64 ans non-cadres 65 ans cadres

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

#### Autres avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages reposent principalement sur le régime à cotisations définies (régime général).

Dans le cadre de ce régime, la Société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

#### Autres avantages à long terme

La Société a mis en place un plan d'épargne entreprise. Les avantages à court terme incluent notamment l'accord de participation suivant la formule légale qui est calculée sur la base du résultat fiscal. Les médailles du travail sont négligeables. Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail sont provisionnées.

Il n'existe pas d'autres avantages à long terme accordés au sein du Groupe.

#### 3.6.4.16 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Un passif éventuel est fondé sur une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous

le contrôle de l'entreprise. Un passif éventuel est aussi une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car d'une part, il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et d'autre part, le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Conformément à la norme IAS 37, la Société est amenée à constituer une provision pour « service après-vente » (SAV). Les coûts de SAV ont été provisionnés sur la base de la durée de garantie des produits, soit de 3 à 10 ans selon les produits. Les taux servant au calcul ont été déterminés sur la base des coûts observés sur les 7 dernières années et ont été rapportés au chiffre d'affaires de l'année de vente des produits concernés par les dépenses de SAV engagées. Les coûts engagés comprennent des coûts de main d'œuvre et des pièces détachées.

### 3.6.4.17 Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture de manière définitive et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les taux d'impôt retenus sont les suivants :

	31/12/2024	31/12/2023
Taux France	25,825%	25,825%
Taux Allemagne	31,225%	31,225%
Taux Royaume-Uni	19,000%	19,000%
Taux Pays-Bas	19,000%	19,000%

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

Ils sont présentés de manière compensée au bilan du Groupe et justifiés au moyen d'une preuve d'impôt (voir 3.6.10.1).

Dans le compte de résultat, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est incluse dans la ligne Charges d'impôt.

### 3.6.4.18 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires sont constatés lorsque le Groupe s'acquitte d'une obligation de prestation en transférant un bien ou un service promis à un client. Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de l'actif.

Les produits des activités de la Société correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Ces produits figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises et déduction faites des ventes intragroupes.

Les prestations de maintenance portent sur des durées supérieures à 12 mois. Ces prestations font ainsi l'objet d'une comptabilisation à l'avancement, de façon linéaire dans le temps puisque les coûts sont engagés sur cette périodicité.

Les ventes de matériels engendrent une comptabilisation du produit à la date de livraison. Il est considéré que c'est à cette date que le client a accepté les caractéristiques du bien livré. Une créance est comptabilisée lorsque les biens sont livrés, c'est-à-dire au moment où la contrepartie est inconditionnelle, car seul l'écoulement du temps suffit à rendre le paiement de la contrepartie exigible.

Il existe 2 types de produits :

#### 1/ Les ventes de matériels immédiatement constatées en résultat.

Pour cette typologie de contrats, chaque livraison est considérée comme une obligation de prestation distincte dont la comptabilisation est effectuée à la date de la livraison.

Les contrats dont il est fait objet sont :

- Les contrats de ventes de matériels aux distributeurs et installateurs.
- Les ventes de matériels associées aux offres Prépayées. Ces matériels correspondent à la platine, la centrale de gestion et au module de transmission de données.
- Les revenus liés aux contrats de location financement dans le cadre des contrats « offres globales » (voir commentaires détaillés au point i) ci-après).

#### 2/ Les contrats de prestations de services.

Le chiffre d'affaires des Services est représenté par 3 grandes familles :

**Les offres Prépayées** : l'ensemble du matériel accompagnant ces offres est vendu aux clients de COGEELEC. Ces offres sont conclues soit dans le cadre de contrôle d'accès sans interphonie (offres dites prépayées data) soit dans le cadre d'un contrôle d'accès associé à de l'interphonie (offres prépayées voix). Ces offres sont facturées en une seule fois pour une durée de 10 ou 15 ans (parfois moins). Lorsque COGEELEC vend des « kits prépayés », la Société comptabilise séparément la vente de matériel à son prix de vente et la prestation de services qui s'y rattache.

Le chiffre d'affaires relatif à la part matériel est comptabilisé immédiatement en résultat, à la date de livraison.

La prestation de services comprend notamment les accès aux applications web de gestion développées par COGEELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires...

Les prestations de services liées à ces offres sont comptabilisées à l'avancement de façon linéaire sur la durée du contrat, car les coûts sont stables d'un exercice à l'autre et ceci conformément à IFRS 15.

## Les offres d'abonnement :

Ces offres comprennent :

**Des offres globales d'abonnement** : Elles recouvrent la location des matériels (platines, etc.) et la prestation de services. Ces offres globales sont avec engagement à durée déterminée ou indéterminée. La prestation de services comprend notamment la mise à disposition d'un module de transmission, la maintenance du matériel loué, ainsi que les accès aux applications web de gestion développées par COGELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires...

Le matériel loué est traité comme un contrat de location financement conformément à IFRS 16 (les paiements actualisés couvrant la juste valeur du bien loué). Ainsi un produit est comptabilisé en chiffres d'affaires matériel à la date de livraison pour un montant correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les prestations de services liées à ces offres sont comptabilisées à l'avancement de façon linéaire sur la durée du contrat, car les coûts sont stables d'un exercice à l'autre et ceci conformément à IFRS 15.

**Des offres d'abonnement classique** : Depuis 2017, ces offres sont sans engagement et à durée indéterminée (Offre dite Classique). Le chiffre d'affaires relatif à la part matériel (platines, ...) est comptabilisé immédiatement en résultat, à la date de livraison.

La prestation de services comprend notamment la mise à disposition d'un module transmission, la maintenance du matériel loué, ainsi que les accès aux applications web de gestion développées par COGELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires...

Les prestations de services liées à ces offres sont comptabilisées à l'avancement de façon linéaire sur la durée du contrat, conformément à IFRS 15.

## **Des offres d'abonnement mixtes (offre Jumbo) :**

Ces offres sont conclues pour une durée indéterminée sans période d'engagement. Une partie du matériel est vendue au client (platines, ...). Le chiffre d'affaires relatif à cette part matériel est comptabilisé immédiatement en résultat, à la date de livraison. Une autre partie notamment le tableau d'affichage est mis à disposition du client et demeure la propriété de COGELEC.

La prestation de services comprend notamment la mise à disposition d'un module de transmission, la maintenance du matériel loué, ainsi que les accès aux applications web de gestion développées par COGELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires...

Les prestations de services (incluant la mise à disposition du tableau d'affichage) liées à ces offres sont comptabilisées de façon linéaire sur la durée du contrat conformément à l'IFRS 15 en cohérence avec les coûts supportés.

L'ensemble de ces offres d'abonnement constitue un business récurrent pour COGELEC. Les obligations non remplies au titre des offres à durée déterminée ou indéterminée avec un engagement de durée sont présentées dans le tableau ci-après. Les obligations de prestations qui restent à remplir correspondent aux services que le Groupe est tenu de fournir aux clients pendant la durée ferme restante du contrat.

Les offres à durée illimitée sans engagement ou à engagement échu constituent une part significative du portefeuille potentiel de COGELEC mais par définition, ne figurent pas dans les obligations non remplies mentionnées ci-dessus.

Les **autres prestations** : elles comprennent des prestations de SAV par exemple, ou toutes autres prestations de services n'entrant pas dans le cadre des offres mentionnées ci-dessous.

Le chiffre d'affaires est explicité au point 3.6.8.1.

Les actifs sur contrats sont transférés en créances clients lorsque ce droit à paiement devient inconditionnel. Les passifs sur contrats sont relatifs aux paiements d'avance reçus des clients du Groupe, pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la réalisation de prestations de maintenance.

Les postes d'actifs et de passifs sur contrats sont expliqués aux points 3.6.7.4, 3.6.7.7 et 3.6.7.15.

Trois types de chiffres d'affaires seront constatés sur les prochains exercices :

- Les obligations non remplies au titre des offres à durée déterminée ou indéterminée avec un engagement de durée
- Le chiffre d'affaires déjà facturé et encaissé sur les contrats offres prépayées en portefeuille (actuellement en produits constatés d'avance)
- Le chiffre d'affaires à facturer et à encaisser en provenance des contrats sans engagement ou à engagement échu non résiliés à date.

Le tableau ci-dessous ne présente que le chiffre d'affaires provenant des offres prépayées et des obligations non remplies des offres avec engagement :

Types de contrats	Précisions	Note	TOTAL	2025	2026	2027	2028	2029	Au-delà
Contrats Offres Globales	CA restant à facturer sur prestations de services	<b>3.6.4.18</b>	1 582	678	505	229	123	47	
Contrats Offres Prépayées	Produits Constatés d'Avance	<b>3.6.7.15</b>	45 114	4 898	4 748	4 581	4 388	4 174	22 325
<b>Total</b>			<b>46 696</b>	<b>5 576</b>	<b>5 253</b>	<b>4 810</b>	<b>4 511</b>	<b>4 221</b>	<b>22 325</b>

Pour l'établissement de ce tableau, il est retenu la durée résiduelle des contrats avec engagement, soit :

- Premium : 5 et 10 ans.
- Prépayés : 15 ans.

La Société engage des coûts pour l'obtention de contrats, sous forme de commissions. Les commissions liées à la vente de matériels sont comptabilisées immédiatement en charges et les commissions liées aux prestations de service sont classées en actifs incorporels.

	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs brutes	866	824
Amortissements	651	575
<b>Valeurs nettes</b>	<b>215</b>	<b>249</b>

Les commissions sont amorties sur une durée de 5 ou 10 ans, en conformité avec la durée des contrats auxquels elles se rapportent. Il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs.

### 3.6.4.19 Subventions

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles. Selon la norme IAS 20, les subventions liées à des actifs sont des subventions publiques dont la condition principale est qu'une entité répondant aux conditions d'obtention doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs à long terme.

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat sur une base systématique pour les périodes au titre desquelles l'entité comptabilise en charges les coûts que les subventions sont censées compenser. Ainsi, les subventions liées à des actifs, sont présentées au bilan en produits différés et amorti sur la même durée que l'immobilisation subventionnée.

La Société bénéficie également de crédit impôt recherche et de crédit d'impôt à l'innovation. Ces sommes sont constatées en subvention dans le résultat au même rythme que les amortissements des frais de développement liés à chaque projet.

Ces subventions sont enregistrées en produits différés.

### 3.6.4.20 Contrats de location

Selon la norme IFRS 16, est considéré comme un contrat de location, tout contrat, donnant le droit d'utiliser un actif identifié pour une période donnée en échange d'un paiement périodique.

#### Preneur

Pour le preneur, la norme IFRS 16 ne fait plus de distinction entre les contrats de location financement et les contrats de locations simples. Les contrats de location sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. Chaque paiement au titre des contrats est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux de financement que les banques accorderaient pour chacun des contrats.

Les droits d'utilisation des immobilisations incorporelles et corporelles sont amortis sur la durée du contrat de location.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif.

Les coûts d'entrée et les durées d'amortissement sont explicités aux points 3.6.4.8 et 3.6.4.9.

Comme l'autorisent les textes, par mesure de simplification, le Groupe a fait le choix de ne pas retraiter les contrats qui ont une durée inférieure à 12 mois, ainsi que ceux qui ont une valeur inférieure à 5 000 €.

#### Bailleur

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont présentés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

La comptabilisation de produits financiers s'effectue sur la base d'un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours d'investissement net du bailleur dans le contrat de location-financement.

### 3.6.4.21 Endettement financier net

Les dettes financières long terme comportent d'une part les emprunts contractés auprès des établissements de crédit et d'autre part les emprunts comptabilisés en contrepartie de la reconnaissance à l'actif d'un droit d'utilisation dans le cadre de contrats de location. Ces dettes long terme sont classées en passifs non courants pour leur part à plus d'un an et sont valorisées au coût amorti à la clôture selon la méthode du taux d'intérêt effectif, avec un amortissement des frais d'émission, lorsque ces frais sont significatifs. Toutes ces dettes sont à taux fixe à la date de clôture.

Les dettes financières court terme comprennent la part à court terme des emprunts à long terme ainsi que les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme.

L'endettement financier net est composé des emprunts définis ci-dessus diminués des disponibilités et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net regroupe les intérêts sur emprunts et autres dettes financières compensés par les revenus sur comptes à terme.

#### *3.6.4.22 Conversion des opérations en devise*

Les éléments inclus dans les états financiers sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro qui est la monnaie de présentation de la société COGEELEC.

Selon IAS 21, les éléments monétaires des entités consolidées en monnaies étrangères sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires sont évalués au coût historique en utilisant le cours de change en vigueur à la date à laquelle la transaction a été comptabilisée initialement. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de conversion résultant de ce traitement sont comptabilisés en résultat sauf ceux relatifs aux éléments non monétaires, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

#### *3.6.4.23 Informations sectorielles*

Le principal décideur opérationnel ne suit la performance qu'au niveau de l'ensemble du Groupe ; l'application de la norme IFRS 8 a conduit la Société à ne présenter qu'un seul secteur opérationnel.

#### *3.6.4.24 Capitaux propres*

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, d'une prime d'émission, de réserves et du résultat. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant à la Société dans les résultats consolidés accumulés nets des distributions de dividendes.

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés ; aucune charge ou produit résultant de l'annulation n'affecte le compte de résultat.

Les intérêts minoritaires sont définis comme la part du résultat ou des actifs nets d'une filiale qui n'est pas détenue soit directement par la société COGEELEC, soit indirectement par l'intermédiaire d'une autre filiale contrôlée par COGEELEC.

#### *3.6.4.25 Présentation du compte de résultat*

Le Groupe présente son compte de résultat par nature.

##### Coûts d'achats et sous-traitance

Le coût d'achats et sous-traitance est essentiellement constitué :

- Des achats de composants, et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- De prestation des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage et les tests des biens vendus ;
- Des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;

##### Marge brute

La marge brute est un indicateur défini par COGEELEC comme le chiffre d'affaires augmenté des autres produits de l'activité, diminué des achats consommés, et corrigé de la production stockée.

L'indicateur est présenté à la note 3.6.10.5.



## EBITDA

L'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation & Amortisation) est un indicateur défini par COGEELEC comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs nettes des reprises sur les éléments d'actifs, et hors impact IFRS 2.

Le Groupe a fait évoluer la définition de l'indicateur EBITDA, en retraitant les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions. Sur l'exercice 2024, le Groupe a comptabilisé pour la première fois les impacts liés à l'IFRS 2 mais il considère que ces impacts ne reflètent pas sa performance opérationnelle et n'ont pas d'impact direct sur sa trésorerie. Cet élément est donc retraité pour calculer l'EBITDA.

L'indicateur est présenté à la note 3.6.10.5.

## Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents (résultat opérationnel courant) ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles (résultat opérationnel non courant).

L'indicateur est présenté à la note 3.2.

## Coût de l'endettement financier net

L'ensemble des charges et produits résultant de l'endettement financier net de la période (cf note 3.6.8.7), représente le coût du financement global de l'entreprise, hors coût de fonds propres.

### *3.6.4.26 Modalités de calcul du résultat net par action*

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation en cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. La Société ne dispose pas d'instruments dilutifs.

Au cours des exercices 2024 et 2023, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est de :

	Nombre d'actions ordinaires	Actions propres	Nombre d'actions ordinaires hors actions propres
Au 31/12/2024	8 898 048	603 716	8 294 332
Au 31/12/2023	8 898 048	548 403	8 349 645

### 3.6.5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sauf mention expresse, les pourcentages des droits de votes sont identiques à la part détenue dans le capital.

#### Périmètre 2024

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
COGELEC	IG <sup>(1)</sup>	100%	100%	MORTAGNE SUR SEVRE	France
INTRATONE GMBH	IG	100%	100%	DÜSSELDORF	Allemagne
INTRATONE LTD	IG	76%	76%	LONDRES	Royaume-Uni
INTRATONE BV	IG	100%	100%	AMSTERDAM	Pays-Bas
PORTACONNECT	MEE <sup>(2)</sup>	35%	35%	RAMONVILLE-SAINT-AGNE	France

(1) IG : Intégration Globale

(2) MEE : Mise En Equivalence

#### Périmètre 2023

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
COGELEC	IG	100%	100%	MORTAGNE SUR SEVRE	France
INTRATONE GMBH	IG	100%	100%	DÜSSELDORF	Allemagne
INTRATONE LTD	IG	76%	76%	LONDRES	Royaume-Uni
INTRATONE BV	IG	100%	100%	AMSTERDAM	Pays-Bas
PORTACONNECT	MEE	35%	35%	RAMONVILLE-SAINT-AGNE	France

### 3.6.6 DEPRECIATION DES ACTIFS

#### 3.6.6.1 Dépréciation des actifs non financiers

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie définie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre leur valeur de marché diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie).

L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée à 5 ans et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée.

Le coût moyen pondéré du capital retenu pour 2024 est de 9%.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

Pour les immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilisation est indéterminée, les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à date fixe et entre deux dates s'il existe un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation, effectués selon la méthodologie décrite ci-dessus, n'ont pas conduit le Groupe à déprécier de nouveaux projets sur l'exercice 2024. Par ailleurs, la dépréciation est reprise au fur et à mesure de l'amortissement des frais de développement et matériels antérieurement dépréciés, le cas échéant.

Un test de sensibilité, avec un coût moyen pondéré du capital de 8% et 10%, a été réalisé et aboutit à la même conclusion, c'est-à-dire l'absence de perte de valeur significative.

### 3.6.6.2 Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers

## 3.6.7 BILAN

### 3.6.7.1 Immobilisations incorporelles

#### Variation des immobilisations incorporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>16 003</b>	<b>2 452</b>	<b>3 331</b>	<b>21 786</b>
Acquisitions	4	515	1 885	2 404
Cessions		-59	-279	-338
Virement de poste à poste	117		-117	
Variation de périmètre				
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>16 124</b>	<b>2 907</b>	<b>4 820</b>	<b>23 851</b>
Acquisitions		741	2 556	3 297
Cessions		-34	-74	-108
Virement de poste à poste	3 970	5	-3 960	15
Variation de périmètre				
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>20 094</b>	<b>3 619</b>	<b>3 342</b>	<b>27 055</b>

#### Variation des amortissements des immobilisations incorporelles (en K€)

Amortissements	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>12 875</b>	<b>1 603</b>		<b>14 479</b>
Dotations	1 476	465		1 941
Reprises		-59		-59
Dépréciations	314			314
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>14 664</b>	<b>2 009</b>		<b>16 675</b>
Dotations	1 202	524		1 726
Reprises		-23		-23
Dépréciations	-33			-33
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>15 833</b>	<b>2 510</b>		<b>18 345</b>

*Variation des immobilisations incorporelles nettes (en K€)*

Valeurs nettes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2022	3 128	849	3 331	7 307
Au 31 décembre 2023	1 460	898	4 820	7 178
Au 31 décembre 2024	4 261	1 109	3 342	8 712

Les durées d'utilité retenues pour amortir les immobilisations incorporelles identifiables sont les suivantes :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Frais de recherche et développement 5 ans

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a engagé et comptabilisé en immobilisations en cours 2,6 M€ de frais en lien avec le développement de nouveaux projets.

La mise en service de ces différents projets est prévue dans les 2 ans à venir.

D'un autre côté, le Groupe a activé 4,0 M€ de dépenses en frais de développement par suite de l'aboutissement de sept projets dont la clé Kibolt V2 avec son application, le lecteur Vigik 3 et la platine Réno V2.

Au 31 décembre 2024, la Direction a réalisé des tests de valeur conformément à la norme IAS 36, qui ne l'ont pas conduit à déprécier de nouveaux projets. Par ailleurs, le Groupe a repris une partie de la dépréciation qui avait été constatée sur ses immobilisations incorporelles issues de développement pour un montant de 33 K€. La dépréciation est reprise au fur et à mesure de l'amortissement des frais de développement inscrits à l'actif, le cas échéant.

Les flux sur les immobilisations incorporelles comptabilisées conformément à IFRS 16 sont les suivants :

Valeurs brutes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2022</b>		<b>696</b>	<b>696</b>
Acquisitions		325	325
Cessions		-59	-59
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
<b>Au 31 décembre 2023</b>		<b>961</b>	<b>961</b>
Acquisitions		682	682
Cessions		-34	-34
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
<b>Au 31 décembre 2024</b>		<b>1 609</b>	<b>1 609</b>

Amortissements	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2022</b>		<b>266</b>	<b>266</b>
Dotations		285	285
Reprises		-59	-59
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
<b>Au 31 décembre 2023</b>		<b>492</b>	<b>492</b>
Dotations		357	357
Reprises		-23	-23
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
<b>Au 31 décembre 2024</b>		<b>826</b>	<b>826</b>

Valeurs nettes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2022		430	430
Au 31 décembre 2023		470	470
Au 31 décembre 2024		784	784

Les flux sur les immobilisations incorporelles comptabilisés conformément à IFRS 16 correspondent essentiellement à des logiciels.

### 3.6.7.2 Immobilisations corporelles

#### Variation des immobilisations corporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>213</b>	<b>10 523</b>	<b>6 762</b>	<b>5 215</b>	<b>677</b>	<b>23 390</b>
Acquisitions		68	558	2 229	589	3 443
Cessions			-53	-700	-3	-756
Virement de poste à poste			129	258	-387	
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>213</b>	<b>10 590</b>	<b>7 396</b>	<b>7 002</b>	<b>876</b>	<b>26 077</b>
Acquisitions		655	653	1 003	623	2 934
Cessions				-798		-798
Virement de poste à poste			492	55	-562	-15
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>213</b>	<b>11 245</b>	<b>8 541</b>	<b>7 262</b>	<b>937</b>	<b>28 198</b>

*Variation des amortissements des immobilisations corporelles (en K€)*

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2022</b>		<b>2 807</b>	<b>4 832</b>	<b>2 803</b>		<b>10 441</b>
Dotations		902	921	1 097		2 920
Reprises			-41	-637		-678
Dépréciations			21			21
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2023</b>		<b>3 709</b>	<b>5 732</b>	<b>3 263</b>		<b>12 704</b>
Dotations		941	847	1 231		3 019
Reprises				-712		-712
Dépréciations			-30			-30
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2024</b>		<b>4 650</b>	<b>6 549</b>	<b>3 782</b>		<b>14 981</b>

*Variation des immobilisations corporelles nettes (en K€)*

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2022	213	7 716	1 931	2 413	677	12 950
Au 31 décembre 2023	213	6 881	1 664	3 740	876	13 374
Au 31 décembre 2024	213	6 595	1 992	3 481	937	13 218

Sur l'exercice 2023, les acquisitions d'autres immobilisations corporelles correspondent pour 1,1 M€ à des nouveaux véhicules retraités conformément à la norme IFRS 16. Pour le reste, il s'agit principalement des aménagements de bureaux dans le cadre de la mise en service des travaux d'extension des bureaux à Mortagne-sur-Sèvre.

Sur l'exercice 2024, les acquisitions sont constituées de :

- 0,7 M€ de constructions justifiées par l'inscription de nouvelles dettes IFRS 16. Ces dettes font suite à l'augmentation de la surface de location à Nantes, au renouvellement de bail de l'une des filiales et à la révision des loyers des autres baux commerciaux ;
- 0,7 M€ d'installations techniques, matériels et outillages, représentant les blocs et modules non rattachés à des contrats de location ;
- 0,6 M€ de nouveaux véhicules retraités conformément à IFRS 16 ;
- 0,6 M€ d'immobilisations corporelles en cours en lien avec les projets en phase de développement.

Les flux sur les immobilisations corporelles comptabilisées conformément à IFRS 16 sont les suivants :

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>213</b>	<b>10 523</b>	<b>25</b>	<b>1 880</b>		<b>12 640</b>
Acquisitions		68		1 159		1 227
Cessions				-698		-698
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>213</b>	<b>10 590</b>	<b>25</b>	<b>2 341</b>		<b>13 169</b>
Acquisitions		655		571		1 226
Cessions				-564		-564
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>213</b>	<b>11 245</b>	<b>25</b>	<b>2 348</b>		<b>13 831</b>

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2022</b>		<b>2 807</b>	<b>25</b>	<b>1 072</b>		<b>3 904</b>
Dotations		902		647		1 549
Reprises				-637		-637
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2023</b>		<b>3 709</b>	<b>25</b>	<b>1 082</b>		<b>4 816</b>
Dotations		941		725		1 666
Reprises				-512		-512
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
<b>Au 31 décembre 2024</b>		<b>4 650</b>	<b>25</b>	<b>1 295</b>		<b>5 970</b>

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2022	213	7 716		808		8 737
Au 31 décembre 2023	213	6 881		1 259		8 353
Au 31 décembre 2024	213	6 595		1 053		7 861

Les cessions sont liées aux fins de contrats retraités sous IFRS 16, à l'échéance ou par anticipation, qui donnent lieu à la sortie des droits d'utilisation correspondants.

### 3.6.7.3 Autres actifs financiers

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Autres titres immobilisés <sup>(1)</sup>	200	200
Prêts		
Dépréciation des prêts		
Dépôts et cautionnements <sup>(2)</sup>	336	307
<b>TOTAL</b>	<b>536</b>	<b>506</b>

(1) Parts sociales bancaires

(2) Les dépôts et cautionnements correspondent à des sommes versées sur emprunts BPI et des garanties sur loyers.

### 3.6.7.4 Autres actifs non courants

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Clients > 1 an	4 845	4 438
Dépréciation des clients	-57	-41
Charges constatées d'avance > 1 an	3 774	2 722
<b>TOTAL</b>	<b>8 562</b>	<b>7 118</b>

#### Détail des créances clients nettes de dépréciations

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Créances douteuses	74	49
Dépréciation des créances douteuses	-57	-41
Créances clients sur contrats de location	4 760	4 385
Autres créances clients > 1 an	11	4
<b>TOTAL</b>	<b>4 788</b>	<b>4 396</b>

Les créances douteuses sont dépréciées à 100%.

#### Charges constatées d'avance

Concernant les charges constatées d'avance, elles correspondent aux cartes SIM achetées dans le cadre des contrats d'offre globale (note 3.6.4.18). Ces achats sont étalés sur la durée de l'engagement, correspondant aux forfaits d'abonnement.

La progression des charges constatées d'avance est justifiée par le stockage de cartes SIM en prévision de la suppression prochaine de la 2G.



### 3.6.7.5 Impôts différés

	31/12/2024		31/12/2023	
	Base	Impôt	Base	Impôt
<b>Décalages temporaires</b>				
Activation déficits	1 954	434	1 619	364
C3S	95	25	81	21
Participation des salariés	1 123	290		
Amortissements fiscaux	-130	-25	-119	-23
Provision pour démantèlement	-30	-6	-29	-5
Pensions	16	3	9	2
<b>Retraitements</b>				
Ajustement comptes sociaux			1	0
Ajustement intercos			2	0
Echanges avancés non retournés	15	3	15	3
Crédits bails IFRS 16	-1 200	-310	-1 001	-258
Locations simples IFRS 16	64	16	55	14
Contrats de location	-4 438	-1 082	-3 840	-946
Cessions internes immo CG-IT	1	0	2	0
Marges internes stocks CG-IT UK			4	1
Marges internes cartes SIM	49	16	42	13
Cession interne matériel démo aux filiales	48	12	55	14
Provision garantie clients	156	40	150	39
Alignement méthodes amortissements	111	26	82	19
Commissions d'apporteurs d'affaires	72	18	83	21
Dépréciation actions propres				
Reclassement ERP en charges	371	96		
AGA 26/03/2024		-4		
Engagements retraite	549	142	408	105
<b>TOTAL</b>	<b>-1 173</b>	<b>-303</b>	<b>-2 383</b>	<b>-614</b>

La preuve d'impôt figure au point 3.6.10.1.

Les déficits des filiales ont été activés dans la limite du montant de leurs positions d'impôt différé passif.

Les déficits non activés, depuis l'origine des filiales, sont les suivants :

Société	31/12/2024
IT BV	2 747
IT GMBH	13 921
IT LTD	8 442
<b>Total</b>	<b>25 110</b>

Selon IAS 12, le tax planning au 31 décembre 2024 montre l'échéance des impôts différés passifs :

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Déficits	63	33	15	16	5	303	435
C3S	25						25
Participation des salariés	290						290
Amortissements fiscaux	-25						-25
Provision pour démantèlement	-6						-6
Pensions	3						3
Ajustement intercos et comptes sociaux							
Échanges avancés non retournés	3						3
Crédit-bail	58	66	40	-18	-15	-439	-310
Locations simples	4	7	7	-2			16
Contrats de location	-374	-316	-237	-146	-46	37	-1 082
Cessions internes CG-IT							
Marges internes stocks CG-IT UK							
Marges internes cartes SIM	1	1	1	1	1	10	15
Cessions internes immo	5	4	2	1			12
Provision garantie clients	3	5	5	5	5	16	39
Alignement méthodes amortissements	-5	-6	-4	10	10	22	27
Commissions d'apporteurs d'affaires	7	5	3	2	1		18
Dépréciation actions propres							
Reclassement ERP en charges	-13	22	22	22	22	22	96
AGA 26/03/2024			-4				
Engagements retraite						142	142
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>-180</b>	<b>-150</b>	<b>-110</b>	<b>-18</b>	<b>112</b>	<b>-302</b>

### 3.6.7.6 Stocks et en cours

#### Variation des stocks et en-cours nets

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières et autres approvisionnements	11 847	11 111
En-cours de production	6 827	4 243
Produits intermédiaires et finis	3 104	1 712
Provision pour dépréciation	-932	-1 038
<b>TOTAL</b>	<b>20 846</b>	<b>16 028</b>

Evolutions des provisions pour dépréciation	31/12/2024	31/12/2023
Valeur à l'ouverture	1 038	883
Augmentation	127	219
Diminution	-233	-64
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>932</b>	<b>1 038</b>

Les matières premières et autres approvisionnements sont constitués de composants.

Les en-cours sont constitués de sous-ensembles (cartes électroniques, ...) destinés à être incorporés dans du matériel vendu ou incorporés dans des contrats.

Les produits finis comprennent des matériels (platines, télécommandes, modules, ...) qui sont vendus séparément ou qui sont incorporés dans une offre globale de contrats (matériels et prestations de services).

La hausse des stocks est liée, d'une part, à l'arrêt prévu de la 2G qui a conduit le Groupe à stocker des modules de remplacement, et d'autre part, à la forte activité prévue sur le début de l'année 2025, qui découle notamment des nouveaux projets mis en service sur l'exercice.

### 3.6.7.7 Créances clients et autres créances courantes

#### Créances

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients brutes	16 500	16 476
Provision pour dépréciation	-7	-31
<b>TOTAL</b>	<b>16 493</b>	<b>16 445</b>

Détail des créances clients nettes de dépréciations :

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients ordinaires	14 000	14 279
Dépréciation des créances clients ordinaires	-7	-31
Créances clients sur contrats de location	2 500	2 197
<b>TOTAL</b>	<b>16 493</b>	<b>16 445</b>

#### Autres actifs courants

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Prêts	1	
Dépréciation de prêt		
Dépôts et cautionnements	75	131
Avances et acomptes versés	141	122
Créances sociales	52	38
Créances fiscales	2 496	2 247
Autres créances d'exploitation	283	207
Charges constatées d'avance	1 549	1 292
<b>TOTAL</b>	<b>4 599</b>	<b>4 035</b>

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des provisions calculées en fonction des possibilités effectives de recouvrement.

Les créances fiscales sont majoritairement constituées de la TVA déductible, en hausse sur l'exercice, justifiant ainsi l'augmentation du poste.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel aux cartes SIM dont les forfaits d'abonnement sont étalés sur la durée d'engagement et aux charges de foires et expositions, de maintenance et de primes d'assurances.

L'échéance des créances est présentée au tableau 3.6.11.2.

Les prêts sont détaillés comme suit :

Prêts	31/12/2024	31/12/2023
Prêts au personnel	1	
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	

Les autres créances sont détaillées comme suit :

Autres créances	31/12/2024	31/12/2023
Créance liée aux CIR et CII		67
Fournisseurs débiteurs et AAR	283	130
Frais à refacturer à IT GMBH		
Débiteurs divers		9
<b>TOTAL</b>	<b>283</b>	<b>207</b>

En actifs courants figurent les montants obtenus chaque année au titre des CIR et CII. Le montant de 2023 a été remboursé par l'État ; rien n'a été constaté au titre de l'exercice 2024.

#### *Échéancier des créances clients*

La ventilation des créances clients par échéance est la suivante :

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	Non échues	< 90j	>90j et <6mois	> 6 mois
Créances clients (actifs non courants)	4 787	4 760			28
Créances clients (actifs courants)	16 493	12 736	3 899	-260	118
<b>TOTAL</b>	<b>21 280</b>	<b>17 496</b>	<b>3 899</b>	<b>-260</b>	<b>146</b>

#### *3.6.7.8 Trésorerie et équivalents trésorerie*

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à terme	20 618	18 605
Disponibilités	4 008	3 884
<b>Total trésorerie de clôture</b>	<b>24 626</b>	<b>22 489</b>
Découverts bancaires	-1	-1
<b>Total trésorerie nette de clôture</b>	<b>24 625</b>	<b>22 488</b>

La trésorerie intègre des disponibilités et comptes à terme. Ces derniers sont classés en équivalents de trésorerie lorsqu'ils répondent à la définition de la trésorerie donnée par IAS 7. En conséquence, les comptes à terme dont le risque est négligeable et dont l'échéance de liquidité est courte (moins de 3 mois), qui sont souscrits par la société COGELEC, sont classés en équivalents de trésorerie. Les comptes à terme peuvent être résiliés à tout moment.

### 3.6.7.9 Capital

#### Évolution du capital

Au 31 décembre 2024, le capital social de COGEELEC est constitué de 8 898 048 actions, dont l'évolution au cours de l'exercice a été la suivante :

	01/01/2024	Augmentation	Réduction	31/12/2024
Nombre d'actions	8 898 048			8 898 048
dont actions ordinaires	3 550 963			3 550 963
dont actions à droit de vote double	5 347 085			5 347 085
Nominal en €	0,45			0,45
<b>Capital en euros</b>	<b>4 004 122</b>			<b>4 004 122</b>

#### Information sur le capital

##### Actionnariat de COGEELEC

Détenteurs	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droit de vote
SAS H.R.C.	20	0,00%	40	0,00%
SAS S.R.C.	5 347 065	60,09%	10 694 130	78,39%
Public	2 947 247	33,12%	2 947 247	21,61%
<b>SA COGEELEC *</b>	<b>603 716</b>	<b>6,78%</b>		
<b>Total</b>	<b>8 898 048</b>	<b>100,00%</b>	<b>13 641 417</b>	<b>100,00%</b>

\*- Titres d'autocontrôle

#### Gestion du capital et distribution de dividendes

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes distribués	3 151	2 437
<b>TOTAL</b>	<b>3 151</b>	<b>2 437</b>

#### Actions propres

La Société détient à la clôture 603 716 actions propres, acquises pour un montant de 3 995 K€ dans le cadre des deux programmes de rachat d'actions mis en œuvre par le Conseil d'Administration en vue de couvrir les plans d'attributions gratuites d'actions respectivement le 24 octobre 2018 et le 16 novembre 2022, lequel a été renouvelé dans les mêmes termes par le Conseil d'Administration à deux reprises, à savoir le 26 mars 2024 et le 12 décembre 2024. Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

- Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2024 : 603 716 actions
- Valeur des actions propres détenues au 31/12/2024 : 3 994 761 €
- Nombre d'actions propres acquises sur l'année 2024 : 107 690 actions
- Valeur des actions propres acquises sur l'année 2024 : 1 030 287 €
- Nombre d'actions propres cédées sur l'année 2024 : 52 377 actions
- Valeur des actions propres cédées sur l'année 2024 : 585 128 €

## Plans d'attribution d'actions gratuites en cours

Caractéristiques des plans d'actions gratuites en cours	Plan n°2024-01	Plan n°2024-02-01	Plan n°2024-02-02	Plan n°2024-02-03	Plan n°2024-03	Plan n°2024-02-01 Bis	Plan n°2024-02-02 Bis	Plan n°2024-03 Bis	TOTAL
Bénéficiaires	Direction du Groupe	Manager de la division britannique	Manager de la division allemande	Manager de la division néerlandaise	Collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe	Collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés de la filiale britannique	Collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés de la filiale allemande	Collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du roupe	
Date d'attribution	26/03/2024	26/03/2024	26/03/2024	26/03/2024	26/03/2024	12/12/2024	12/12/2024	12/12/2024	
Date d'acquisition	26/07/2027	26/07/2027	26/07/2027	26/07/2027	26/07/2027	26/07/2027	26/07/2027	26/07/2027	
Nombre d'actions attribuées	120 000	20 000	20 000	20 000	250 000	10 000	5 000	55 000	
Période d'acquisition	40 mois	40 mois	40 mois	40 mois	40 mois	31,5 mois	31,5 mois	31,5 mois	
Cours de l'action à la date d'acquisition	8,05 €	8,05	8,05	8,05	8,05				
Cours de l'action retenu <sup>(1)</sup>	6,67 €	6,67 €	6,67 €	6,67 €	6,67 €		(3)		
Dividende attendu <sup>(2)</sup>	0,38 €	0,38 €	0,38 €	0,38 €	0,38 €				
<b>Juste valeur du plan (€)</b>	<b>269 848</b>	<b>34 976</b>		<b>30 583</b>	<b>505 965</b>				<b>841 372</b>

<sup>(1)</sup> Cours de l'action à la date d'acquisition, corrigé du versement des dividendes projetés jusqu'à la date d'acquisition

<sup>(2)</sup> Basé sur l'historique des dividendes versés

<sup>(3)</sup> Les calculs n'ont pas été faits au 31 décembre 2024 dans la mesure où ces plans viennent juste d'être signés et n'ont donc pas un impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2024.

Suivi des actions gratuites en cours d'acquisition	Plan n°2024-01	Plan n°2024-02-01	Plan n°2024-02-02	Plan n°2024-02-03	Plan n°2024-03	Plan n°2024-02-01 Bis	Plan n°2024-02-02 Bis	Plan n°2024-03 Bis	TOTAL
<b>AGA au 31 décembre 2023</b>									
AGA attribuées sur l'exercice	120 000	20 000	20 000	20 000	250 000	10 000	5 000	55 000	500 000
AGA devenues caduques			-20 000		-25 000				-45 000
<b>AGA au 31 décembre 2024</b>	<b>120 000</b>	<b>20 000</b>		<b>20 000</b>	<b>225 000</b>	<b>10 000</b>	<b>5 000</b>	<b>55 000</b>	<b>455 000</b>

### 3.6.7.10 Passifs financiers

#### Emprunts et dettes financières non courants / courants

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts bancaires	7 185	11 570
Dettes sur crédits-bails	3 268	3 871
Dettes sur locations simples	1 866	1 960
Dettes financières diverses		
<b>Emprunts et dettes financières non courants</b>	<b>12 319</b>	<b>17 402</b>
Emprunts bancaires	4 385	5 051
Intérêts courus non échus	12	15
Découverts bancaires	1	1
Dettes sur crédits-bails	604	583
Dettes sur locations simples	1 662	1 380
<b>Emprunts et dettes financières courants</b>	<b>6 664</b>	<b>7 030</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 983</b>	<b>24 432</b>

Les nouvelles dettes de locations simples correspondent, pour part égale, au retraitement des logiciels, à la révision des loyers ou avenants sur baux commerciaux et au renouvellement des véhicules.

#### Flux des emprunts et dettes financières non courants / courants

Valeurs brutes	Emprunts bancaires	Emprunts Oseo	Intérêts courus non échus	Aide remboursable OSEO Innovation	Découverts bancaires	Dettes sur crédits-bails	Dettes sur locations simples	Dettes financières diverses	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>18 551</b>		<b>8</b>		<b>1</b>	<b>5 018</b>	<b>3 339</b>		<b>26 918</b>
Nouveaux	2 000		15				1 552		3 567
Remboursements	-3 930		-8			-563	-1 554		-6 056
Variation de l'exercice									
Ecart de change							4		4
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>16 621</b>		<b>15</b>		<b>1</b>	<b>4 454</b>	<b>3 340</b>		<b>24 432</b>
Nouveaux			12				1 909		1 921
Remboursements	-5 051		-15			-583	-1 734		-7 383
Variation de l'exercice									
Ecart de change							13		13
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>11 570</b>		<b>12</b>		<b>1</b>	<b>3 871</b>	<b>3 528</b>		<b>18 983</b>

Au cours de l'année 2024, les remboursements de dettes de locations simples intègrent 64 K€ de résiliations anticipées de contrats (contre 61 K€ en 2023).

### Durée des emprunts restant à courir au 31 décembre 2024

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2024</b>							
Emprunts bancaires	4 385	3 701	1 966	1 223	296		11 571
Intérêts courus non échus	12						12
Aide remboursable OSEO Innovation							
Découverts bancaires	1						1
Dettes sur crédit-bail	604	625	465	298	311	1 568	3 871
Dettes sur locations simples	1 662	1 179	627	60			3 528
Dettes financières diverses							
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>6 664</b>	<b>5 505</b>	<b>3 058</b>	<b>1 581</b>	<b>607</b>	<b>1 568</b>	<b>18 983</b>
Dettes fournisseurs	7 534						7 534
Dettes fiscales et sociales	7 607		248				7 855
Avances et acomptes	11						11
Autres dettes	3 477						3 477
Produits constatés d'avance	5 127	4 861	4 671	4 475	4 243	22 350	45 727
<b>Autres passifs</b>	<b>23 756</b>	<b>4 861</b>	<b>4 919</b>	<b>4 475</b>	<b>4 243</b>	<b>22 350</b>	<b>64 604</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 420</b>	<b>10 366</b>	<b>7 977</b>	<b>6 056</b>	<b>4 850</b>	<b>23 918</b>	<b>83 587</b>

### 3.6.7.11 Analyse de l'endettement financier net

#### Évolution de l'endettement financier net

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Partie à long terme des dettes financières	12 319	17 402
Partie à court terme des dettes financières	6 663	7 029
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	1	1
<b>Total dettes brutes</b>	<b>18 983</b>	<b>24 432</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>24 627</b>	<b>22 489</b>
<b>TOTAL ENDETTEMENT NET</b>	<b>-5 644</b>	<b>1 943</b>

Le détail des dettes brutes est présenté au point 3.6.7.10.

#### Financement du BFR

En milliers d'€	31/12/2024		31/12/2023	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Stocks	20 846		16 028	
Créances nettes clients	21 280		20 842	
Dettes nettes fournisseurs		7 534		6 136
Créances et dettes sociales & fiscales		6 948		2 936
Autres créances & dettes		43 714		37 453
<b>BFR</b>		<b>16 070</b>		<b>9 654</b>
<b>Financement du BFR</b>	<b>16 070</b>		<b>9 654</b>	
Fonds de roulement	-8 556		-12 834	
Trésorerie	24 627		22 489	
Concours bancaires courants	-1		-1	



En 2023 et 2024, la Société dégage des ressources en fonds de roulement de l'ordre de, respectivement, 9,7 M€ et 16,1 M€ qui s'expliquent essentiellement par le poids des prépayés.

En 2024, avec un fonds de roulement de 8,6 M€, la trésorerie s'élève à 24,6 M€.

### 3.6.7.12 Provision pour engagement de retraite

#### Evolution de l'engagement

En milliers d'€	Engagements de retraite
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>372</b>
Dotations	73
Reprises	
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	-37
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>408</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>408</b>
Dotations	98
Reprises	
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	43
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>549</b>

### 3.6.7.13 Autres provisions

En milliers d'€	Provision SAV	Provision pour impôts	Provisions pour litiges	Autres provisions	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>732</b>		<b>952</b>		<b>1 684</b>
Dotations	95		24		119
Reprises			-130		-130
Variation de périmètre					
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>827</b>		<b>846</b>		<b>1 673</b>
Dotations	6			250	256
Reprises	-56		-195		-251
Variation de périmètre					
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>777</b>		<b>651</b>	<b>250</b>	<b>1 678</b>

Les provisions pour litiges concernent des litiges prud'homaux et commerciaux.

Fin décembre 2021, COGELEC a dû résilier le marché confié à un contractant général pour la construction de l'extension de ses locaux, COGELEC ayant constaté l'arrêt de l'intervention de ses sous-traitants sur son site. En effet, cet arrêt de chantier faisait suite au non-paiement par le contractant général des travaux réalisés par les sous-traitants sur le site de COGELEC et qui n'étaient pas terminés à fin 2021. Compte tenu du contexte juridique complexe et de l'issue incertaine de cette affaire, le Groupe a constitué une provision pour risques de 1 059 K€ à fin 2021 qui a été ajustée à 797 K€ à fin 2022, puis à 616 K€ à fin 2024. Cette reprise de provision de 181 K€ traduit les paiements effectués par COGELEC aux sous-traitants. COGELEC ayant signé une quittance subrogative avec ces sous-traitants, le Groupe a constaté à son actif une créance sur ECCI à hauteur de 153 K€ dépréciée à 100%. Cette créance a également fait l'objet d'une déclaration auprès du mandataire judiciaire.

Enfin, au 31 décembre 2024, COGELEC a constaté une provision de 250 K€ pour prendre en compte l'arrêt de la commercialisation de Vigik dans sa version 2.

### 3.6.7.14 Actifs et Passifs éventuels

Aucun actif ou passif éventuel n'a été constaté par la Société.

### 3.6.7.15 Dettes fournisseurs et autres dettes

#### Ventilation par nature des dettes fournisseurs et autres dettes

#### Dettes fournisseurs

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	7 440	5 903
Dettes d'immobilisations	94	233
<b>TOTAL</b>	<b>7 534</b>	<b>6 136</b>

#### Autres passifs non courants

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Dettes sociales et fiscales	248	
Avances et acomptes reçus		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	40 599	34 712
<b>TOTAL</b>	<b>40 847</b>	<b>34 712</b>
(1) dont		
Passifs de contrats sur prépayés	40 216	34 197
Passifs de contrats sur abonnements		0
CIR et CII	377	506
Subventions d'investissement	6	9
	<b>40 599</b>	<b>34 712</b>

Les dettes sociales à plus d'un an correspondent à la contribution patronale due sur les plans d'attributions gratuites d'actions en cours.

Pour le dénouement des PCA, voir note 3.6.11.2.

#### Autres passifs courants

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Dettes sociales et fiscales	7 607	5 837
Avances et acomptes reçus	11	11
Autres dettes	3 477	2 752
Produits constatés d'avance	5 127	4 320
<b>TOTAL</b>	<b>16 222</b>	<b>12 921</b>
<b>dont passifs de contrats sur prépayés</b>	<b>4 898</b>	<b>4 034</b>
dont reprise passifs de contrats prépayés	4 762	4 117
dont nouveaux passifs de contrats prépayés	11 644	9 493

La progression des dettes sociales et fiscales est liée à la hausse des dettes sociales, et plus particulièrement à la participation des salariés, forfait social compris, de 1 348 K€ (néant au 31 décembre 2023).

La hausse des autres dettes est principalement justifiée par la hausse des avoirs à établir correspondant aux BFA, qui intègrent des taux de remises aux grossistes plus importants.

### 3.6.8 COMPTE DE RESULTAT

#### 3.6.8.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits et des services. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue, net de rabais, remises et ristournes éventuels et hors TVA et autres taxes.

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de matériels	51 074	45 999
Ventes de prestations de services	23 440	20 001
<b>TOTAL</b>	<b>74 514</b>	<b>66 000</b>

Les ventes de prestations de services intègrent 17,76 M€ de chiffres d'affaires abonnements dits « sans engagement ou avec engagement échu » en 2024 contre 14,79 M€ en 2023.

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires s'établit à 74,5 M€, en croissance de +12,9 % par rapport à 2023, toujours porté par le développement continu des ventes Intratone en France et par la dynamique commerciale en Europe. En France, l'activité enregistre une hausse de +10,8 % pour atteindre 63,6 M€. En Europe, cette hausse d'activité ressort à +26,9 % pour atteindre 10,9 M€. Le matériel a progressé de +11,0%.

Les abonnements continuent de croître à 23,4 M€ (+17,2 %) et représentent 31,5 % du chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année 2024. Le taux de résiliation reste quant à lui toujours très faible.

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
France	63 644	57 436
Export	10 870	8 564
<b>TOTAL</b>	<b>74 514</b>	<b>66 000</b>

Les ventes de matériels comprennent à la fois les ventes aux distributeurs (matériels seulement) et les composantes « ventes » de matériels (platines, etc.) des contrats d'offres globales de type Classique et Premium.

Ces ventes correspondent à des obligations de prestations comptabilisées à un moment précis correspondant à la date de livraison des matériels en question.

Les prestations de services comprennent de la maintenance et des services de gestion de sécurisation d'accès, lesquels incluent la mise à disposition d'une carte SIM, cela afin de donner accès aux services de gestion de contrôle d'accès (accès aux applications web développées en interne et mises à disposition des gestionnaires, formation de ces gestionnaires, assistance téléphonique, maintenance de ces applications, etc.).

Ces prestations de services constituent des obligations de prestations pluriannuelles comptabilisées à l'avancement, suivant les coûts engagés conformément à l'IFRS 15. Compte tenu de la structure et du rythme d'engagement des dépenses supportées pour assurer les prestations (dépenses stables d'un exercice à l'autre), la méthode d'avancement retenue

correspond au montant du prix de transaction proratisé sur la durée du contrat (revenus constatés de façon linéaire sur la durée du contrat). Par ailleurs, le prix de transaction n'étant soumis à aucune variabilité, le degré d'incertitude sur le montant du chiffre d'affaires total et donc sur l'avancement à la date de clôture, est nul.

### 3.6.8.2 Achats consommés

Les achats non stockés comprennent essentiellement les prototypes et petit outillage du bureau d'études ainsi que le carburant.

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Achats de matières premières	-25 091	-18 910
Variation de stocks de matières premières	736	183
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de carte SIM	-4 177	-3 509
Achats non stockés	-1 030	-917
Transports sur achats	-88	-73
Production immobilisée	594	585
Transferts de charges		13
<b>TOTAL</b>	<b>-29 056</b>	<b>-22 627</b>

### 3.6.8.3 Charges de personnel et effectif

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	-14 399	-13 878
Variation provision pour congés payés	-275	-191
Primes & commissions	-3 306	-2 775
Indemnités & avantages divers	-315	-561
Charges sociales	-6 890	-5 955
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions <sup>(1)</sup>	-841	
Participation des salariés	-1 123	
Subventions et transferts de charges de personnel	379	418
Production immobilisée	1 951	1 541
<b>TOTAL</b>	<b>-24 819</b>	<b>-21 401</b>

<sup>(1)</sup> Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS2 sur les plans d'attributions gratuites d'actions.

### Effectif du Groupe

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	104	100
Employés <sup>(1)</sup>	197	190
Ouvriers	33	35
Apprentis	12	10
<b>TOTAL</b>	<b>346</b>	<b>335</b>

L'effectif présenté est un effectif moyen calculé selon le code de la Sécurité Sociale et ne comprend pas le cas échéant les intérimaires.

<sup>(1)</sup> Les sociétés Intratone GmbH, Intratone LTD et Intratone BV emploient au 31 décembre 2024 respectivement 18, 20 et 15 salariés (soit un effectif ETP moyen en 2024 respectivement de 19, 19 et 14 employés). Dans ces pays, il n'existe pas de catégories professionnelles comme présentées ci-dessus. Les salariés ont donc été intégrés aux employés pour un nombre de 52 au total.

### 3.6.8.4 Charges externes

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-4 126	-3 601
Publicité	-1 965	-2 168
Personnel intérimaire et détaché	-1 171	-834
Déplacements, missions et réceptions	-1 123	-1 391
Transport sur ventes	-725	-646
Locations	-393	-414
Entretien et réparations	-716	-759
Cotisations	-438	-555
Autres postes	-1 015	-950
<b>TOTAL</b>	<b>-11 672</b>	<b>-11 318</b>

Les honoraires sont principalement constitués des prestations de direction technique et marketing HRC, des honoraires comptables, juridiques et de conseils (pour l'étude de brevets, l'analyse des prix de transfert, et le sourcing notamment) et des prestations intellectuelles en lien avec les projets développés.

Les prestations H.R.C. s'élèvent à 998 K€ au 31 décembre 2024 contre 966 K€ au 31 décembre 2023 (voir note 3.6.10.2). Une partie de ces honoraires est compensée par de la production immobilisée pour 274 K€ au 31 décembre 2024 et 36 K€ au 31 décembre 2023.

L'augmentation des honoraires est liée au fait que le Groupe est accompagné sur différents sujets et notamment la mise en place du nouvel ERP. Les dépenses liées à cet ERP s'élèvent à 371 K€ sur l'année 2024, et ont été classées en charges de la période, dans la mesure où le logiciel est de type SaaS.

Les frais de publicité sont constitués des dépenses de foires et expositions, des insertions dans la presse et de communication/marketing.

Les frais de personnel intérimaire et détaché ont augmenté avec le recours à du personnel sur le pôle industriel (approvisionnement, réception, production, expédition) en lien d'une part, avec le projet kibolt clé, et d'autre part, avec l'arrêt prévu de la 2G et la nécessité de constituer du stock d'avance.

La baisse des frais de déplacements, missions et réceptions est principalement liée à une volonté du Groupe de recentrer ses réunions commerciales aux sièges respectifs et à la réorganisation commerciale en Allemagne avec le départ de 11 commerciaux début 2024.

### 3.6.8.5 Détail des autres produits et charges opérationnels courants

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Quote-part subvention d'investissement reprise au résultat (1)	220	605
Autres produits	51	62
Autres charges	-152	-65
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>602</b>
(1) dont		
Reprise de subvention CIR et CII	214	594
Reprise de subvention sur avance à taux 0		
Reprise de subvention sur crédit-bail immobilier	6	11
	<b>220</b>	<b>605</b>

### 3.6.8.6 Détail des autres produits et charges opérationnels

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Prix de vente des immobilisations cédées	139	116
VNC des éléments d'actifs cédés	-247	-406
Reprises provisions exceptionnelles <sup>(1)</sup>	181	10
Dotations provisions exceptionnelles <sup>(1)</sup>	-153	-13
Autres produits et charges non courants <sup>(2)</sup>	-236	-5
Frais IPO non imputables sur la prime d'émission (frais de publicité & prospectus, frais de déplacement)		
<b>TOTAL</b>	<b>-316</b>	<b>-299</b>

<sup>(1)</sup> Reprise partielle de la provision concernant la résiliation du marché confié à un contractant général pour la construction de l'extension des locaux en 2024. Cette reprise de provision de 181 K€ traduit les paiements effectués par COGELEC aux sous-traitants. COGELEC ayant signé une quittance subrogative avec ces sous-traitants, le Groupe a constaté à son actif une créance sur ECCL à hauteur de 153 K€ dépréciée à 100%. Cette créance a également fait l'objet d'une déclaration auprès du mandataire judiciaire.

<sup>(2)</sup> En 2024, dont 149 K€ de rappel de TVA et CIR à la suite du contrôle fiscal ayant eu lieu chez COGELEC.

### 3.6.8.7 Coût de l'endettement net

#### Coût de l'endettement financier net

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Revenus comptes à terme	746	530
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>746</b>	<b>530</b>
Intérêts des emprunts	-154	-138
Intérêts sur crédits-bails	-165	-185
Intérêts sur locations simples	-53	-25
Intérêts sur aide remboursable oseo innovation		
Intérêts bancaires		0
Intérêts des autres dettes	-23	
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-395</b>	<b>-348</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>351</b>	<b>182</b>

Le coût de l'endettement financier net regroupe d'une part, les intérêts sur emprunts et autres dettes financières, et d'autre part, les revenus de placement.

Les revenus de compte à terme ont augmenté avec le double effet de la hausse des taux de rémunération et de la hausse du volume des placements effectués.

#### Autres produits et charges financiers

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Gains de change	413	126
Revenus des créances commerciales	4	1
Revenus sur autres prêts		0
Autres produits financiers	29	16
<b>Autres produits financiers</b>	<b>446</b>	<b>143</b>
Pertes de change		
Dépréciation prêts		
Autres charges financières		-3
<b>Autres charges financières</b>		<b>-3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>446</b>	<b>139</b>

Les revenus des créances commerciales correspondent à la partie financement des loyers encaissés sur contrats de location.

La hausse du cours de la livre sterling par rapport à l'euro a un effet positif sur le résultat de change de la période, notamment du fait des avances de trésorerie concédées par la société mère COGELEC à sa filiale anglaise. Le cours avait également évolué favorablement sur l'exercice précédent, mais dans une moindre proportion.

### 3.6.9 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Les options suivantes ont été retenues :

- Les intérêts et les dividendes versés sont classés en flux de trésorerie de financement car ils sont le coût d'obtention de ressources financières ou des retours sur investissements ;
- Les incidences des augmentations de pourcentage d'intérêts et des cessions sont classées dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

L'évolution de la capacité d'autofinancement traduit l'évolution de l'activité du Groupe.

Le BFR lié à l'activité présente un dégagement sur les exercices 2023 et 2024 notamment en raison des facturations d'avance sur les prépayés, lesquels sont constatés en passif de contrat quand la facturation n'est pas acquise. La variation des passifs de contrat sur prépayés figure dans les postes :

- « Autres passifs non courants » pour 6 019 K€ en 2024 et 4 706 K€ en 2023
- Et « Autres passifs courants » pour 5 625 K€ en 2024 et 4 787 K€ en 2023.

Les notes ci-dessous détaillent certains éléments du tableau des flux de trésorerie.

3.6.9.1		31/12/2024	31/12/2023
Prix de cession	<b>3.6.8.6</b>	-139	-116
<b>Prix de cession corrigé</b>		<b>-139</b>	<b>-116</b>
Valeur nette comptable	<b>3.6.8.6</b>	247	406
<b>Valeur nette comptable corrigée</b>		<b>247</b>	<b>406</b>
<b>Plus et moins-values de cessions</b>		<b>108</b>	<b>291</b>

3.6.9.2		31/12/2024	31/12/2023
Charge d'impôt exigible		2 182	229
Charge d'impôt différé		-301	314
Reclassement IS sur actions propres en capitaux propres		121	-39
<b>Charge d'impôt (y compris impôts différés)</b>		<b>2 002</b>	<b>504</b>

3.6.9.3		31/12/2024	31/12/2023
Créance/Dette d'impôt exigible à l'ouverture	<b>3.6.10.1</b>	1 233	-1 392
Charge d'impôt exigible		-2 182	-229
Créance/Dette d'impôt exigible à la clôture	<b>3.6.10.1</b>	1 587	-1 233
Annulation économie d'IS générée par les frais IPO imputés sur les capitaux propres			
<b>Impôts versés</b>		<b>638</b>	<b>-2 853</b>

3.6.9.4		31/12/2024	31/12/2023
Variation autres actifs non courants	<b>3.6.7.4</b>	-1 442	-764
Impact des écarts de change		19	4
<b>Variation autres actifs non courants en BFR</b>		<b>-1 424</b>	<b>-760</b>

3.6.9.5		31/12/2024	31/12/2023
Variation stocks	<b>3.6.7.6</b>	-4 818	-17
Impact des écarts de change			0
<b>Variation stocks en BFR</b>		<b>-4 818</b>	<b>-18</b>

3.6.9.6		31/12/2024	31/12/2023
Variation créances clients	<b>3.6.7.7</b>	-48	-1 468
Impact des écarts de change		33	9
<b>Variation créances clients en BFR</b>		<b>-15</b>	<b>-1 459</b>

3.6.9.7		31/12/2024	31/12/2023
Variation autres actifs courants (hors prêts et cautions)	<b>3.6.7.7</b>	-618	-37
Impact des écarts de change		6	4
- Impact des écarts de change sur réciprocity			-1
<b>Variation autres actifs courants en BFR</b>		<b>-612</b>	<b>-34</b>

3.6.9.8		31/12/2024	31/12/2023
Variation autres passifs non courants	<b>3.6.7.15</b>	6 135	4 447
Impact des écarts de change		-88	-20
<b>Variation autres passifs non courants en BFR</b>		<b>6 047</b>	<b>4 426</b>

3.6.9.9		31/12/2024	31/12/2023
Variation dettes fournisseurs	<b>3.6.7.15</b>	1 537	594
Impact des écarts de change		-21	-11
- Impact des écarts de change sur réciprocity		18	11
<b>Variation dettes fournisseurs en BFR</b>		<b>1 534</b>	<b>593</b>

3.6.9.10		31/12/2024	31/12/2023
Reprises de subventions	<b>3.6.8.5</b>	220	605
Part des produits constatés d'avance repris au résultat	<b>3.6.7.15</b>	4 762	4 117
Variation des autres passifs courants	<b>3.6.7.15</b>	3 301	775
Impact des écarts de change		-21	-5
<b>Autres passifs courants</b>		<b>8 262</b>	<b>5 492</b>



3.6.9.11		31/12/2024	31/12/2023
Acquisitions d'immobilisations	<b>3.6.7.1 et 3.6.7.2</b>	-6 231	-5 847
- Nouveaux crédits-bails et locations	<b>3.6.7.10</b>	1 909	1 552
Variation des dettes d'immobilisations	<b>3.6.7.15</b>	-139	94
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>		<b>-4 461</b>	<b>-4 201</b>

3.6.9.12		31/12/2024	31/12/2023
Prix de cession	<b>3.6.8.6</b>	139	116
'- Remboursements anticipés		-64	-61
<b>Cessions d'immobilisations</b>		<b>75</b>	<b>55</b>

3.6.9.13		31/12/2024	31/12/2023
Autres actifs financiers à l'ouverture		506	611
Autres actifs financiers à la clôture	<b>3.6.7.3</b>	-536	-506
<b>Variation des actifs non courants</b>		<b>-30</b>	<b>104</b>
Neutralisation des dépréciations			
VNC sur dépôts de garantie et cautions			
<b>Variation des prêts et avances consentis sur actifs non courants</b>		<b>-30</b>	<b>104</b>
Autres actifs courants à l'ouverture (immobilisations financières)		131	67
Autres actifs courants à la clôture (immobilisations financières)	<b>3.6.7.7</b>	-76	-131
<b>Variation des actifs courants</b>		<b>55</b>	<b>-64</b>
VNC sur immobilisations financières		-75	-50
<b>Variation des prêts et avances consentis sur actifs courants</b>		<b>-20</b>	<b>-114</b>
<b>Variation des prêts et avances consentis</b>		<b>-50</b>	<b>-9</b>

3.6.9.14		31/12/2024	31/12/2023
Nouveaux emprunts	<b>3.6.7.10</b>	1 920	3 567
- Nouveaux crédits-bails et locations	<b>3.6.7.10</b>	-1 909	-1 552
<b>Nouveaux emprunts</b>		<b>11</b>	<b>2 015</b>

3.6.9.15		31/12/2024	31/12/2023
Remboursements des emprunts	<b>3.6.7.10</b>	-7 383	-6 056
'- Remboursements anticipés		64	61
<b>Remboursements emprunts</b>		<b>-7 319</b>	<b>-5 995</b>

### 3.6.10 AUTRES INFORMATIONS

#### 3.6.10.1 Impôts

##### Bilan Actif (en K€)

	31/12/2024	31/12/2023
<b>ACTIF NON COURANT</b>		
Impôt différé		
Créance d'impôt exigible		
<b>ACTIF COURANT</b>		
Créance d'impôt exigible <sup>1</sup>	80	1 336
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>80</b>	<b>1 336</b>

<sup>1</sup> Créance d'impôt issue des comptes sociaux hors CIR et CII

##### Bilan Passif (en K€)

	31/12/2024	31/12/2023
<b>PASSIF NON COURANT</b>		
Impôt différé	303	615
Dette d'impôt exigible		
<b>PASSIF COURANT</b>		
Dette d'impôt exigible <sup>1</sup>	1 667	103
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 970</b>	<b>718</b>

<sup>1</sup> Dette d'impôt issue des comptes sociaux hors CIR et CII

##### Dette d'impôt nette (en K€)

	Courant		Non courant	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Créance d'impôt exigible nette	80	1 336		
Dette d'impôt exigible nette	1 667	103		

##### Analyse de la charge d'impôt (en K€)

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>7 767</b>	<b>5 106</b>
Charge d'impôt théorique	2 006	1 319
Impact des charges définitivement non déductibles nettes des produits définitivement non imposables	116	89
Impact des crédits d'impôt	-64	-161
Impact des déficits de l'exercice et retraitements non activés	-8	-65
Impact des différences de taux d'imposition	-4	-18
Impact de l'imputation de déficits antérieurement non activés	-35	-637
Impact de la CVAE	75	67
Impact des écarts de change	-1	0
Résultat des sociétés MEE	18	
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>2 103</b>	<b>595</b>

La charge d'impôt du Groupe en 2024 est de 2 103 K€ contre 595 K€ en 2023.

La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. En France, le taux d'impôt retenu est donc de 25% majoré de la contribution de 3,3%. Les sociétés étrangères ne sont pas fiscalisées du fait de l'activation de leurs déficits dans la limite de leur position d'impôt différé passif.

Du fait des abandons de créances concédés aux filiales étrangères en 2023, ainsi que de la prise en charge de leurs coûts de distribution par COGELEC SA, les filiales IT GMBH et IT BV ont dégagé des bénéfices fiscaux sur l'exercice précédent, lorsqu'IT LTD était à l'équilibre (pas d'abandon de créance pour cette filiale). C'est ainsi que l'imputation de déficits fiscaux non activés antérieurement génère une économie d'impôt importante en 2023.

### 3.6.10.2 Parties liées

Les parties liées identifiées au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- La société SAS H.R.C. dont le président est Monsieur Roger LECLERC (lui-même Président Directeur Général de la SA COGELEC),
- La société SRC dont le président est la société COGELEC Développement, dont Monsieur Roger LECLERC est Président,
- COGELEC Développement dont le président est Monsieur Roger LECLERC.

H.R.C. refacture des prestations de services à COGELEC dans les domaines suivants : politique générale, investissements, politique commerciale, marketing et financière, gestion de projets et création des offres.

La société COGELEC a distribué 2 032 K€ de dividendes à la Société S.R.C. sur l'exercice 2024 et 1 465 K€ sur l'exercice 2023.

L'impact des relations avec les parties liées sur les différents postes du bilan et du compte de résultat est le suivant :

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Autres passifs non courants		
<b>Total passif non courant</b>		
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	355	303
<b>Total passif courant</b>	<b>355</b>	<b>303</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>355</b>	<b>303</b>

	31/12/2024	31/12/2023
Charges externes	-998	-966
Impôts et taxes		
RESULTAT OPERATIONNEL	-998	-966
Coût de l'endettement financier brut		
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>-998</b>	<b>-966</b>

### 3.6.10.3 Rémunérations des principaux dirigeants

Le Groupe a défini et limité la définition de principaux dirigeants aux dirigeants mandataires sociaux, à savoir le dirigeant principal, Roger LECLERC, Président Directeur Général de la SA COGELEC.

Les rémunérations attribuées aux principaux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en K€) :

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	300	300
Primes	296	260
<b>REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS</b>	<b>596</b>	<b>560</b>

Le dirigeant ne perçoit pas :

- D'avantages à court terme
- D'avantage postérieur à l'emploi
- D'autres avantages à long terme
- D'indemnités de fin de contrat de travail
- De paiements fondés sur des actions

### 3.6.10.4 Honoraires des commissaires aux comptes

	ACCIOR			
	31/12/2024		31/12/2023	
	Commissaires aux comptes (ARC)	Réseau	Commissaires aux comptes (ARC)	Réseau
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>				
* Émetteur	96		82	
* Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total</b>	<b>96</b>		<b>82</b>	
<b>Services autres que la certification des comptes</b>				
* Émetteur			5	
* Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total</b>			<b>5</b>	
<b>TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>96</b>		<b>88</b>	

	DELOITTE			
	31/12/2024		31/12/2023	
	Commissaires aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau	Commissaires aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>				
* Émetteur	96		82	
* Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total</b>	<b>96</b>		<b>82</b>	
<b>Services autres que la certification des comptes</b>				
* Émetteur	2		5	
* Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total</b>	<b>2</b>		<b>5</b>	
<b>TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>98</b>		<b>88</b>	

	ALDER SHINE LLP			
	31/12/2024		31/12/2023	
	Commissaires aux comptes (Adler Shine LLP)	Réseau	Commissaires aux comptes (Adler Shine LLP)	Réseau
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>				
* Émetteur				
* Filiales intégrées globalement	18		14	
<b>Sous-total</b>	<b>18</b>		<b>14</b>	
<b>Services autres que la certification des comptes</b>				
* Émetteur				
* Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total</b>				
<b>TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>18</b>		<b>14</b>	

Concernant les filiales étrangères, seule la société INTRATONE LTD a nommé un commissaire aux comptes : le cabinet ADLER SHINE LLP.

Depuis 2023, la société INTRATONE BV procède à la réalisation d'un audit financier annuel contractuel par une société extérieure sur 2023 et 2024 basé sur les instructions reçues des commissaires aux comptes de COGEELEC.

### 3.6.10.5 Indicateurs opérationnels de performance

#### Marge brute

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>74 514</b>	<b>66 000</b>
Autres produits de l'activité	28	24
Achats consommés	-29 057	-22 627
Variation de stocks de produits en-cours et produits finis	3 856	-11
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>49 341</b>	<b>43 385</b>
<i>En pourcentage de CA</i>	<i>66,2%</i>	<i>65,7%</i>

Les achats consommés sont détaillés au point 3.6.8.2.

#### EBITDA

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat opérationnel	7 039	4 784
Dotations aux amortissements	4 746	4 861
Dépréciations des actifs nettes des reprises	-185	526
Charges IFRS 2	841	
<b>EBITDA<sup>1</sup></b>	<b>12 441</b>	<b>10 171</b>
<i>En pourcentage de CA</i>	<i>16,7%</i>	<i>15,4%</i>

<sup>1</sup> EBITDA : L'EBITDA est défini par COGELEC comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs nettes des reprises sur les éléments d'actifs et hors impact IFRS 2. Le Groupe fait évoluer la définition de l'indicateur EBITDA, en retraitant également les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions. En effet, le Groupe considère que ces charges ne reflètent pas sa performance opérationnelle courante et qu'elles n'ont pas d'impact direct sur la trésorerie.

### 3.6.11 RISQUES PORTES PAR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

#### 3.6.11.1 Analyse des covenants

La Société n'a été soumise à aucun covenant dans le cadre de ses financements pour les exercices 2024 et 2023.

### 3.6.11.2 Échéancier des actifs et passifs financiers

2024

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>536</b>						
Titres immobilisés (parts BPA)	200						200
Retenues garanties BPI	115					115	
Dépôt de garantie sur location immobilière	97						97
Dépôt de garantie local IT UK	56			56			
Dépôt de garantie local IT GMBH	22						22
Dépôt de garantie local IT BV	46		46				
Prêts au personnel							
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>8 561</b>						
Créances clients	28		21				7
Créances clients sur contrats de location	4 759		2 044	1 499	913	303	
Charges constatées d'avance	3 774		931	955	838	691	359
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>9 097</b>		<b>3 042</b>	<b>2 510</b>	<b>1 751</b>	<b>1 109</b>	<b>685</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>20 846</b>	<b>20 846</b>					
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>16 493</b>						
Créances clients	13 993	13 993					
Créances clients sur contrats de location	2 500	2 500					
<b>Autres actifs courants</b>	<b>4 597</b>						
Prêts au personnel	1	1					
Retenues garanties BPI	75	75					
Dépôts de garantie IT UK							
Avances et acomptes versés	141	141					
Créances sociales	52	52					
Créances fiscales	2 496	2 496					
Autres créances d'exploitation	283	283					
Charges constatées d'avance	1 549	1 549					
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>24 627</b>	<b>24 627</b>					
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>66 563</b>	<b>66 563</b>					
<b>TOTAL ACTIF FINANCIER</b>	<b>75 660</b>	<b>66 563</b>	<b>3 042</b>	<b>2 510</b>	<b>1 751</b>	<b>1 109</b>	<b>685</b>

2023

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>506</b>						
Titres immobilisés (parts BPA)	200						200
Retenues garanties BPI	115						115
Dépôt de garantie sur location immobilière	129						129
Dépôt de garantie local IT UK							
Dépôt de garantie local IT GMBH	22						22
Dépôt de garantie local IT BV	41		26			15	
Prêts au personnel							
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>7 119</b>						
Créances clients	12		4				8
Créances clients sur contrats de location	4 385		1 855	1 392	861	276	1
Charges constatées d'avance	2 722		610	602	599	483	428
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>7 625</b>		<b>2 495</b>	<b>1 994</b>	<b>1 460</b>	<b>774</b>	<b>902</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>16 028</b>	<b>16 028</b>					
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>16 445</b>						
Créances clients	14 248	14 248					
Créances clients sur contrats de location	2 197	2 197					
<b>Autres actifs courants</b>	<b>4 035</b>						
Prêts au personnel							
Retenues garanties BPI	75	75					
Dépôts de garantie IT UK	56	56					
Avances et acomptes versés	122	122					
Créances sociales	38	38					
Créances fiscales	2 247	2 247					
Autres créances d'exploitation	207	207					
Charges constatées d'avance	1 292	1 292					
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>22 489</b>	<b>22 489</b>					
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>58 997</b>	<b>58 997</b>					
<b>TOTAL ACTIF FINANCIER</b>	<b>66 623</b>	<b>58 997</b>	<b>2 495</b>	<b>1 994</b>	<b>1 460</b>	<b>774</b>	<b>902</b>



2024

PASSIF (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>12 319</b>						
Emprunts bancaires	7 186		3 701	1 966	1 223	296	
Dettes sur crédit-bail	3 267		625	465	298	311	1 568
Dettes sur locations simples	1 866		1 179	627	60		
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>40 846</b>						
PCA sur contrats prépayés	40 216		4 748	4 581	4 388	4 174	22 325
CIR et CII	377		109	87	87	69	25
BPI - subvention sur avance à taux zéro	5		3	2			
OSEO - subventions d'investissement	248			248			
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>53 165</b>		<b>10 365</b>	<b>7 976</b>	<b>6 056</b>	<b>4 850</b>	<b>23 918</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>6 664</b>						
Emprunts bancaires	4 385	4 385					
Intérêts courus non échus	12	12					
Découverts bancaires	1	1					
Dettes sur crédits-bails	604	604					
Dettes financières diverses							
Dettes sur locations simples	1 662	1 662					
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>7 534</b>	<b>7 534</b>					
<b>Autres passifs courants</b>	<b>16 222</b>						
Dettes sociales et fiscales	7 607	7 607					
Avances et acomptes	11	11					
Autres dettes	3 477	3 477					
Produits constatés d'avance	5 127	5 127					
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>30 420</b>	<b>30 420</b>					
<b>TOTAL PASSIF FINANCIER</b>	<b>83 585</b>	<b>30 420</b>	<b>10 365</b>	<b>7 976</b>	<b>6 056</b>	<b>4 850</b>	<b>23 918</b>

2023

PASSIF (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>17 402</b>						
Emprunts bancaires	11 570		4 385	3 701	1 966	1 223	296
Dettes sur crédit-bail	3 871		604	625	465	298	1 879
Dettes sur locations simples	1 960		1 057	574	299	31	
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>34 712</b>						
PCA sur contrats prépayés	34 197		3 981	3 898	3 735	3 545	19 038
CIR et CII	506		143	107	87	87	81
BPI - subvention sur avance à taux zéro							
OSEO - subventions d'investissement	9		3	3	2		
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>52 113</b>		<b>10 174</b>	<b>8 908</b>	<b>6 554</b>	<b>5 183</b>	<b>21 294</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>7 030</b>						
Emprunts bancaires	5 051	5 051					
Intérêts courus non échus	15	15					
Découverts bancaires	1	1					
Dettes sur crédits-bails	583	583					
Dettes financières diverses	1 380	1 380					
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>6 136</b>	<b>6 136</b>					
<b>Autres passifs courants</b>	<b>12 921</b>						
Dettes sociales et fiscales	5 837	5 837					
Avances et acomptes	11	11					
Autres dettes	2 752	2 752					
Produits constatés d'avance	4 320	4 320					
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>26 087</b>	<b>26 087</b>					
<b>TOTAL PASSIF FINANCIER</b>	<b>78 200</b>	<b>26 087</b>	<b>10 174</b>	<b>8 908</b>	<b>6 554</b>	<b>5 183</b>	<b>21 294</b>

### 3.6.11.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs du Groupe sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IFRS 9 :

En milliers d'€	31/12/2024		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Rubriques au Bilan	Valeur Etat de situation financière	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par les capitaux propres	Coût amorti
	Actifs financiers non courants	536		536	
	Clients et comptes rattachés	21 280			21 280
	Autres créances	8 372			8 372
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 627	24 627		
	<b>Total des rubriques relevant d'un poste d'actif</b>	<b>54 815</b>	<b>24 627</b>	<b>536</b>	<b>29 652</b>
	Dettes financières courantes	6 664			6 664
	Dettes financières non courantes	12 319			12 319
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 534			7 534
	Autre dettes	57 068			57 068
	<b>Total des rubriques relevant d'un poste de passif</b>	<b>83 585</b>			<b>83 585</b>

En milliers d'€	31/12/2023		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Rubriques au Bilan	Valeur Etat de situation financière	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par les capitaux propres	Coût amorti
	Actifs financiers non courants	506		506	
	Clients et comptes rattachés	20 842			20 842
	Autres créances	6 757			6 757
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 489	22 489		
	<b>Total des rubriques relevant d'un poste d'actif</b>	<b>50 594</b>	<b>22 489</b>	<b>506</b>	<b>27 599</b>
	Dettes financières courantes	7 030			7 030
	Dettes financières non courantes	17 402			17 402
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 136			6 136
	Autre dettes	47 632			47 632
	<b>Total des rubriques relevant d'un poste de passif</b>	<b>78 200</b>			<b>78 200</b>

### 3.6.11.4 Engagements hors bilan par échéance

#### Engagements financiers au 31 décembre 2024

En milliers d'€	TOTAL	2025	2026	2027	2028	2029	Au-delà
<b>Engagements donnés</b>							
Suretés réelles							
Commandes d'immobilisations	1	1					
Emprunt obtenu non encore encaissé (en K\$)							
Engagement de fourniture (1)	1 583	678	505	229	123	47	
Intérêts des emprunts	314	136	110	51	16	1	
Intérêts sur crédit-bail	687	144	123	101	86	73	159
Intérêts sur locations simples	113	68	36	9			
<b>Total engagements donnés</b>	<b>2 698</b>	<b>1 027</b>	<b>774</b>	<b>390</b>	<b>225</b>	<b>121</b>	<b>159</b>
<b>Engagements reçus</b>							
Plafond découverts autorisés							
Commandes d'immobilisations	1 250	1 250					
Emprunt obtenu non encore encaissé (en K\$)							
Engagement d'achat (1)	1 583	678	505	229	123	47	
Intérêts des emprunts	314	136	110	51	16	1	
Intérêts sur crédit-bail	687	144	123	101	86	73	159
Intérêts sur locations simples	113	68	36	9			
<b>Total engagements reçus</b>	<b>5 305</b>	<b>3 634</b>	<b>774</b>	<b>390</b>	<b>225</b>	<b>121</b>	<b>159</b>

#### (1) Engagements sur les contrats de location

La baisse des engagements d'achat et de fourniture s'explique par :

- Au fur et à mesure que les contrats avec engagement arrivent à terme, ils sont reconduits en contrats sans engagement (le taux de résiliation est très faible) et ne sont donc plus repris en engagements hors bilan.
- De même, les nouveaux contrats conclus n'ont plus de période d'engagement ferme et ne sont donc pas repris en engagements hors bilan.

Concernant ces contrats sans engagement en cours au 31 décembre 2024, le Groupe prévoit un chiffre d'affaires de 19 483 K€ pour l'année 2025.

La société COGELEC possède 13 M\$ de lignes auprès des banques pour des achats à terme en dollars qu'elle utilise partiellement. Sur l'année 2024, COGELEC a acheté 7 950 K\$ sur cette ligne. Sur 2025, COGELEC s'est déjà engagé sur 3 600 K\$.

*Engagements financiers au 31 décembre 2023*

En milliers d'€	TOTAL	2024	2025	2026	2027	2028	Au-delà
<b>Engagements donnés</b>							
Suretés réelles							
Commandes d'immobilisations	341	341					
Emprunt obtenu non encore encaissé (en K\$) (2)	2 050	1 750	300				
Engagement de fourniture (1)	1 874	701	579	409	141	39	5
Intérêts des emprunts	506	180	148	110	51	16	1
Intérêts sur crédit-bail	852	165	144	123	101	86	233
Intérêts sur locations simples	37	20	11	5	1	0	0
<b>Total engagements donnés</b>	<b>5 660</b>	<b>3 157</b>	<b>1 183</b>	<b>647</b>	<b>294</b>	<b>141</b>	<b>238</b>
<b>Engagements reçus</b>							
Plafond découverts autorisés	1 250	1 250					
Commandes d'immobilisations	1 717	1 717					
Contrat d'achats à terme (en K\$) (2)	2 050	1 750	300				
Engagement d'achat (1)	1 874	701	579	409	141	39	5
Intérêts des emprunts	506	180	148	110	51	16	1
Intérêts sur crédit-bail	852	165	144	123	101	86	233
Intérêts sur locations simples	37	20	11	5	1	0	0
<b>Total engagements reçus</b>	<b>8 287</b>	<b>5 784</b>	<b>1 183</b>	<b>647</b>	<b>294</b>	<b>141</b>	<b>238</b>

(1) Engagements sur les contrats de location

(2) La société COGEELEC possède 13 M\$ d'accord des banques pour des achats à terme de dollars. La Société a déjà utilisé 7 950 K\$, et s'est engagée pour 3 600 K\$ sur 2025.

Les prêts accordés par OSEO BDPME pour une enveloppe globale de 2,3 M€, bénéficient de gages espèces à hauteur de 115 K€ au 31 décembre 2024.

Les prêts accordés par OSEO BDPME pour une enveloppe globale de 3,8 M€, bénéficient de gages espèces à hauteur de 190 K€ au 31 décembre 2023.

### 3.6.11.5 Secteurs opérationnels

La ventilation du chiffre d'affaires entre l'activité vente de matériels et prestations de services et la répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'Export est présenté au point 3.6.8.1.

Les actifs présents à l'étranger ne sont pas significatifs.

Sur l'exercice 2024, aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

Sur l'exercice 2023, le client FRANCOFA EURODIS représentait 10% du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe.

## **4. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2024**

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€), sauf indication contraire, et les différences de  $\pm 1$  K€ sont dues aux arrondis.

## 4.1 COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'Euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	44 893	40 945
Production vendue (services)	25 034	21 840
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>69 927</b>	<b>62 785</b>
<i>Dont à l'exportation et livraison intracommunautaire</i>	<i>7 046</i>	<i>5 846</i>
Production stockée	3 969	-36
Production immobilisée	3 881	3 006
Subventions d'exploitation	51	48
Reprises sur provisions (&amort), tsf charges	1 455	1 227
Autres produits	22	63
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>79 305</b>	<b>67 094</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	25 093	18 910
Variations de stock	-736	-183
Autres achats et charges externes (a)	16 697	14 963
Impôts, taxes et versements assimilés	819	776
Salaires et traitements	15 135	13 544
Charges sociales	7 001	5 230
Dotations aux amortissements et dépréciations		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 352	3 589
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		377
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	996	511
– Pour risques et charges : dotations aux provisions	250	251
Autres charges	4 431	9 680
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>73 039</b>	<b>67 649</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>6 266</b>	<b>-554</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)	993	1 172
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisés		0
Autres intérêts et produits assimilés (3)	769	539
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf char	1 123	1 607
Différences positives de change	52	
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de p		
<b>Total produits financiers (V)</b>	<b>2 937</b>	<b>3 318</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations.		
Intérêts et charges assimilées (4)	177	141
Différences négatives de change	0	40
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières		
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>177</b>	<b>181</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-IV)</b>	<b>2 760</b>	<b>3 137</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>9 026</b>	<b>2 583</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	44	
Sur opérations en capital	213	73

Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	181	10
Total produits exceptionnels (VII)	439	83
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	220	17
Sur opérations en capital	150	345
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	153	13
Total charges exceptionnelles (VIII)	523	376
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-84</b>	<b>-293</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	1 123	
Impôts sur les bénéfices (X)	2 161	59
Total des produits (I+III+V+VII)	82 680	70 495
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	77 022	68 264
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>5 658</b>	<b>2 231</b>
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier	747	747
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	993	1 172
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



## 4.2 BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

### 4.2.1 ACTIF

En milliers d'Euros	31 décembre 2024			31 décembre 2023
	Valeurs brutes	Amortissement Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	20 094	15 431	4 663	1 895
Concessions, brevets, licences, logiciels, drts & val.similaires	985	880	104	161
Fonds commercial (1)	1 927		1 927	1 927
Autres immobilisations incorporelles	3 762	403	3 359	4 379
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 321	14 120	4 200	3 755
Autres immobilisations corporelles	4 382	1 936	2 446	2 455
Immobilisations corporelles en cours	938		938	673
Avances et acomptes				203
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	435		435	435
Créances rattachées aux participations	22 456	20 415	2 041	2 279
Autres titres immobilisés	200		200	200
Prêts	1		1	
Autres immobilisations financières	4 282		4 282	3 736
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>77 783</b>	<b>53 186</b>	<b>24 597</b>	<b>22 099</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	11 847	427	11 420	10 608
En-cours de production (biens et services)	6 827	208	6 620	3 987
Produits intermédiaires et finis	3 082	292	2 790	1 299
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes Créances (3)	141		141	122
Clients et comptes rattachés	14 235	1 797	12 438	13 404
Autres créances	1 598	275	1 323	2 478
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	20 618		20 618	18 605
Disponibilités	3 679		3 679	3 144
Charges constatées d'avance (3)	4 793		4 793	3 672
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>66 822</b>	<b>2 998</b>	<b>63 823</b>	<b>57 317</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>144 604</b>	<b>56 185</b>	<b>88 420</b>	<b>79 416</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			4 071	3 492
(3) Dont à plus d'un an (brut)			5 411	3 543

## 4.2.2 PASSIF

<i>En milliers d'Euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	4 004	4 004
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 902	4 902
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	6	6
Autres réserves	1 913	2 833
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>5 658</b>	<b>2 231</b>
Subventions d'investissement	9	15
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>16 891</b>	<b>14 390</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	2 334	1 523
Provisions pour charges	22	152
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 356</b>	<b>1 675</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 583	16 637
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 040	5 622
Dettes fiscales et sociales	7 072	3 836
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22	147
Autres dettes	3 406	2 451
Produits constatés d'avance (1)	40 049	34 656
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>69 173</b>	<b>63 350</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 420</b>	<b>79 416</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	42 826	42 493
(1) Dont à moins d'un an (a)	26 346	20 857
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1	1
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## 4.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

---

### 4.3.1 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

#### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

##### Mise en place de plans d'attributions gratuites d'actions

Faisant usage de l'autorisation conférée par la 9<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 22 juin 2023, le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 26 mars 2024, décidé de renouveler dans les mêmes termes le programme de rachat d'actions mis en œuvre le 16 novembre 2022 aux fins de couvrir les futurs plans d'attributions gratuites d'actions pour une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 22 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration a également, lors de sa réunion du 26 mars 2024, fait usage de l'autorisation conférée par la 16<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 22 juin 2023 afin de mettre en place plusieurs plans d'attributions gratuites d'actions au bénéfice de certains membres du personnel salarié de la Société et plus généralement du Groupe dont :

- (i) Les membres du Comité de Direction du Groupe (à l'exception de Roger LECLERC), à hauteur d'un maximum de 120.000 actions, représentant 1,35% du capital social de la Société à la date d'attribution (le « **Plan n°2024-01** ») ;
- (ii) Les *managers* locaux des filiales du Groupe, à hauteur d'un maximum de 60.000 actions, représentant 0,67% du capital social de la Société à la date d'attribution réparties à hauteur de 20.000 actions chacun entre le *manager* de la division britannique du Groupe (le « **Plan n°2024-02-01** »), la *manager* de la division allemande du Groupe (le « **Plan n° 2024-02-02** ») et le *manager* de la division néerlandaise du Groupe (le « **Plan n° 2024-02-03** ») ;
- (iii) Certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe, à hauteur d'un maximum de 250.000 actions, représentant 2,81% du capital social de la Société à la date d'attribution (le « **Plan n° 2024-03** »).

L'ensemble de ces plans est soumis à une période d'acquisition de 40 mois (sans période de conservation), soit le 26 juillet 2027, et à des conditions de présence et de performance, ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires.

La mise en place de ces plans a pour but de renforcer les liens existants entre la Société et les salariés concernés du Groupe en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances futures de la Société et plus généralement du Groupe.

Ces plans représentent par ailleurs pour la Société un coût réduit en matière d'instrument de motivation et, pour les actionnaires, un effet dilutif maîtrisé.

Les actions émises à l'issue de la période d'acquisition pourront être des actions ordinaires nouvelles ou des actions existantes, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société, tel que décrit à la section 1.4.3 du rapport de gestion.

Le Conseil d'Administration a également, lors de sa réunion du 12 décembre 2024, fait usage de l'autorisation conférée par la 17<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 24 juin 2024 afin de mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe (le « **Plan n°2024-03 Bis** ») à hauteur de 55 000 actions maximum.

Lors de cette réunion, le Conseil d'Administration a également mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au bénéfice de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés de la filiale britannique du Groupe (le « Plan n°2024-02-01 Bis ») à hauteur de 10 000 actions maximum, et au bénéfice de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés de la filiale allemande du Groupe (le « Plan n°2024-02-02 Bis ») à hauteur de 5 000 actions maximum.

La période d'acquisition de ces nouveaux plans arrivera également à échéance le 26 juillet 2027 (sans période de conservation), lesdits plans étant soumis à des conditions de présence et de performance, ayant pour objectif la croissance de la Société et la création de valeur pour ses actionnaires.

La mise en place de ces nouveaux plans a pour but, comme le Plan n°2024-03, de reconnaître les performances opérationnelles de certains collaborateurs hauts potentiels et contributeurs clés du Groupe et de renforcer leurs liens avec la Société en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances futures de la Société et plus généralement du Groupe. Ces plans représentent par ailleurs pour la Société un coût réduit en matière d'instrument de motivation et, pour les actionnaires, un effet dilutif maîtrisé.

Ces éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

La charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Compte tenu des départs de salariés depuis la mise en place des Plan n°2024-01, Plan n°2024-02-01, Plan n°2024-02-02, Plan n°2024-02-03 et Plan n°2024-03, ceux-ci aboutiraient, à la date du présent rapport, à l'attribution de 385 000 actions. Pour cela, il a été retenu une probabilité de présence, à la date d'acquisition, de 100% des salariés encore présents au 31 décembre 2024. Ces hypothèses arrêtées, la charge liée à ces plans s'élève à 812 K€, contribution patronale comprise. La part concernant les salariés des filiales étrangères a été refacturée à Intratone LTD et Intratone BV pour un montant global de 59 k€.

En revanche, les plans ayant été approuvés fin décembre 2024 n'ont fait l'objet d'aucune provision pour sortie de ressources sur l'exercice 2024.

## Fiscalité

Le 9 décembre 2022, COGEELEC a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices 2020 et 2021. Cet examen a commencé en janvier 2023. Le 8 décembre 2023, la Société a reçu une proposition de rectification interruptive de prescription visant uniquement l'exercice clos le 31 décembre 2020 en matière de TVA et d'IS et excluant le CIR 2020 déposé en 2021. Les montants redressés ont été acceptés par la Société pour un montant de 10 335 euros au titre de la TVA et de 13 973 euros au titre de l'IS.

Le 22 octobre 2024, la Société a également accepté la procédure de régularisation en matière de CIR (2020 et 2021) pour la somme de 134 167 € et de TVA (2021) pour la somme de 21 443 €. L'ensemble de ces montants a été normalement acquitté auprès des services fiscaux en novembre 2024.

## Démarrage Kibolt

Les premières ventes de la clé Kibolt Smart ont débuté en septembre 2024. La Société a donc commencé l'amortissement de l'ensemble des frais de R&D ayant été capitalisés à l'actif du bilan pour un montant de 2 126 208 €.

## Abandons de créances

Afin de financer le développement commercial de ses filiales, la Société a consenti différentes avances ces dernières années, réduites par les abandons de créances de 3,85 M€ consentis au cours des exercices 2023 et 2024 (avec clause de retour à meilleur fortune), soit un montant cumulé de 22,5 M€ au 31 décembre 2024. Ces avances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 20,4 M€ dans les comptes sociaux, et concernent les créances rattachées aux filiales anglaise et allemande.

De plus dans le cadre de sa politique de prix de transfert, la Société a pris en charge une contribution au coût de distribution de ses filiales pour un montant de 4,1 M€ pour l'année 2024.

### 4.3.2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 4.3.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des produits qui donnent lieu à un ou plusieurs brevets.

Les frais de développement sont ainsi immobilisés dans la mesure où les six critères définis sont respectés :

- Faisabilité technique en vue de la mise en service ou de la vente,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux différents projets.

Les frais de développement activés sont des frais directement affectables à un projet, tels qu'ils résultent du suivi des coûts par projet.

La société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif, tant que la société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux projets, et notamment lorsque la société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la société, sur une durée de cinq ans, à compter du lancement de leur commercialisation.

Les améliorations de projets sont amorties sur la durée d'amortissement initiale - la durée déjà amortie (minimum 1 an).

Le matériel mis à disposition des clients dans le cadre des contrats est immobilisé et amorti sur la durée du contrat. Le matériel est valorisé au prix de revient.

#### 4.3.2.2 Dépréciation des actifs non financiers

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie définie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre leur valeur de marché diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie).

L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée à 5 ans et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée.

Le coût moyen pondéré du capital retenu pour 2024 est de 9 %.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

Pour les immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilisation est indéterminée, les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à date fixe et entre deux dates s'il existe un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation, effectués selon la méthodologie décrite ci-dessus, n'ont pas conduit à constater de dépréciation complémentaire sur les projets de R&D en cours ou en service à fin 2024. Un test de sensibilité, avec un coût moyen pondéré du capital compris dans un intervalle de 8% à 10% a été réalisé et aboutit à la même conclusion. Une dépréciation intégrale est néanmoins constatée sur deux projets abandonnés pour un montant total de 475 k€ au 31 décembre 2024 contre 539 k€ au 31 décembre.

#### 4.3.2.3 Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets :	1 à 5 ans
- Installations techniques :	1 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels :	1 à 10 ans (dont platines et blocs GSM de 5 à 10 ans)
- Installations générales, agencements et aménagements divers :	2 à 35 ans
- Matériel de transport :	2 à 5 ans
- Matériel informatique :	2 à 5 ans
- Mobilier :	3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

#### 4.3.2.4 Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

#### 4.3.2.5 Titres de participation et avances en compte courant

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les comptes courants des filiales étrangères font l'objet de dépréciation dès lors qu'ils correspondent au financement de pertes antérieures accumulées dont l'horizon de remboursement s'avèrerait trop lointain.

Au 31 décembre 2024, une dépréciation sur créances rattachées aux filiales est enregistrée pour 20,4 M€.

#### 4.3.2.6 Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

#### 4.3.2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 4.3.2.8 Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

#### 4.3.2.9 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

#### 4.3.2.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

#### 4.3.2.11 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

#### 4.3.2.12 Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

#### 4.3.2.13 Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Dans les comptes sociaux de COGELEC, les engagements retraites sont considérés comme des engagements hors bilan.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,16 %
- Taux de croissance des salaires : 4 % dégressif
- Taux de rotation : moyen
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non-cadres
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017-2019
- Méthode de calcul retenue : méthode ANC 2021



### 4.3.3 NOTES AU BILAN

#### 4.3.3.1 Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

En milliers d'€	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	16 124	3 970		20 094
– Fonds commercial	1 927			1 9 27
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 783	2 992	4 029	4 747
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 834</b>	<b>6 963</b>	<b>4 029</b>	<b>26 768</b>
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Instal.générales, agencements et aménagements constr				
– Instal.techniques, matériel et outillage industriels	16 274	2 051	4	18 321
– Instal.générales, agencements aménagements divers	2 329	216		2 545
– Matériel de transport	24			24
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 792	217	197	1 812
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	673	558	294	938
– Avances et acomptes	203	251	454	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>21 297</b>	<b>3 294</b>	<b>950</b>	<b>23 641</b>
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	24 253	2 983	4 345	22 891
– Autres titres immobilisés	200			200
– Prêts et autres immobilisations financières	3 736	624	77	4 284
<b>Immobilisations financières</b>	<b>28 188</b>	<b>3 607</b>	<b>4 421</b>	<b>27 374</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>73 319</b>	<b>13 863</b>	<b>9 400</b>	<b>77 783</b>

Dans le cadre de la première application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement n°2014-03 de l'autorité des normes comptables relatif au Plan Comptable Général, le mali technique de fusion inscrit au bilan à l'ouverture au poste fonds commercial, a été affecté aux actifs sous-jacents sur lesquels existent des plus-values latentes fiables et significatives, selon les informations disponibles à la date d'ouverture de l'exercice.

Le mali technique se rattachant exclusivement aux contrats d'abonnements conclus par la société INTRATONE TELECOM, il est donc inscrit en totalité à l'actif de la société COGEELEC dans un sous compte du fonds commercial. Le fonds de commerce n'est ni amorti ni déprécié en l'absence d'indice de perte de valeur identifié à la clôture.

Les flux s'analysent comme suit :

En milliers d'€	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	TOTAL
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste	3 970	733		4 703
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 992	2 560	3 607	9 160
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>6 963</b>	<b>3 294</b>	<b>3 607</b>	<b>13 863</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste	3 955	748		4 703
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		4	77	81
Scissions				
Mises hors service	74	197	4 345	4 616
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>4 029</b>	<b>950</b>	<b>4 421</b>	<b>9 400</b>

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles dont la VNC s'établit à 10 054 k€ tiennent compte de projets R & D en cours pour 3 359 k€, de projets de R&D commercialisés pour 4 663 k€, d'un fonds commercial de 1 927 k€ et de brevets pour 104 k€ au 31 décembre 2024.

Les augmentations de l'exercice de 6 963 k€, concernant les immobilisations incorporelles correspondent à :

- La mise en service de projet de développement pour 3 970 k€
- La comptabilisation en projets en cours pour 2 975 k€
- La mise en service de logiciels pour 17 k€

En milliers d'€	Montant Brut
Activation projets	20 094
<b>Frais de recherche</b>	<b>20 094</b>

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les augmentations de l'exercice, concernant les immobilisations corporelles, s'élèvent à 3 294 k€, et correspondent principalement aux :

- Matériel et outillage pour 2 051 k€ dont production immobilisée de matériels en lien avec les contrats classiques et Prémium pour 1 269 k€
- Immobilisations corporelles en cours (matériels) pour 463 k€
- Avances et acomptes sur matériel pour 251 k€
- Matériel informatique et mobilier pour 217 k€
- Agencements, aménagements installations pour 216 k€
- Immobilisations corporelles en cours (constructions) pour 95 k€

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le montant des acquisitions financières s'élève à 3 607 k€ dont principalement :

- Avances de fonds aux filiales pour 2 983 k€
- Acquisitions d'actions propres pour 578 k€
- Versement dépôts et cautions pour 43 k€

## AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

En milliers d'€	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	14 229	1 202		15 431
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	807	74		880
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>15 035</b>	<b>1 276</b>		<b>16 311</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	12 417	1 633	2	14 048
Installations générales, agencements aménagements divers	487	224		712
Matériel de transport	24			24
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 179	219	197	1 200
Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 108</b>	<b>2 076</b>	<b>199</b>	<b>15 985</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>29 144</b>	<b>3 352</b>	<b>199</b>	<b>32 296</b>

### 4.3.3.2 Actif circulant

## ETATS DES CREANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 47,4 M€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'Euros	Montant brut	Echéances à - 1 an	Echéances à + 1 an
<b>Créances à l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	22 456		22 456
Prêts	1	1	
Autres	4 282	4 070	212
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	14 235	14 235	
Autres	1 598	1 323	275
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 793	1 462	3 332
<b>TOTAL</b>	<b>47 366</b>	<b>21 091</b>	<b>26 275</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	3		
Prêts récupérés en cours d'exercice	2		

Les créances à plus d'un an d'un montant total de 26 275 k€ se décomposent ainsi :

- Avances faites aux filiales 22 456 k€
- CCA pour 3 332 k€ (dont CCA sur commissions PREMIUM pour 185 k€ et cartes SIM pour 3 107 k€)
- Créances sur extension 275 k€
- Dépôts et cautions pour 212 k€

Le montant des créances à moins d'un an de 21 091 k€ comprend principalement :

- Les créances clients hors douteux pour 12 430 k€
- Clients douteux pour 1 804 k€, dont intragroupe pour 1 757 k€
- Les actions propres pour 3 995 k€
- CCA pour 1 461 k€
- La tva déductible pour 980 k€
- Fournisseurs, avoirs à établir/fournisseurs débiteurs pour 283 k€
- Les dépôts et cautionnements pour 75 k€

## PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'€	Montant
Clients intercos - factures à établir	29
Fournisseurs et avances à recevoir	199
Org.sociaux prod.à recevoir	19
Etat produits à recevoir	
Deb.divers produits à recevoir	
Intérêts courus à recevoir	572
<b>Total</b>	<b>819</b>

## DEPRECIATION DES ACTIFS

Les flux s'analysent comme suit :

En milliers d'€	Dépréciation début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciation fin exercice
Immobilisations incorporelles	436		33	403
Immobilisations corporelles	102		30	72
Immobilisations financières	21 538		1 123	20 415
Stocks	1 038	121	233	926
Créances et valeurs mobilières	1 132	1 028	87	2 073
<b>Total</b>	<b>24 246</b>	<b>1 149</b>	<b>1 506</b>	<b>23 889</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		996	383	
Financières			1 123	
Exceptionnelles		153	0	

### Dépréciation des immobilisations :

La dépréciation des immobilisations incorporelles concerne deux projets de R&D dépréciés respectivement pour 56 k€ et 348 k€.

La dépréciation des immobilisations financières d'un montant global de 20 415 k€ concerne la dépréciation des créances rattachées aux participations, dont :

- Filiale Intratone GMBH : 12 830 k€
- Filiale Intratone UK : 7 585 k€

La dépréciation des créances d'un montant total de 2 073 k€ concerne principalement les filiales :

- Filiale Intratone GMBH : 1 493 K€
- Filiale Intratone UK : 264 k€

### 4.3.3.3 Capitaux propres

#### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Capital social d'un montant de 4 004 121,60 € décomposé en 8 898 048 titres d'une valeur nominale de 0,45 €.

Les 8 898 048 actions se décomposent en :

- 3 550 963 actions au porteur assorties d'un droit de vote simple, dont 548 403 actions propres détenues.
- 5 347 085 actions nominatives dont 20 assorties d'un droit de vote simple et 5 347 065 actions sont assorties d'un droit de vote double.

Précisions concernant les actions propres rachetées par COGEELEC :

- Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2024 : 603 716 actions
- Valeur des actions propres détenues au 31/12/2024 : 3 994 761 €
- Nombre d'actions propres acquises sur l'année 2024 : 107 690 actions
- Valeur des actions propres acquises sur l'année 2024 : 1 030 287 €
- Nombre d'actions propres cédées sur l'année 2024 : 52 377 actions
- Valeur des actions propres cédées sur l'année 2024 : 585 128 €

L'ensemble de ces actions est comptabilisé en compte 277.

Mise en place des premiers plans d'attributions gratuites d'actions, par le Conseil d'Administration le 26 mars 2024 :

- Nombre total d'actions pouvant être émises : 430 000
- Nombre d'actions devenues caduques : 45 000
- Nombre d'actions attribuées sur l'exercice : 0
- Valeur initiale des actions au 26 mars 2024 : 6,39 €

Mise en place de nouveaux plans d'attributions gratuites d'actions, par le Conseil d'Administration le 12 décembre 2024 :

- Nombre total d'actions pouvant être émises : 70 000
- Nombre d'actions attribuées sur l'exercice : 0
- Valeur initiale des actions au 12 décembre 2024 : 6,39 €

## AFFECTATION DU RESULTAT

Décision de l'assemblée générale du 24 juin 2024 :

En milliers d'€	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	2 231
Prélèvements sur les réserves	920
<b>Total des origines</b>	<b>3 151</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	3 151
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
<b>Total des affectations</b>	<b>3 151</b>

## VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'€	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	4 004				4 004
Primes d'émission	4 902				4 902
Réserve légale	400				400
Réserves générales	2 833	-920		920	993
Réserves réglementées	6				6
Report à Nouveau					
Résultat de l'exercice	2 231	-2 231	5 658	2 231	3 427
<i>Dividendes</i>		3 151			3 151
Subvention d'investissement	15			6	9
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>14 390</b>		<b>5 658</b>	<b>3 157</b>	<b>16 891</b>

#### 4.3.3.4 Provisions

En milliers d'€	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	846		195		651
Garanties données aux clients	677		56		621
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
Sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	152	1 062	130		1 084
<b>TOTAL</b>	<b>1 675</b>	<b>1 062</b>	<b>382</b>		<b>2 356</b>
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 062	201		
Financières					
Exceptionnelles			181		

Provision sur litige : Fin décembre 2021, COGELEC a dû résilier le marché confié à un contractant général pour la construction de l'extension de ses locaux, COGELEC ayant constaté l'arrêt de l'intervention de ses sous-traitants sur son site. En effet, cet arrêt de chantier faisait suite au non-paiement par le contractant général des travaux réalisés par les sous-traitants sur le site de COGELEC et qui n'étaient pas terminés à fin 2021. Compte tenu du contexte juridique complexe et de l'issue incertaine de cette affaire, le Groupe a constitué une provision pour risques de 1 059 k€ à fin 2021. Cette provision a été actualisée au 31 décembre 2024, pour porter le risque à 616 k€.

Provision garantie sur le matériel de la gamme Intratone pour un montant global de 621 k€.

Les coûts SAV ont été provisionnés sur la base de la durée de garantie des produits, soit 3 ans. Les taux servant au calcul ont été réactualisés sur 2024, et sur la base des coûts observés sur les dernières années, rapportés au chiffre d'affaires de l'année de vente des produits concernés par les dépenses de SAV engagées.

La mise à disposition du matériel en échange des articles en SAV a entraîné sur l'exercice la comptabilisation d'une provision pour charge liée à la neutralisation de la marge sur les produits avancés en attente de retour à hauteur de 22 k€.

Des premiers plans d'attributions gratuites d'actions ont été mis en place par le conseil d'administration du 26 mars 2024. Une provision est comptabilisée au 31 décembre 2024 pour étaler la sortie future de ses actions avec un étalement de 40 mois. Elle s'élève à 812 k€ au 31 décembre 2024.

Concernant l'arrêt de la commercialisation de Vigik V2, il a été comptabilisé une provision pour 250 k€.

### 4.3.3.5 Dettes

#### ETAT DES DETTES

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 69 173 k€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'€	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	1 à 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	1	1		
– à plus de 1 an à l'origine	11 582	4 397	7 185	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 040	7 040		
Dettes fiscales et sociales	7 072	7 072		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22	22		
Autres dettes (**)	3 406	3 406		
Produits constatés d'avance	40 049	4 409	16 012	19 629
<b>Total</b>	<b>69 173</b>	<b>26 346</b>	<b>23 197</b>	<b>19 629</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 051			
(**) Dont envers les associés				

#### CHARGES A PAYER

En milliers d'€	Montant
Fournisseurs factures à recevoir	2 257
Fournisseurs factures non parvenues	
Int.courus s/emprunts	12
Intérêts courus à payer	1
Dettes provis.pr congés payer	1 296
Personnel charges à payer	1 715
Charges sociales s/congés payer	515
Organismes sociaux ch. à payer	464
Taxe Apprentissage	13
Formation Continue	0
Effort Construction	67
Etat charges à payer	261
Clients rrr & avances à accorder	2 813
<b>Total</b>	<b>9 414</b>



### 4.3.3.6 Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

En milliers d'€	Charges d'Exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 037		
CCA charges périodiques	756		
<b>TOTAL</b>	<b>4 793</b>		

Les charges constatées d'avance de 4 793 k€ concernent principalement :

- Les cartes SIM pour 3 751 k€
- Les commissions PREMIUM pour 287 k€
- Crédit-Bail Immobilier pour 155 k€
- Assurance 2024 flotte auto pour 84 k€
- Loyers et charges locatives Nantes pour 66 k€

#### Produits constatés d'avance

En milliers d'€	Produits d'Exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	40 049		
<b>TOTAL</b>	<b>40 049</b>		

Produits constatés d'avance : facturation d'avance des prépayés.

Les produits constatés d'avance sont établis selon la méthode suivante :

- Etalement de la facturation sur la durée de garantie du contrat ou sur 15 ans pour les contrats prépayés
- Ces PCA sont diminués du montant des coûts commerciaux estimés par COGEELEC sur les prépayés (soit incidence de 1 752 K€ au 31/12/2024), afin de couvrir ces charges.

Les charges futures, associées directement aux contrats facturés d'avance, sont estimées à 20 % des PCA soit 8 M€ (cartes SIM + amortissement des modules).

#### 4.3.4 NOTES AU COMPTE DE RESULTAT

Les ventes de matériel sont comptabilisées en résultat à la date de livraison.

Les contrats d'abonnement et les contrats en offres globales (incluant une partie vente de matériel et une partie prestation de services) sont comptabilisés à l'avancement de façon linéaire sur la durée des contrats.

##### Production immobilisée

- Dont production immobilisée sur les projets : 2 613 K€
- Dont production immobilisée sur le matériel lié aux contrats d'abonnement : 1 269 K€

##### Charges et produits d'exploitation et financiers

###### Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraires de certification des comptes : 191 k€

Ces honoraires se répartissent comme suit :

- ACCIOR : 95,7 k€
- DELOITTE : 95,7 k€

##### 4.3.4.1 Résultat financier

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers de participation	993	1 172
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0
Autres intérêts et produits assimilés	769	539
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 123	1 607
Différences positives de change	52	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>2 937</b>	<b>3 318</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	177	141
Différences négatives de change	0	40
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>177</b>	<b>181</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>2 760</b>	<b>3 137</b>

La reprise de 1 123 k€ concerne la reprise sur dépréciation des créances rattachées aux filiales :

- Intratone GMBH pour 782 k€
- Intratone LTD pour 341 k€

## Parties liées

Liste des transactions significatives :

Les transactions effectuées avec des parties liées correspondent aux prestations techniques et prestations marketing facturées par la société HRC pour un montant de 998 k€ et font l'objet d'une convention réglementée (se référer au paragraphe 2.3.2)

### 4.3.4.2 Charges et produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

En milliers d'€	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	7	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	149	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	150	
Provisions pour risques et charges	153	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		44
Produits des cessions d'éléments d'actif		75
Subventions d'investissement virées au résultat		6
Autres produits		133
Provisions pour risques et charges		181
Provisions pour dépréciation		
<b>TOTAL</b>	<b>523</b>	<b>439</b>

Le résultat exceptionnel de -84 k€ comporte principalement :

- Boni rachat actions propres + 133 k€
- VNC des projets abandonnés - 60 k€
- Rappel d'impôt par suite du contrôle fiscal (TVA et CIR) - 149 k€

### 4.3.4.3 Résultats et Impôts sur les bénéfices

#### RESULTAT ET IMPOTS SUR LES BENEFICES

En milliers d'€	Montant
<b>Base de calcul de l'impôt</b>	
Taux Normal – 25%	8 498
Taux Réduit – 15%	
Plus-Values à LT – 15%	
Concession de licences – 10%	
Contribution locative - 2,5%	
Contribution temporaire de solidarité - 33%	
<b>Crédit d'impôt</b>	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	9
<b>Autres imputations</b>	

## INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

En milliers d'€	Montant
<b>Résultat de l'exercice après impôts</b>	<b>5 658</b>
+ Impôts sur les bénéfices	2 161
+ Supplément d'impôt lié aux distribution	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>7 819</b>
Variation des provisions réglementée	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>7 819</b>

## VENTILATION DE L'IMPOT

En milliers d'€	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	9 026	2 141	6 885
+ Résultat exceptionnel	-84	20	-104
- Participations des salariés	1 123		1 123
<b>Résultat comptable</b>	<b>7 819</b>	<b>2 161</b>	<b>5 658</b>

(\*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

L'impôt de 2 160 k€ correspond à la charge d'IS calculée au 31 décembre 2024 pour 2 169 k€ déduction faite de la réduction impôt mécénat de 9 k€.

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25% , fait ressortir une créance future d'un montant de 305 k€. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfiques.

Montants en milliers d'€	Montant
<b>Accroissements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse de prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<b>A. Total des bases concourant à augmenter la dette future</b>	
<b>Allègements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	1 219
Liés à d'autres élément	
<b>B. Total des bases concourant à diminuer la dette future</b>	<b>1 219</b>
<b>C. Déficit reportables</b>	
<b>D. Moins-values à long terme</b>	
<b>Estimation du montant de la créance future</b>	<b>305</b>
Base = (A-B-C-D) Impôt valorisé au taux de 25%	

Les provisions des charges à payer non déductibles de 1 218 k€ correspondent à :

- La participation 1 123 k€
- La provision C3S 95 k€

#### 4.3.4.4 Effectif

Effectif moyen du personnel : 294 personnes dont 12 apprentis et 2 handicapés.

Personnel salarié	31/12/2024
Cadres	106
Agents de maîtrise et techniciens	52
Employés	91
Ouvriers	45
<b>TOTAL</b>	<b>294</b>

#### 4.3.4.5 Autres informations

##### INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS

##### Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

Monsieur Roger LECLERC, Président Directeur Général de la Société, a perçu une rémunération à hauteur de 596 k€ au titre de l'exercice 2024 (part fixe de 300 k€ et part variable de 296 k€). Par ailleurs, aux termes de la 9<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 24 juin 2024, les actionnaires de la Société ont fixé à 40.000 euros le montant maximum annuel global de la rémunération globale des administrateurs à répartir entre les membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale : COGELEC DEVELOPPEMENT

Forme : SAS

SIREN : 90148027700010

Au capital de : 34 568 223 €

Adresse du siège social :

370 RUE DE MAUNIT - ZI DE MAUNIT

85290 MORTAGNE SUR SEVRE

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : COGELEC DEVELOPPEMENT.

COGELEC DEVELOPPEMENT est la société mère consolidante du Groupe, constitué de la SAS SRC, SA COGELEC et ses 4 filiales :

- INTRATONE GMBH
- INTRATONE LTD
- INTRATONE BV
- PORTACONNECT

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Montants en milliers d'€	31/12/2024
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pension	
Engagements de crédit-bail mobilier	
<b>Engagements de crédit-bail immobilier</b>	<b>4 554</b>
Intérêts des emprunts	314
Retenue de garantie	115
Chiffre d'affaires sur les contrats restant à facturer	1 982
Commandes d'immobilisations	1
Achats à terme en dollars	3 600
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>6 012</b>
<b>Total</b>	<b>10 566</b>
Dont concernant Engagements assortis de suretés réelles	

La retenue de garantie de 115 K€ correspond au gage espèce, en lien avec le prêt de 2.3 M € accordé par BPI France.

La société COGELEC apporte son soutien à ses filiales étrangères, aussi longtemps qu'elles feront partie du Groupe, afin de leur permettre d'honorer leurs dettes à bonne échéance et de poursuivre leur activité normale sans aucune interruption.

L'entreprise possède 13 M\$ de lignes auprès des banques pour des achats à terme en dollars qu'elle utilise partiellement.

Sur l'année 2024, COGELEC a acheté 7 950 K\$ sur cette ligne. Sur 2025, COGELEC s'est déjà engagé sur 3 600 K\$.

### Engagements reçus

Montants en milliers d'€	31/12/2024
Plafonds des découverts autorisés	1 250
Avals et cautions	
Intérêts des emprunts	314
Retenue de garantie	115
Engagement de crédit-bail mobilier et immobilier	4 554
Chiffre d'affaires sur les contrats restant à facturer	1 982
Commandes d'immobilisations	1 358
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	3 850
Achats à terme en dollars	3 600
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>15 773</b>
<b>Total</b>	<b>17 023</b>
Dont concernant Les Filiales	3 850

### CREDIT-BAIL

Montants en milliers d'€	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>		<b>7 275</b>			<b>7 275</b>
Cumul exercices antérieurs		1 766			1 766
Dotations de l'exercice		383			383
<b>Amortissements</b>		<b>2 149</b>			<b>2 149</b>
Cumul exercices antérieurs		3 706			3 706
Exercice		747			747
<b>Redevances payées</b>		<b>4 452</b>			<b>4 452</b>
A un an au plus		747			747
A plus d'un an et cinq ans au plus		2 080			2 080
A plus de cinq ans		1 728			1 728
<b>Redevances restant à payer</b>		<b>4 554</b>			<b>4 554</b>
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus		0		0	
A plus de cinq ans					
<b>Valeur résiduelle</b>		<b>0</b>			<b>0</b>
Montant pris en charge dans l'exercice		747			747

Financement du bâtiment par crédit-bail immobilier d'une durée de 12 ans.

À la suite de l'avenant signé en octobre 2016, le tableau de crédit-bail immobilier tient compte des données définitives, à savoir :

- Coût d'acquisition des terrains : 216 k€
- Gros œuvre : 1 335 k€, amorti sur 35 ans
- Bardage : 586 k€, amorti sur 20 ans
- Installations générales : 1 386 k€, amorties sur 15 ans
- Agencements : 139 k€, amortis sur 10 ans

Soit un total d'investissement de 3 662 k€.

Concernant l'agrandissement, COGELEC a supporté au 1er semestre 2022 des pré-loyers pour 38 k€. Puis le crédit-bail immobilier d'une durée de 12 ans, a débuté en juillet 2022. Ce deuxième contrat tient compte des données suivantes :

Gros œuvre : 560 k€, amorti sur 35 ans

Bardage : 1 658 k€, amorti sur 20 ans

Installations générales : 862 k€, amorties sur 15 ans

Agencements : 533 k€, amortis sur 10 ans

Soit un total d'investissement de 3 613 k€.

#### ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 549 k€

#### TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Nom	Pays d'immatriculation	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part de capital détenu	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Résultats	Chiffre d'affaires hors taxes
INTRATONE GMBH	ALLEMAGNE	25 000 €	-14 447 940 €	100%	25 000 €		12 804 978 €	-252 496 €	1 474 674 €
INTRATONE UK LTD	ROYAUME-UNI	100 £	-7 559 791 £	76%	86 €	86 €	7 585 101 €	116 030 £	3 606 235 £
INTRATONE BV	PAYS-BAS	10 000 €	-3 222 125 €	100%	10 000 €	10 000 €	2 065 620 €	-17 723 €	3 659 683 €
PORTACONNECT	France	176 800 €	112 882 €	35%	400 000 €	400 000 €	NA	-199 588 €	30 690 €



#### 4.4 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

En milliers d'€	2020	2021	2022	2023	2024
<b>1. Situation financière en fin exercice</b>					
a) Capital Social	4 004	4 004	4 004	4 004	4 004
b) Nombre d'actions	8 898 048	8 898 048	8 898 048	8 898 048	8 898 048
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	40 544	49 277	57 246	62 785	69 927
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions et participations	6 411	5 940	10 919	4 952	11 805
c) Impôts sur les bénéfices	409	187	1 611	59	2 161
d) Participation des salariés	147		840		1 123
e) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions et participations	2 277	-5 971	-11 315	2 231	5 658
f) Montant des bénéfices distribués				2 437	3 151
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant amortissements et provisions	0,66 €	0,65 €	0,95 €	0,55 €	0,96 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions et participations	0,26 €	-0,67 €	-1,27 €	0,25 €	0,64 €
c) Dividende versé à chaque action				0,29 €	0,38 €
<b>4. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés (moyen)	208	236	251	273	294
b) Montant de la masse salariale	9 425	10 888	11 860	13 544	15 135
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 660	4 347	4 511	5 230	7 001

## 5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## 5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

---

A l'assemblée générale de la société COGELEC

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société COGELEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### *Evaluation et dépréciation des immobilisations incorporelles issues de développement*

Les immobilisations incorporelles issues de développement, dont les principes de comptabilisation sont décrits dans la note « 3.6.4.8 Immobilisations incorporelles », figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur nette de 7 603 K€ en ce compris les projets de R&D encours, et ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes « 3.6.4.10 Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers) » et « 3.6.6.1 Dépréciation des actifs non financiers » de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation fondés sur les prévisions de flux de trésorerie, et contrôlé la cohérence des hypothèses utilisées avec les données prévisionnelles issues de plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction du Groupe. Nous avons également vérifié que les notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

### *Comptabilisation des produits*

Les notes « 3.6.4.18 Reconnaissance des produits » et « 3.6.8.1 Chiffre d'affaires » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du Chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des

comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

La Roche-sur-Yon et Saint-Herblain, le 09 avril 2025

Les commissaires aux comptes

ACCIOR - A.R.C.

Deloitte & Associés

Sébastien Caillaud

Guillaume RADIGUE

## 5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

A l'assemblée générale de la société COGELEC

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COGELEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### *Evaluation et dépréciation des immobilisations incorporelles issues de développement*

Les notes de l'annexe « règles et méthodes comptables – Immobilisations corporelles et incorporelles » et « règles et méthodes comptables – Dépréciation des actifs non financiers » exposent :

- les critères d'activation des frais de développement encourus par la société et leur mode d'amortissement ;
- la méthodologie de réalisation de tests de dépréciation et l'analyse de leur sensibilité sur les hypothèses clés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement. Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation fondés sur les prévisions de flux de trésorerie, et contrôlé la cohérence des hypothèses utilisées avec les données prévisionnelles issues de plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction de la société. Enfin, nous avons vérifié que les notes de l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

### *Comptabilisation des produits*

Les notes de l'annexe « Notes sur le compte de résultat – Chiffre d'affaires » exposent le mode de comptabilisation du chiffre d'affaires en résultat.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### *Rapport sur le gouvernement d'entreprise*

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Roche-sur-Yon et Saint-Herblain, le 09 avril 2025

Les commissaires aux comptes

ACCIOR - A.R.C.

Deloitte & Associés

Sébastien Caillaud

Guillaume RADIGUE

### 5.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

---

A l'assemblée générale de la société COGELEC

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

##### *Convention avec la SAS H.R.C.*

Personne intéressée : Monsieur Roger LECLERC, Président Directeur Général de votre société, et Président de la SAS H.R.C.

Nature de la convention : Convention de prestations de services techniques et commerciales

Votre société a conclu avec la SAS H.R.C, en date du 23 avril 2018 une convention prévoyant la réalisation de prestations techniques et commerciales, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018. Cette convention a été modifiée par avenant du 11 mai 2018.

Conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la reconduction de cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration le 18 avril 2019, le 21 avril 2020, le 20 avril 2021, le 30 mars 2022, le 23 mars 2023 et le 26 mars 2024.

Cette convention prévoit une rémunération annuelle fixe de 695.100 € H.T., répartie entre les prestations techniques pour 377.340 € H.T. et les prestations commerciales pour 317.760 € H.T. et une rémunération variable, attachée à la réalisation des prestations commerciales, déterminée comme suit :

- 2.5 % de la fraction de l'EBITDA annuel réalisé par votre société inférieure ou égale à 10.000.000 € H.T. ;
- 1.25 % de la fraction de l'EBITDA annuel réalisé par votre société supérieure à 10.000.000 € H.T.

La part variable est plafonnée à un montant maximum de 695.100 € H.T., mais non soumise à condition de performance.

Le Conseil d'Administration a motivé la reconduction de cette convention en raison des compétences techniques et commerciales apportées par la SAS H.R.C.

Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice dans le cadre de cette convention : 998.429 € H.T.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La Roche-sur-Yon et Saint-Herblain, le 09 avril 2025

Les commissaires aux comptes

ACCIOR - A.R.C.

Deloitte & Associés

Sébastien Caillaud

Guillaume RADIGUE

## 6. AUTRES INFORMATIONS

## 6.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

### 6.1.1 IDENTITE

#### DÉNOMINATION SOCIALE

COGELEC SA

#### DATE DE CREATION DE LA SOCIETE

Octobre 2000

#### NATIONALITE

Française

#### FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Conseil d'Administration

#### SIÈGE SOCIAL

370 rue de Maunit

85290 Mortagne-sur-Sèvre

Téléphone : 02 51 65 05 79

Télécopie : 02 51 61 45 83

Adresse électronique :

[investors@cogelec.fr](mailto:investors@cogelec.fr)

Site internet : [www.cogelec.fr](http://www.cogelec.fr)

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

433 034 782 RCS La Roche-sur-Yon

#### CODE APE

2630Z (Fabrication d'équipements de communication)

#### DURÉE

La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation au registre du

commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### OBJET SOCIAL

La Société a pour objet en France et dans tous pays, directement ou indirectement :

- L'étude et la fabrication de matériels de communication et télécommunication,
- Les prestations de location de matériel de télécommunication et fourniture d'abonnements et prestations de services s'y rapportant,
- La participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement,
- L'accomplissement de toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède, ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

#### EXERCICE SOCIAL

Du 1er janvier au 31 décembre.

#### CAPITAL ET CARACTERISTIQUES

Au 31 décembre 2024 :

Le capital est de 4 004 121,60€

Il est divisé en 8 898 048 actions ordinaires de 0,45€ de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, souscrites et libérées.

#### INTRODUCTION EN BOURSE

18 juin 2018

#### CODES BOURSIERS

– ISIN : FR0013335742

– Reuters : ALLEC.PA

– Bloomberg : ALLEC:FP

– Code Mnémonique : ALLEC

#### EURONEXT PARIS

Place de cotation : Euronext Growth Paris

#### REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES

Le bénéfice distribuable est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

#### RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Sébastien Berret

Société ACTIFIN

Tél : 01.56.88.11.11

Les documents et renseignements relatifs à la Société sont mis à disposition des actionnaires et du public au siège social ainsi que sur le site internet du Groupe (espace investisseurs) : [www.cogelec.fr/](http://www.cogelec.fr/)

## 6.1.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

### *PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL*

Roger LECLERC

### *MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Monsieur Roger LECLERC (Président), Madame Brigitte GENY (indépendante), Madame Dominique DRUON (indépendante), Monsieur Patrick FRUNEAU et Monsieur Patrice GUYET.

## 6.1.3 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### *COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES*

**ACCIOR - A.R.C.**, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de la Cour d'appel Ouest Atlantique, 53 rue Benjamin Franklin CS 80 654 85016 La Roche-sur-Yon Cedex,

Représenté par Sébastien Caillaud.

Date de nomination : 24 juin 2019

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Deloitte & Associés**, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Versailles, 185C avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly,

Représenté par Guillaume Radigue.

Date de nomination : 16 janvier 2018

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

## 6.1.4 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

### *6.1.4.1 Contrats conclus avec des opérateurs téléphoniques*

#### **CONTRAT CONCLU AVEC ORANGE FRANCE**

La Société a conclu un accord cadre portant sur la fourniture de services de radiotéléphonie business « machine to machine » avec la société Orange France le 24 juin 2010 (ce contrat faisant suite à un premier contrat en vigueur entre les parties de 2006 à 2010), modifié ensuite par plusieurs avenants.

Ce contrat a pour objet de mettre à la disposition du Groupe des cartes SIM et les services qui y sont associés, afin d'équiper les produits commercialisés par le Groupe, en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément aux conditions tarifaires prévues par le contrat. Le contrat assure une couverture géographique des 28 pays de l'Union Européenne et plus de 50 zones géographiques ciblées, en plus de la France.

Le contrat initial a été conclu pour une durée de 60 mois. Un renouvellement de 12 mois était prévu, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Les avenants signés ultérieurement sont venus modifier la durée de ce contrat. Un nouvel accord cadre a été signé le 29 juin 2020 ; à effet au 01 juillet 2020 pour une durée de 60 mois renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois.

Le contrat prévoit que l'une ou l'autre des parties pourra résilier de plein droit l'accord-cadre en cas de manquement par l'autre partie à l'une de ses obligations. Il est également prévu que les relations contractuelles seront résiliées de plein droit en cas de cessation d'activité d'une des parties ou si l'une des parties fait l'objet d'une procédure collective dans le cadre de laquelle l'accord-cadre ne serait pas poursuivi ou repris.

#### CONTRAT CONCLU AVEC SFR

La Société a conclu un contrat de partenariat et de services « machine to machine » avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR) le 18 octobre 2011, modifié ensuite par plusieurs avenants.

Ce contrat a pour objet de mettre à la disposition du Groupe des cartes SIM et les services qui y sont associés, afin d'équiper les produits commercialisés par le Groupe, en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément aux conditions tarifaires prévues par le contrat. Le contrat assure une couverture géographique sur plus de 50 zones géographiques, en plus de la France.

Le contrat a été conclu pour une durée initiale expirant le 31 décembre 2012. Il se renouvelle depuis par tacite reconduction par période de 12 mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Le contrat prévoit également plusieurs cas de résiliation à la main de SFR (ex : mauvaise utilisation des cartes SIM, terme ou retrait des autorisations d'établissement et d'exploitation de SFR, liquidation judiciaire, faible taux de réalisation des objectifs par COGEELEC, changement de contrôle de COGEELEC ou prise de participation dans COGEELEC par un concurrent de SFR).

#### CONTRAT CONCLU AVEC BOUYGUES TELECOM

La Société a conclu un contrat d'intégrateur du service « objets communicants » avec la société Bouygues Telecom le 21 novembre 2016.

Ce contrat a pour objet de définir les conditions de fourniture, par l'opérateur Bouygues Telecom à la Société, du service « objets communicants » en France et, le cas échéant, dans d'autres pays (36 pays sont couverts en plus de la France), auquel la Société peut recourir pour la commercialisation de ses applications « machine to machine » auprès de ses clients finaux. Le service « objets communicants », qui consiste en la fourniture de cartes SIM et d'acheminement de data et de voix, est fourni en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément aux conditions tarifaires prévues par le contrat.

Ce contrat a été conclu pour une durée initiale de 24 mois. Il est prévu qu'à défaut de dénonciation par l'une des parties au moins 3 mois avant l'expiration de la durée de validité, il sera tacitement reconduit pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut résilier le contrat à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations essentielles, l'autre partie aura la faculté de résilier le contrat 15 jours après mise en demeure infructueuse. Le contrat prévoit également plusieurs cas de résiliation à la main de la société Bouygues Telecom, à tout moment et sans préavis (ex : seconde demande de paiement infructueuse, utilisation anormale ou frauduleuse du service, modification ou suspension des accords d'itinérance GSM conclus avec les opérateurs étrangers).

Une éventuelle dénonciation ou résiliation n'affecterait pas la validité des commandes conclues avant cette date.

#### 6.1.4.2 Contrats d'exploitation de la marque VIGIK

La Société a conclu plusieurs contrats d'exploitation de marque avec la société La Poste / SRTP Vigik entre les années 2003 et 2006. Chacun de ces contrats est relatif à l'exploitation de la marque pour un produit spécifique. En contrepartie, la Société déclare et règle des redevances d'exploitation de marque, lesquelles sont calculées sur la base des ventes réalisées chaque année et moyennant des tarifs unitaires convenus.

A l'exception d'un contrat qui a été conclu pour une durée de la licence équivalente à celle de la conformité VIGIK du produit, ces contrats ont été conclus pour une durée indéfiniment renouvelable de 2 ans.

Les contrats susvisés concernent des licences non exclusives.

#### 6.1.4.3 Contrat de partenariat technologique et commercial avec Legrand

COGELEC a conclu un partenariat avec Legrand pour intégrer à sa marque BTicino, dédiée au contrôle d'accès et à l'interphonie, les produits de la gamme Hexact, avec notamment la solution de contrôle d'accès Vigik®.

COGELEC et Legrand ont réalisé conjointement les développements technologiques nécessaires à l'intégration des produits Hexact à la gamme BTicino de Legrand et proposé une interface communicante, permettant la gestion en temps réel des badges, des accès et des noms des résidents via la plateforme Hexact® Web. Cette nouvelle offre est commercialisée par les forces de ventes de Legrand sur l'ensemble du territoire français auprès des clients de la distribution, des installateurs ainsi qu'auprès des prescripteurs dans l'univers du logement collectif.

## 6.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

---

### 6.2.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Roger LECLERC, Président Directeur Général, COGELEC.

### 6.2.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent Rapport Financier Annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Mortagne-sur-Sèvre, le 09 avril 2025

Le Président Directeur Général

Roger LECLERC